

N° 31bis  
2015

# CHRONIQUES NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN  
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais

LES ARCHIVES DU GRHIN :

## LES FORGES A CANONS DU XVIII<sup>E</sup> SIECLE EN NONTRONNAIS.



# SOMMAIRE

Editorial	p. 2
Introduction	p. 3
Archives du GRHIN n° 8. L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVIIe et XVIIIe siècles.) <b>Madame Clavaud</b> ; 7 juillet 1977.	p. 4
Archives du GRHIN n° 16. Forge-Neuve et Montalembert. <b>Jean Maudet</b> ; 3 août et 9 novembre 1978.	p. 17
Archives du GRHIN n° 67. Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières. <b>Madeleine Hériard</b> ; 6 Août 1981.	p. 33
Archives du GRHIN n° 82. La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. <b>Pierre Blanc</b> , président de l'Académie de Marine ; 4 août 1983.	p. 48
Archives du GRHIN n° 106. Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. <b>Jean Maudet</b> ; 4 août 1988.	p. 61

# EDITORIAL

## Les forges à canons du XVIIIème siècle en Nontronnais

### Editorial

Jean Maudet, Madame Clavaud, Madeleine Hériard, Pierre Blanc... Si vous êtes du Nontronnais, ces noms vous disent forcément quelque chose. Dans les années 90, quand je me suis intéressé aux forges du Périgord Limousin Angoumois sous l'impulsion de Jean-Louis Delâge, j'ignorais que, 20 ans après, le sujet passionnerait toujours autant les amateurs d'Histoire.

C'est à partir de ces petites monographies que le GHRIN vous propose de (re)découvrir aujourd'hui - telles celles écrites en 1981 par Mme Hériard sur la forge de Rudeau, de Jean Maudet sur Forge-Neuve et Montalembert (1978) et Blanchard de Ste Catherine (1988), de Mme Clavaud (1977) sur les forges du secteur, de Pierre Blanc (1983) sur les canons de Marine et leurs forges - que je fis mes premières « armes » sur ce sujet. Aurais-je poursuivi dans ce domaine si je n'avais pas été séduit par ces écrits ? Chacun de ces auteurs avait de bonnes raisons pour travailler sur cette question.

Jean Maudet, alors qu'il venait d'acheter la forge Royale de Forge-Neuve à Javerlhac, voulut en savoir plus sur cette ancienne « usine à fer », lieu extraordinaire et très bien conservé de production de canons de Marine pour l'arsenal de Rochefort. C'est lui qui fit installer la copie d'un canon de 24 coulée en 1978 en l'honneur du Québec... Son fils Pierre s'intéressa lui aussi à la forge et autorisa avec plaisir les visites du public et des scolaires du CPIE dans le cadre de la Route des Tonneaux et des Canons.

Mme Hériard, voisine de la forge de Rudeau, après avoir cherché les archives sur cette dernière, s'intéressa à la forge voisine de St Sulpice de Mareuil. Elle complètera par la suite ses recherches et publiera vers 2000 deux petits tapuscrits sur ces deux forges.

M. Blanc, ancien amiral, s'intéressa de part son métier, à l'histoire des canons de son ancien corps d'armée.

Quant à Mme Clavaud, institutrice-historienne et ancienne présidente de l'association, elle s'intéressa à beaucoup de sujets. Sa démarche factuelle et sa grande pédagogie lui permettaient de rendre des documents toujours clairs et synthétiques.

A travers ces « chroniques », ces chercheurs rendent aussi un hommage aux auteurs qui, les premiers, ont montré l'importance de la sidérurgie dans notre région : Pijassou et Peyronnet.

Tous auraient aimé voir L'Hermione prendre le large en 2015 avec à son bord des répliques des canons fabriqués autrefois en Périgord-Limousin-Angoumois ! Sans nul doute ils auraient également assisté aux fouilles archéologiques qui permirent en 2014 de trouver la fosse à canons de Forge-Neuve, ils se seraient baladés « connectés » autour des fours expérimentaux d'Etouars, auraient participé à son festival des forges ou à la fête du couteau de Nontron...

Le GHRIN fait là-encore œuvre utile : il permet non seulement d'évoquer à nouveau cette histoire humaine et technique ô combien importante dans notre région, mais il nous donne aussi l'occasion d'avoir le plaisir de retrouver ces auteurs aujourd'hui disparus. C'est là la force d'une association qui compte tant, à l'heure de la Grande Région, dans le paysage culturel du territoire Périgord-Limousin-Charentais.

Christian MAGNE

Directeur du CPIE du Périgord Limousin

*Au temps où le Périgord Limousin Angoumois canonait en Atlantique*

*Varaignes : CPIE du Périgord Limousin, 2004*

## **Introduction.**

A l'heure où « Forge-Neuve » de Javerlhac est remise en valeur, il nous a paru important de parcourir nos publications et nos archives sur le sujet des « Forges à canons en Nontronnais », sur Forge-Neuve en particulier.

Nous avons retrouvé nombre de communications que nous publions ci-après, d'autres n'ont pas laissé de traces dans nos archives... et sont ailleurs.

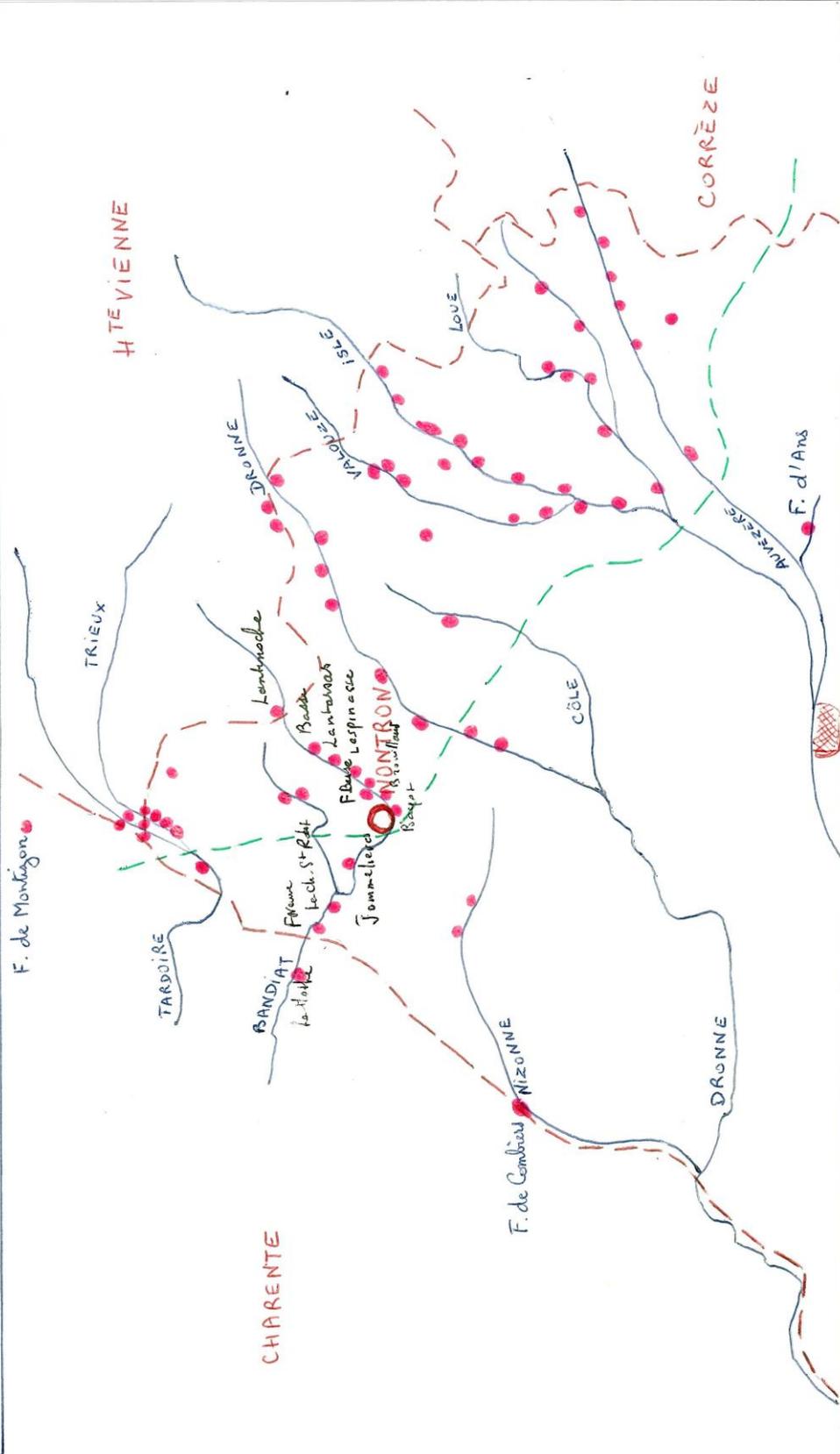
Il nous a paru important que cette synthèse, selon nos possibilités, soit faite sur le sujet.

Cette publication est modeste mais elle donne bien des références et la possibilité d'étendre les recherches.

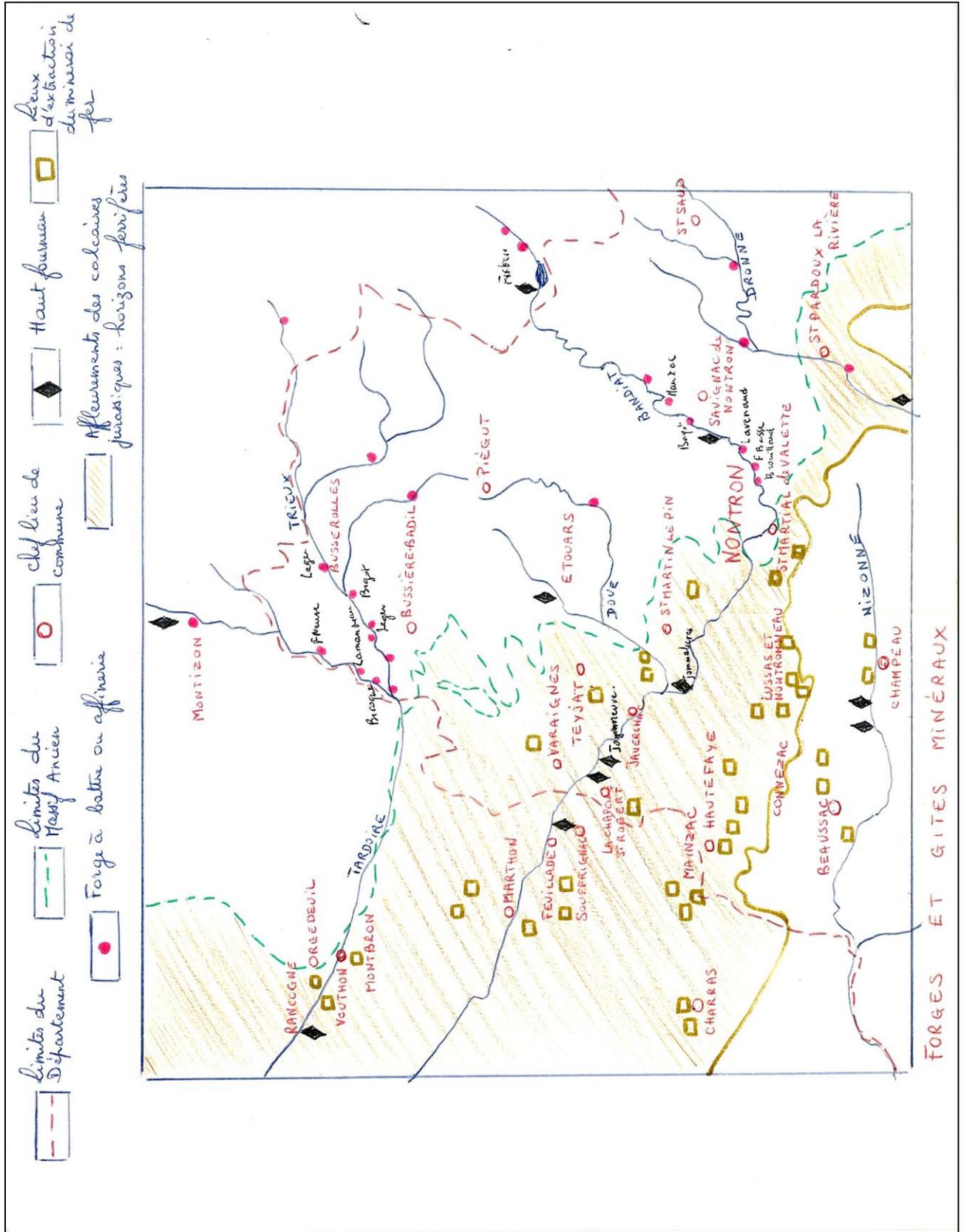
Notre souhait le plus cher est que cette remise à jour d'interventions déjà anciennes arrive au bon moment pour aider à la mise en valeur du sujet et en fasse comprendre à tous l'intérêt.

Nous devons malheureusement remercier certains auteurs à titre posthume.  
Madame Clavaud fut longtemps présidente du GRHIN.

*Forger me dallergique ou montmainais*



-  Limites du Département de la Dordogne
-  Limites du Massif ancien
-  Chaque point désigne une forge
-  Sous-Préfecture du Département de la Dordogne



## Archives du GRHIN n° 8.

# L'ANCIENNE INDUSTRIE DU FER EN NONTRONNAIS (XVIIIE ET XVIIIIE SIÈCLES.)

Cette communication est extraite d'un diplôme dû à M. René Pijassou, professeur agrégé de géographie à la faculté de Bordeaux.

C'est une étude de géographie à la fois économique et humaine. Le livre de M. Peyronnet a également servi de source, d'une façon moindre. (Les anciennes forges du Périgord)

**Madame Clavaud ; 7 juillet 1977.**

### Liste des forges de 1789 à la fin de l'empire. Cantons de Nontron et Bussière-Badil.

**Forge de Jommelières.** La 2<sup>ème</sup> du département, sur le Bandiat, commune de Javerlhac. Propriétaire : M. Rebeyrol.

**Forge Neuve.** Sur le Bandiat, commune de Javerlhac. Inactive. Propriétaire Mme Vve Loulaigue.

**Forge d'Etouars.** Située sur deux étangs. Commune d'Etouars. Aussi importante que celle de Jommelières. Exploitant MM. Soury, Vallade.

**Forge de Lavenaud.** Construite en 1789 sur le Bandiat, commune de Savignac. Aussi importante qu'Etouars et Jommelières. Propriétaires MM. Agard Frères.

**Forge de La Chapelle-St-Robert.** Sur le Bandiat. Propriétaire M. Pichon du Grasier.

**Forge Basse.** Sur le Bandiat. Commune de Savignac-de-Nontron. Propriétaire Agard Cadet.

**Forge de Chez Baillot.** Sur le Bandiat, Commune de Savignac-de-Nontron. Propriétaires Agard frères.

**Forge de Brouillaud ou chez Duroux.** Sur le Bandiat. Commune de Savignac. Propriétaire Agard Cadet.

**Forge de Lamendeau.** Sur la Tardoire, Commune de Busserolles. Propriétaire Léger - aîné.

**Forge de chez Mauzac.** Sur le Bandiat, Commune d'Augignac. Propriétaire Agard aîné.

**Forge de Brouillaud.** Sur le Bandiat, Commune de Savignac. Propriétaire Vve Divernois.

**Forge de Chez Léger.** Sur le Trieux, Commune de Busserolles.

**Forge de Chez Bigot.** Sur le Trieux, Commune de Busserolles. Propriétaire M. Durousseau.

**Forge Neuve.** Sur la Tardoire, commune de Busserolles, Propriétaire M. Léger.

**Forge de la Bicoque.** Sur la Tardoire, commune de Busserolles. Propriétaire M. Garrigou.

**Forge de La Valade.** Sur la Tardoire. Commune de Busserolles. Propriétaire Vve Huguet.

Cette étude repose sur les dépouillements importants d'archives publiques (Arch. Départ<sup>les</sup> Dgne, Gironde, Ch<sup>te</sup>) Archives nationales, archives privées : fonds notariaux (10 000 minutes dépouillées à Nontron, registres et papiers divers conservés par les descendants des maîtres de forges à Balleran, à Etouars, à Varaignes et Savignac Lédrier. Sondages dans les registres de transcription des actes de mutation de la Conservation des Hypothèques de Nontron.

Minutiers et dossiers des hypothèques sont une mine inépuisable de renseignements précis et pittoresques sur la vie quotidienne de la Province aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, sur l'état des fortunes privées, et sur l'activité industrielle. Le notaire était un personnage central en rapport étroit avec les maîtres de forges ; homme de loi mais aussi confident.

## **L'Ancienne industrie du fer dans le Nontronnais aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.**

Le Périgord septentrional, ou Nontronnais, a connu au XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, mais aussi au XIX<sup>e</sup> et encore au début du XX<sup>e</sup> siècle une grande activité industrielle.

Dans les vallées de la Tardoire, du Bandiat, de la Dronne, de la Nizonne, de la Côte, près des déversoirs d'étangs naturels ou artificiels, une cinquantaine d'établissements industriels faisaient la fonte au bois, affinaient le fer ou se spécialisaient dans la poëlerie.

Avec ses 30 hauts fourneaux, ses 60 feux d'affinage, le Nontronnais possédait au XVIII<sup>e</sup> siècle plus des  $\frac{3}{4}$  des usines du Périgord ; il groupait les  $\frac{1}{20}$  des usines à fer françaises ; il était, en 1789, la sixième région sidérurgique en France.

Si dans cette relation nous nous en tenons aux époques pré-citées, il faut rappeler pour mémoire que dans le Nontronnais, l'homme a substitué très tôt le fer à la pierre. Et qu'à l'époque gallo-romaine déjà, une activité industrielle était en place. M. de Verneilh, dans une communication à la Société Archéologique du Périgord déclare avoir trouvé une cinquantaine de forges romaines dans le nord du Périgord. Il est admis que les conquérants ont trouvé des forges gauloises en pleine activité et qu'ils ont continué à les exploiter avec les moyens qu'ils apportaient, en s'efforçant de les développer. M. Barrière signale des fours romains à Puyrochers (Piégut) et M. Bussière confirme l'emplacement d'anciens établissements métallurgiques dans la région de Piégut (La Meynardie et Mérigaud (St-Estèphe)... Foyers Sanorin... ? mais cette époque n'est pas notre propos. Elle pourra faire l'objet d'une autre communication.

### **I - Forêts et mines du Nontronnais.**

#### **La Forêt.**

Le Nontronnais était riche en réserves forestières ; immenses futaies de hêtres (fayards cf : toponymies en Faye), taillis de chênes, de châtaigniers assuraient une production suffisante de charbon de bois : plus de 50 000 hectares boisés, soit 24,5 % de la surface totale du Nontronnais. Cela représente 2,5 m<sup>3</sup> de bois de brasse à l'ha et est complété par les forêts domaniales, Braconne, Horte et les futaies du Limousin.

Chaque forge possédait une ou plusieurs coupes. Si la consommation fut excessive en raison du grand nombre de forges réparties sur une faible superficie, si les gelées de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les coupes rases de la période révolutionnaire, les dégâts des animaux atteignent gravement les boisements, la forêt charbonnière put toujours répondre aux besoins car les propriétaires y pratiquèrent leur exploitation intensive et soignée en taillis, à révolution courte (12 à 15 ans).

#### **Les mines.**

Le draperie forestière du Nontronnais reposait sur la nappe des sables et argiles sidérolitiques tertiaires, reconnaissables à leurs teintes rouges ou ocre foncé. Support de la châtaigneraie, elle était aussi un réservoir naturel de la « mine », ou minerai de fer.

Si le ramassage des rognons ferrugineux épars dans les sables et argiles alimentaient le haut fourneau de la portion cristallière du Périgord nord, il ne fut jamais suffisant.

La « pierre de myne » des couches oolithiques jurassiques, logées dans les poches argileuses et les strates des calcaires liasiques, apportaient un important complément à la « mine » de surface.

La carte géologique souligne la liaison entre la position des usines et l'étroite bande de calcaires jurassiques du Périgord nord où se répartissent les minières du Bandiat.

Une précision : le minerai de fer du Nontronnais n'est pas l'hématite brune que l'on extrayait ailleurs à cette époque, mais un oxyde hydraté d'une teneur de 35 à 40 %, exempt de phosphore, et, qualité majeure, très fusible. De nature argileuse, il nécessitait l'emploi d'un « fondant » calcaire qu'on appelait « castine » et qui ne manquait pas dans la région.

Les conditions nécessaires au développement de l'industrie sidérurgique sont très heureusement réunies dans le Nontronnais, c'est ce qui y a localisé cette industrie et déterminé une tradition.

On y trouve en effet :

- a) - Les matières premières - minière de fer, cassieu de castine et de volle  
- vastes forêts de chênes, hêtres, châtaigniers.
- b) - La force motrice avec les cours d'eau et les étangs.
- c) - Une main d'œuvre peu coûteuse et nombreuse.
- d) - De nombreux débouchés, surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.
  - Artillerie de terre et de mer ; canons, mortiers, crapaudines, boulets, bombes, grenades, carasses.
  - Les vaisseaux de la Compagnie des Indes pour les canons et les gueuses.
  - Les colonies d'Amérique pour les chaudrons à sucre, les cylindres des moulins à sucre, les outils.
  - L'établissement d'Indret pour les gueuses.
  - Les manufactures de Tulle et Bergerac pour les canons des fusils et armes blanches.
  - Les régions avoisinantes, surtout l'Espagne, pour les poteries de fonte, les fers en barre et les instruments agraires.
- e) - Des moyens de transport.

Dans le Nontronnais les produits fabriqués étaient voiturés par charrettes à bœufs jusqu'à Angoulême ; puis par bateau jusqu'à Rochefort.

Toutes ces données expliquent le nombre important et la prospérité des forges de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du 1<sup>er</sup> Empire.

Pays boisé, bien pourvu en minerai de fer, le Nontronnais est de plus un pays humide, riche en sources et ruisseaux. Zone de contact entre le Limousin granitique et les plateaux calcaires, les dislocations nombreuses ont aménagé sur les rivières beaucoup de ruptures de pente déterminant des chutes naturelles qui ont fixé l'emplacement des biefs de forges. Si le débit s'avérait insuffisant, les maîtres de forges barraient la vallée et installaient leur usine derrière la « peyrade » ou chaussée de l'étang ainsi créé (Rudeau, Etouars...) Le plus souvent ils se contentaient de construire une « écluse », barrage ou retenue. Usines au fil de l'eau, forges sur étangs, disposaient ainsi d'une énergie peu coûteuse mais pleine de servitudes : débit irrégulier, gelées, crues, étiages, autant de conditions qui imposaient une activité intermittente. En même temps, cette situation sur les rivières éloignait les usines des lieux d'extraction. Nous verrons l'incidence de cette localisation sur le coût du minerai rendu à l'usine.

### **La main-d'œuvre.**

Le Nontronnais forestier et granitique était un pays pauvre, peuplé de laboureurs à bras, petits métayers ou bordiers. Une enquête de la délégation de Guyenne vers 1750 soulignait que dans la subdélégation de Nontron où vivaient 28 000 habitants, il manquait 84 000 sacs de bled pour assurer une nourriture convenable.

Le bordier vivait à l'étroit sur son lopin de terre, mangeant raves et châtaignes, buvant eau et piquette, rarement du vin. Il recherchait donc l'activité complémentaire susceptible de lui procurer un peu d'argent frais pour payer la taille et les redevances. Il fut toujours prêt à louer ses bras au

maître de forges qui lui donnait un salaire dérisoire. 8 à 10 sols par jour dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle. A cette époque la viande se vendait 4 sols la livre. A Nontron, une location coûtait 40 livres par an...

Toutefois, comme les travaux aux minières, aux lavoirs de minerai, au cassage de la mine, à son mesurage, son transport, le sciage du bois... correspondaient aux périodes creuses du calendrier agricole, les offres de main-d'œuvre étaient nombreuses et il n'y eut jamais pénurie.

Cette petite paysannerie faisait contraste avec la bourgeoisie commerçante nontronnaise. Mais cette dernière ne s'intéresse pas à la spéculation industrielle en finançant par exemple les entreprises d'artillerie. A plusieurs reprises elle s'assemble à Nontron pour protester contre les réquisitions de main-d'œuvre obtenues par les maîtres de forges fabricant l'artillerie de marine. Elle ne mit aucun empressement à seconder les pouvoirs publics dans leur œuvre de construction routière. Incidence sur le déclin...

Et pourtant, le Périgord était une région isolée d'accès difficile, qui ne disposait d'aucune voie fluviale navigable. Les liaisons avec Angoulême, Limoges ou Bordeaux étaient lentes. Sa position à l'écart des grandes voies de communication aurait dû inciter les commerçants à rompre avec l'isolement en promouvant une politique de construction de voies de terre. Il n'est rien fait. Les routes étaient des chemins de terre mal entretenus, aux fortes pentes. Les ponts étaient délabrés. L'Intendance de Guyenne en 1750 déplorait en ces termes les difficultés d'accès de la ville de Nontron.

*« Pour conserver le commerce de cette ville, il faut réparer les chemins des voituriers et surtout deux ponts qui sont tombés et dont la chute interrompt le commerce de Nontron avec Périgueux. »*

Les transports s'effectuaient donc soit par portage à dos de mulets, soit par voiturage à l'aide d'attelages de bœufs ou de chevaux. Toutefois, la liaison avec Ruelle, fonderie royale, puis fonderie nationale de la Marine, était plus facile, le profil de la route étant moins accidenté. De plus, cette grosse fonderie fut un centre d'attraction pour la sidérurgie nontronnaise.

Ruelle étant, avec le port de l'Houmeau, la tête de pont de la batellerie fluviale sur la Charente et vers Rochefort, l'Arsenal de la Marine du Ponant au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**En résumé de cette première partie** nous dirons : le Nontronnais à partir du XVII<sup>e</sup> siècle se présentait comme un milieu rural riche en main-d'œuvre de bas salaires, bien pourvu en ressources naturelles, bois, minerai, énergie, avec des maîtres de forges plus habiles et compétents qu'on ne le reconnaît parfois. Mais l'isolement, la lenteur des communications et l'absence d'une bourgeoisie en état d'investir des capitaux dans l'industrie constituaient de sérieux obstacles pour une activité sidérurgique aux prix de revient élevé.

## **II - Les techniques de la sidérurgie.**

Elles ont peu varié, tant en ce qui concerne l'extraction, la production et la fabrication, du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Savignac Lédrier qui fonde jusqu'en 1930, procède à des aménagements modernes.

Dans les minières du Bandiat, les techniques d'extraction étaient archaïques : travail artisanal, faible rendement. Les minières étaient toutes à ciel ouvert, disséminées en une poussière de petits puits peu profonds (20 à 30 personnes tout au plus) sans boisage. Pour la région de Nontron et des confins charentais, on en a dénombré une cinquantaine.

Le matériel d'extraction était celui des terrassiers : un treuil rudimentaire, une corde et un bac. Le forage, l'extraction proprement dite, se faisaient à la main, au pic, à la pioche, à la pelle.

Les simples journaliers travaillaient à leur compte, tandis que les entrepreneurs locaux s'intitulaient marchands de mine et dirigeaient quelques commis ou tireurs de mine, passaient des contrats de 3 ans avec des commerçants. Certains maîtres de forges tel Blanchard de Ste Catherine à la Chapelle-St-Robert (artillerie de marine) ajoutaient à leur activité le commerce de la mine et contrôlaient toute la production locale.

Du fait du caractère artisanal de la production, celle-ci était de faible rendement. Pierre Cailletaux d'Hautefaye, réussit à extraire de 1755 à 1758 : 138 fondues de minerai, soit 2070 tonnes.

L'unité de mesure courante était la fondue. Les textes du XVIIIe et du XIXe siècle distinguent deux types de fondue.

1) *Fondue de grosse mine* : 32 tombereaux, 12 boisseaux

3 mesures : - le boisseau de Feuillade  
- le boisseau mesure de Lombardières (Lussas-et-Nontronneau)  
- le boisseau mesure de Nontron.

2) *Menue ou terrage* : 49 tombereaux de 12 boisseaux, le dernier tombereau devant être 'comblé' lit-on parfois.

On estime, par référence au XIXe siècle et au système métrique, la fondue à 15 tonnes.

Ainsi la production se situerait, pour Hautefaye, entre 450 et 690 t, chiffre dérisoire à notre époque, mais important au XVIIIe siècle.

Les minières du Bandiat, en 15 ans, de 1755 à 1770 auraient produit 48 000 t de minerai ; soit 3200 t par an.

Le mesurage et l'accaparement des minerais par les traitants donnèrent lieu à de pittoresques difficultés et d'interminables procédures. C'est qu'il s'agissait d'approvisionner en grosses quantités des usines trop rapprochées puisant aux mêmes sources.

Le prix d'achat de la fondue de minerai était modique mais les frais de préparation : cassage, lavage et surtout transport gravaient le prix de revient. Ils doubleraient le prix du minerai. En 1760, une fondue achetée de 80 à 90 livres, revenait au maître de forges à 170 ou 180 livres.

Le charbon de bois, entreposé en grandes quantités sous la halle du fourneau, était le seul combustible employé. Jamais ni houille ni coke.

Une évaluation précise faite par le maître de forges Jean Laroche en 1883 montre qu'il utilisait chaque jour 2878 t de charbon de bois pour une production journalière de 1933 t de fonte. Aussi, le maître de forges était-il obligé de s'assurer d'imposantes coupes de bois. Les fournisseurs d'artillerie de Marine avaient des coupes privilégiées dans les forêts royales. Ainsi le marquis Marc René de Montalembert quand il créa Ruelle en 1750, obtint du roi en 1752, l'exploitation de 4800 arpents en Braconnie, ce qui lui évite des conflits avec d'autres maîtres de forges. Les Maîtres de forges possédaient des forêts mais insuffisantes. Ils devaient assurer la carbonisation de tout ce bois. Aussi entretenaient-ils dans les taillis du Nontronnais une armée de charbonniers, payés à la tâche. Ils travaillaient sous la direction d'un commis ou maître charbonnier. Cet agent de maîtrise avait toute main sur la fabrication, le paiement, la nourriture des ouvriers, le transport du charbon. Les frais de transport doubleraient le prix d'achat.

**La carbonisation** : en meules recouvertes de mottes de gazon. On employait le terme de 'gaillotées' pour apprécier le volume d'un fourneau ou d'un tas de charbon - entendre par là 'charretées' -

*Archives de Balleran.* « le 17 Ventôse an VI. Doit à François Retier, maître charbonnier la livraison d'un fourneau de 10 brasses, pour l'exploitation duquel les 'barrouiers' ont fait 12 gaillotées ½ (conducteurs de bœufs).

### III - La Force hydraulique.

Chaque petit établissement devait aménager la force hydraulique. Celle-ci fut la seule source d'énergie utilisée en Périgord, même à l'époque où la machine à vapeur révolutionne l'industrie sidérurgique.

Les souffleries, les marteaux à drome, les martinets, les brocards à crasses, toute la machinerie était mise en mouvement par des roues à bois (à palettes puis à godets, jusqu'en 1850-1860 ; puis par des roues en métal à la fin du XIXe siècle.

La puissance ne dépassait pas 60 à 80 chevaux.

Plusieurs charpentiers veillaient à l'entretien de la machinerie. Paradoxe de ces petites usines, le bois y était le matériaux le plus employé !

## Les forges à canon du Bandiat.

La vallée du Bandiat - avec Ruelle plus au nord - produisit toute l'artillerie destinée à la marine du Ponant, basée à Rochefort.

Le marquis de Montalembert - fondateur de Ruelle en 1750 - possédait plusieurs forges dans notre région. Protégé du ministre de la marine Rouillé, comte de Torcy, il réussit à obtenir en novembre 1750 une commande de 1400 pièces d'artillerie de marine tous calibres.

Comme il n'honora pas ses engagements, il fut évincé par Marchault dès le fin de 1754, et son entreprise fut mise en régie royale sous la direction d'un Suisse fraîchement naturalisé Maritz, promu inspecteur général de l'artillerie de marine. Ce dernier fit confiance aux maîtres de forges locaux : Blanchard de Ste Catherine, François de Lapouge, Dereix des Rivières, qui devinrent gros fabricants.

### Matériel utilisé. Équipement.

Les grosses forges à canons du Bandiat possédaient dans la 2<sup>ème</sup> moitié du XVIIIe siècle, deux hauts fourneaux jumelés construits dans un massif de maçonnerie appareillé de 8 à 10 m de long sur 6 m de large.

Creuset et 'ouvrage' qui supportaient les lourdes charges du métal en fusion, s'effritaient très vite sous l'effet des hautes températures. En dépit des soins apportés à leur construction, leur durée était courte et limitait le fondage à 5 mois en moyenne.

Au XVIIIe siècle, chaque haut fourneau disposait de deux grands soufflets à caisse en bois et en cuir, longs de 15 pieds « bons et propres à bien fondre la mine ».

Au cours du XIXe siècle, plusieurs forges (Miremont, Malherbeaux, Lamothe) adoptèrent des soufflets à piston 'à l'instar de ceux de Luxembourg' qui alimentaient le haut fourneau mais aussi les feux d'affinage en économisant l'énergie hydraulique. (on peut encore les voir à La Mothe de Feuillade).

Les fondages duraient de 3 à 6 ou 8 mois. De 1882 à 1888 à la forge de La Mothe, le rythme d'activité de l'usine fut le même que 120 ans plus tôt.

- En raison
- des difficultés d'approvisionnement
  - de l'insuffisance des réserves d'eau
  - de la résistance limitée du matériel

les forges ne pouvaient avoir qu'une activité intermittente.

### Fonctionnement.

Six ouvriers fondeurs étaient affectés à la surveillance de chaque haut fourneau. On obtenait de la 'fonte de fer'. C'est-à-dire le métal produit par la réduction de la 'mine de fer'. Elle était 'grise et tenace' 'plastique' même. Elle n'était point cassante. Fonte dite à vent froid, elle était le résultat d'une réduction lente à moins haute température que dans les hauts fourneaux actuels. Le terme de 'fonte' désignait le bronze. Un 'canon de fonte' était un canon en bronze.

Point d'étude de laboratoire, point de savant dosage. Pour l'artillerie de marine, l'inspecteur général Maritz recommandait lui-même des minerais de 2 variétés. La composition des charges était empirique. Un examen attentif du cahier de roulement des fondages de La Chapelle-St-Robert montre que la charge globale par 24 heures variait avec le calibre du canon désiré.

Aucun rythme périodique et fixe ne présidait aux chargements comme aux coulées. On coulait à toute heure du jour ou de la nuit, à intervalles très variables, de 22 à 36 heures, selon la

volonté du chef fondeur, car la science de ce dernier relevait plus du coup d'œil qui évaluait et appréciait la qualité de la flamme ou de la coulée, que de savants calculs.

Il semble que le rendement moyen était le suivant : pour 4,5 t de minerai = 1,5 t de fonte (1/3 environ)

(évaluations précises de Jean Laroche, maître de forges à La Mothe en 1883).

Pour obtenir 1 tonne de fonte d'artillerie, il fallait 2,693 t de minerai - 1,489 t de charbon - 0,730 t de castine.

#### **IV - La main-d'œuvre.**

Elle devait être qualifiée.

Les 'batteurs de terre', les 'mouleurs', les 'curveurs' préparaient le moule.

Le maître de forges surveillait la coulée, opération délicate. Pour les gros calibres, 24 et 36, les deux hauts fourneaux étaient nécessaires.

Après la démolage commençait le long et délicat travail du forage.

Un maître foreur, assisté d'ouvriers spécialistes, surveillaient les 2 bancs de forage. Il fallait 101 heures de travail pour un canon de 36, 96 heures pour un de 24, etc.

Le tournage extérieur des canons et le bronzage étaient effectués à Ruelle qui exerça le rôle de direction des grosses forges du Bandiat.

Quand le canon était prêt, il était marqué aux initiales du maître de forges. Il s'acheminait vers Rochefort, via l'Houmeau.

Avec un personnel d'une soixantaine d'ouvriers spécialisés, vrais métallurgistes d'autrefois, Blanchard de Ste Catherine, dans ses deux forges de La Chapelle-St-Robert et de La Mothe, fonda en 5 ans 840 canons, quelques milliers de boulets, des mortiers et des affûts.

La main-d'œuvre des usines du Bandiat peut se répartir en 2 catégories absolument différentes :

- les occasionnels ou externes, main-d'œuvre d'appoint, variable,

- les ouvriers du fer, forgerons, qualifiés d'internes par des historiens. Lorsque Blanchard de Ste Catherine dit qu'il employait de 200 à 300 personnes par jour, il ne faut pas en conclure que ce personnel vivait et travaillait dans les bâtiments de l'usine.

#### **Les externes.**

Ouvriers intermittents. Parmi eux les 'barotiers' (bouviers) requis en nombre considérable pour voiturier les approvisionnements. Tous petits métayers.

Les 'voituriers de charbon' étaient déjà plus directement intéressés par la forge. Ils percevaient des salaires mixtes : avances en nature, vivres, complément en argent.

Il faut mettre à part les voituriers, rouliers professionnels ; tel Élie Dougneton de Savignac de Nontron, entrepreneur de transports.

Nous avons déjà parlé des tireurs de mine, des laveurs mesureurs, des casseurs et des charbonniers.

#### **Les internes.**

Beaucoup moins nombreux ( 40 à 60 sur le nombre de 300 avancé par Blanchard de Ste Catherine). Ils étaient les véritables ouvriers du fer ; main-d'œuvre très qualifiée, d'un recrutement difficile.

Le personnel de maîtrise, réduit à un seul 'commis' dans les petites fonderies pouvait en comprendre plusieurs dans les grosses.

Les ouvriers 'fondeurs' travaillaient sous la direction des contremaîtres. Ils étaient à peu près tous originaires de la région. Montalembert en 1750 s'assura par contrat le concours de plusieurs mouleurs de Forge-Neuve, habitant Javerlhac. Ils étaient engagés pour 4 ans, payés par trimestres, promettaient fidèle obéissance au marquis et s'engageaient à ne pas s'absenter, ni travailler ailleurs pendant la durée du contrat.

Les 'forgerons' étaient engagés pour la durée du fondage.

Dans d'autres régions métallurgiques françaises, les ouvriers étaient des errants. Pas dans le Périgord septentrional. Le recrutement des ouvriers des forges du Bandiat ne dépassait pas les limites du Périgord, ou du moins celle de la région Angoumois-Limousin-Périgord. Seuls quelques 'foreurs' étaient hors province. Il faut souligner que tous ces ouvriers du fer gagnaient plus que tous les autres employés : 6 livres trois sols par semaine à La Chapelle-St-Robert en 1761-64, alors qu'un simple manœuvre gagnait 8 à 10 sols par jour. Il est vrai que le travail des fondeurs était pénible. Debout à toute heure du jour et de la nuit pour surveiller les coulées ; aussi couchaient-ils dans une sorte de dortoir aménagé sous la halle du haut fourneau. Ils prenaient même leurs repas en commun à la cantine de la forge dénommée 'bédière'.

## V - Les maîtres de forges en Nontronnais au XVIIIe siècle ; les marchands de fer.

Il importe de distinguer le propriétaire de la forge qui la louait mais ne l'exploitait pas, du maître de forges.

p. 69 : Peyronnet [ nom du propriétaire Brouillaud [ M. le Cte d'Aydie  
[nom de l'exploitant Lavenaud [expl. M. Laforest.

Sont maîtres de forges ceux qui dirigent effectivement une entreprise industrielle, passent marché avec le roi, tiennent une comptabilité, veillent au recrutement des ouvriers et se débattent pour faire vivre leur forge.

A peu près aucun d'entre eux n'a appartenu à la noblesse locale.

Le marquis de Montalembert, Marc René, constitue une exception. Ce fut un entrepreneur de grande classe qui, au début de sa carrière industrielle connut les difficultés et les soucis du maître de forges. Son nom, ses titres, ses qualités intellectuelles lui valurent la protection du ministre de la Marine Rouillé - comte de Torcy. Il put ainsi percevoir de solides avances de fonds. Peu scrupuleux et rapidement repris par la vie de Cour et les soucis d'argent, il n'accorda qu'une attention fort lointaine à ses forges, jusqu'au jour où le ministre Machault interrompit les distributions de fonds, demanda des comptes et constata que le marquis forgeron n'avait pas tenu ses engagements. La carrière effective du marquis comme maître de forges fut définitivement interrompue en 1755.

Mais la noblesse a fondé la plupart des forges. Il suffit de signaler la présence du château près de la forge pour comprendre la communauté d'intérêt entre l'un et l'autre. La forge était pour le seigneur propriétaire sa meilleure source de revenus. La noblesse périgourdine loua ses forges plutôt qu'elle ne les exploitât. Certains seigneurs comme les Roffignac, propriétaires de La Chapelle-St-Robert firent pression sur Blanchard, l'heureux maître de forges, pour obtenir une avance de 63 000 livres qu'ils ne remboursèrent jamais. La vente des forges par la noblesse ne s'effectua qu'à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, quand les forges devinrent moins rentables.

Si le vrai maître de forges n'était pas noble, sa situation le mena parfois à la noblesse. Tous les maîtres de forges nontronnais avaient une solide fortune foncière.

Un des plus remarquables maître de forges du XVIIIe siècle fut Blanchard de Ste-Catherine. Les détails de sa carrière figurent dans Peyronnet. Il fut victime de la situation économique de son époque.

Il possédait une 'belle maison et domaine à Sainte-Catherine valant au moins, y compris les rentes qui sont dans la paroisse de Villonneur, 70 000 livres' et une belle maison près de Paris à Fontenay-sous-Bois, avec ses agréments, valant y compris le mobilier 70 000 livres (Archiv. de la Dord.) Il fallait y ajouter la terre et forge de Pontrouchaud dans la paroisse de Roussines. (une belle maison à Nontron valait 750 livres)

Il savait recevoir et plaire. A la Chapelle-St-Robert, la table était abondante et fine. Les mets les plus délicats : dindes truffées, truites, saumons, écrevisses, y étaient servis couramment. La cave était fournie en vins de Bourgogne et de Frontignan et même en fine orange.

### **Blanchard de Ste-Catherine.**

Louis Blanchard, né en 1713 au village de Ste-Catherine, famille d'officier de justice ; contrôleur des actes du bureau de Montbron.

En 1738, il épouse la fille d'un petit industriel en relation avec des maîtres de forges. Possesseur de terres ayant un minerai d'excellente qualité, il est d'abord « vendeur de mine ».

Au commencement de la guerre de sept ans, l'inspecteur Maritz vient en tournée en Périgord. Il rencontre Blanchard, jeune, actif, intelligent, le prend en sympathie. En 1755 le gouvernement de Louis XV s'empare des forges de Ruelle, et Maritz rentre en contact avec Blanchard qui devient maître de forges. L'état de 1766 indique qu'il est fermier de M. de Javerlhac à la forge de La Mothe et du marquis de Roffignac à la forge de La Chapelle-St-Robert. Ay début, ses affaires sont prospères. En 1762 Choiseul ayant pris l'habitude de lui passer commande, il est un des plus importants fondeurs de canons du royaume. Il fait travailler les maîtres de forges des alentours (Etuars entre-autres).

Mais il ne reçoit pas tous ses paiements et fait de grosses avances à l'état. Le trésor royal est en détresse et les obstacles s'accumulent. Entre tous les fondeurs du royaume, c'est lui que choisit l'Espagne pour un marché important. Mais l'affaire est peu avantageuse et Blanchard l'accepte pour éviter le chômage.

L'opposition de Montalembert, le renvoi de Choiseul ruinent tout espoir de remboursement par l'état. Blanchard connaît la détresse. Courageux, il vend ses terres, emprunte. Il ne fabrique plus de canons mais des fontes de 1<sup>er</sup> choix.

Mais sa santé s'aggrave et il meurt en 1772. Sa fille refuse l'héritage, tout fut vendu par huissier de justice.

La carence de l'état l'a empêché d'avoir la belle fin qu'il méritait par les immenses services rendus au pays.

### **Dans sa vie privée.**

Il allait fréquemment à Paris, se vêtait avec élégance et parut même une fois à Versailles 'en habit et culotte avec une tresse en argent, veste de moine avec des boutons d'argent pour façon'.

A Fontenay-sous-Bois, dans un décor luxueux, il recevait la cour et la ville.

Il donna la main de sa fille Marguerite - c'est elle qui l'accompagnait à Paris - à un seigneur local, Gaillard de Vaucocour. Marguerite reçut en dot 20 000 livres en 'avancement d'ho...'

Les forges donnèrent à Blanchard un réel prestige. Il en avait conscience et une pointe de vanité satisfaite perce dans cette donation à sa femme où il s'intitule « l'un des premiers fondeurs de canons des Provinces d'Angoumois et de Périgord pour le service des vaisseaux, cottes et forteresses de sa majesté. »

Blanchard était généreux et d'autres maîtres de forges tel Lapouge de La Francherie, les parents du maître de La Chapelle-St-Robert, bénéficièrent largement de ses libéralités.

Il essaye de se donner une culture intellectuelle. Sa bibliothèque contient une liste de 89 livres achetés à Paris en 1768. Elle contient des œuvres de Voltaire, Rousseau, des études historiques sur Turenne, Villars et des ouvrages de moindre intérêt.

L'état le payant mal, Blanchard eut recours à des créanciers comme Nicolas Marcellin Bréard, trésorier des colonies au port de Rochefort. Il dut s'adresser à de nombreux petits prêteurs d'Angoulême principalement. Dans les dernières années de sa vie, il fut accablé par les créanciers.

Le remboursement du prêt Bréard occasionna même un transport de maréchaussée de périgieux jusqu'à la forge de La-Chapelle-St-Robert. Blanchard mourut le 28 mai 1772. Sa faillite survint peu après.

La brillante existence était une façade. Son train de vie était conduit avec une prodigalité peu compatible avec ses moyens financiers réels. Ses 'états de fortune' démontrent clairement qu'il mangeait son blé en herbe et se nourrissait d'illusions. Il fut victime de la grande crise financière de l'Ancien Régime et de la banqueroute partielle de 1770 que l'on entrevoit à travers sa correspondance.

## François Delapouge.

Plus vrai Nontronnais est le confrère de Blanchard, François Delapouge ou Delapouge, officier de judicature, il était juge de la juridiction de Feuillade. Acheteur du fief noble de la Francherie, il devient Lapouge de La Francherie. Il avait un patrimoine foncier solide, qu'il veilla toujours à arrondir et qui se chiffrait en 1761 à 50 000 livres. De plus il possédait une forge à battre (dite de Sous-Puyrigard à Nontron), en exploitait 3 autres (Jommelières, Rudeau et Bonrecueil) et avait loué une bonne quinzaine de métairies. Il avait pignon sur rue à Nontron où il acheta 3 maisons sur la place de la Cahue - où habitaient les principaux bourgeois de l'époque. Il dirigeait une confrérie locale.

Sa maison noble de La Francherie était ornée « de six petits canons de fonte de fer de 3 quarts de livre de balles, peints en vert et montés sur leurs affûts. » Ce qui voulait rappeler qu'il était fournisseur de l'artillerie royale. Lapouge de La Francherie savait paraître et s'habiller. Il menait grand train, avait bonne table et cave bien garnie.

Hélas, François Lapouge de la Francherie fit lui aussi banqueroute. Mais pour essayer de l'éviter, il utilisa des moyens peu reluisants. Il pratiqua sans vergogne le chantage à la dénonciation pour prêts usuraires auprès de petits prêteurs d'Angoulême. L'affaire fit du bruit sur cette place. Elle attira l'attention de Turgot, intendant du Limousin. Celui-ci, dans ses œuvres, juge très sévèrement les entrepreneurs d'artillerie de l'Angoumois et du Périgord. Delapouge fut condamné par le Parlement de Paris en 1776. Convaincu de faillite frauduleuse, déchu et déshonoré publiquement, il dut s'enfuir hors de la Province.

Les entreprises d'artillerie s'achevèrent donc fort mal. Ces faillites retentissantes prouvant que la sidérurgie nontronnaise ne pouvait prétendre qu'à un rôle modeste, car, milieu rural, le Périgord septentrional ne disposait pas de capitaux suffisants. Les maîtres de forges possédaient une fortune réelle en biens ruraux mais peu d'argent liquide.

Emprunts, investissements, train de vie, mauvaise gestion dirions-nous aujourd'hui, vinrent à bout d'une situation foncière mal assise malgré les mérites réels de ces hommes.

A côté de cela, les maîtres de forges du XIXe siècle, pour la plupart, par une sage gestion et des entreprises limitées, connurent opulence et considération.



Une des deux « chapelles » de Jommelières (photo FG)



La maison du Maître de forge de Jommelières (photo FG)

### **Petites forges. Marchands de fer.**

Jommelières, La Chapelle-St-Robert, La Mothe, Etouars, la Vallade, forges à canon pour les 4 premières, à boulets de canons pour la 5<sup>ème</sup>, faisaient figure de grandes usines et à leur direction, on parle de maîtres de forges.

Les fonderies ordinaires font figure de très petites usines. Elles employaient de 6 à 8 ouvriers-métallurgistes.

Voici les productions des forges du Bandiat en septembre 1766 :

Lieu	maître de forges	natures
Manzac	Agard	fer et poêles
Chez Baillot	Laforest	fer et poêles
Brouillaud Lorenaud	Laforest	fer
Brouillaud	M. de Villopé - Laforest	fer
Chez Lemaire ou Sous-Puyrigard	Lapouge - Laforest	fer
Lamendeau	Martin de Payet - Couнас	fer
Forge-Neuve	M <sup>is</sup> de Montalembert - Guyon	fer

Dans ces forges, on coulait la fonte en gueuses. On la revendait à de petites forges à battre.

La forge battante ou affinerie - finerie - rappelait à s'y méprendre une forge de « faure » ou forgeron de village. Le personnel était réduit à 4 ou 5 forgerons. Ces usines étaient fragiles. La moindre inondation du Bandiat (1783) les anéantissait. Leur importance médiocre est donnée par le prix de leur location ou de leur vente.

La forge à battre de Brouillaud était louée en 1750 250 livres par an. Celle de Manzat en 1754, 600 livres.

La fonderie à canon de la Chapelle-St-Robert coûtait ç Blanchard en 1760, 5500 livres ; alors que la location annuelle de la forge à bras du « faure » du village s'élevait à 10 livres.

La location d'une métairie comme Roubape valait 120 livres, et une maison bien située à Nontron se vendait 750 livres environ.

Les maîtres de forges fabriquaient du fer mou ou dur et de l'acier.

Les fers du Périgord-Nord étaient recherchés en agriculture par les provinces voisines, pour leur souplesse, leur solidité, leur soudabilité.

L'acier était utilisé en Nontronnais pour la taillanderie, la coutellerie, la grosse quincaillerie.

Nontron dans la 2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fut 'la place de commerce' du fer battu. Aussi le marchand de fer y jouait-il un rôle essentiel, soit qu'il achetât la fonte pour la revendre aux forges à battre, soit qu'il échangeât fonte contre fer, soit qu'il passât des contrats avec les forges battantes de la région : charges de fer battu, paquets de poêles à frire, bâtons d'acier.

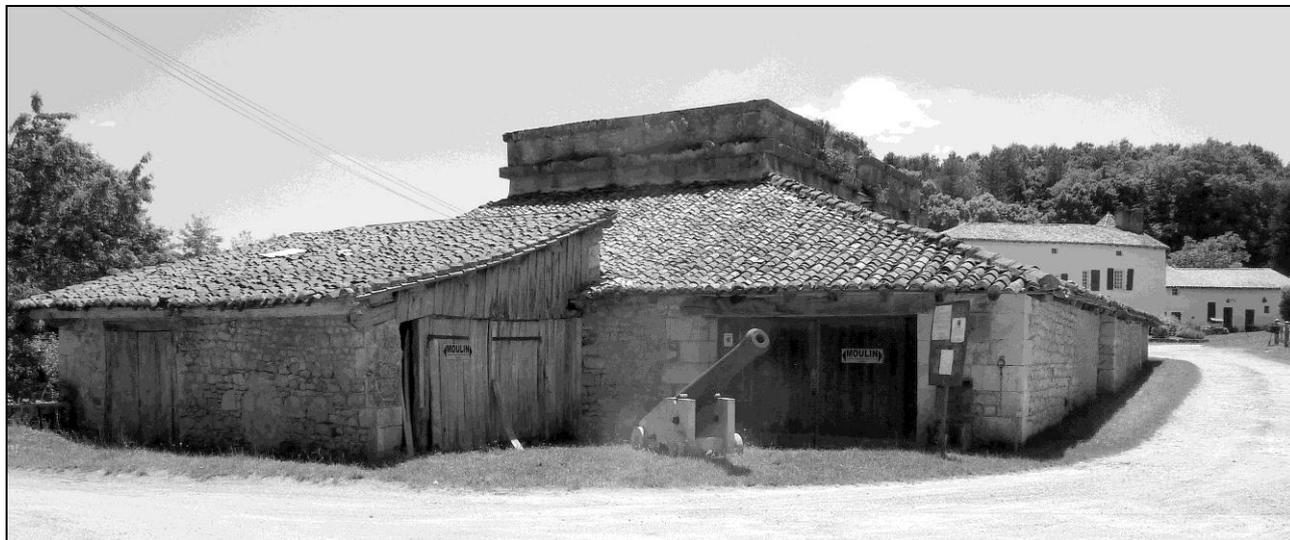
Sans doute l'importance de ses affaires n'était-elle pas comparable aux transactions d'un Blanchard de Ste-Catherine.

Ainsi la fortune de Bertrand Martel, marchand de fer de Nontron, compte tenu des approvisionnements entassés dans sa boutique, à sa mort en 1753, était-elle évaluée à 15 900 livres. S'il vendait au détail dans sa boutique, son rôle essentiel était de faire des transactions non seulement avec les 'faures' de la région, mais aussi avec les marchands de Périgueux et de Limoges. En 4 ans, Bertrand martel avait transporté, vendu ou échangé 165 'charges' soit à 125 kg la charge, 20 tonnes 625 de poêles à frire, 33 t de fer dur ou mou et plusieurs tonnes d'acier.

Petit commerce, mais très rentable - et le marchand de fer habile pouvait gravir les échelons sociaux. Il arrivait à diriger une forge à battre, ou à la commanditer, tel ce Jean Modenel, marchand de la ville de Mareuil, y demeurant, qui finança la forge de Lamendeau (Nontron) en 1767 et loua les services d'Etienne de Lamine, forgeron, pour 5 ans.

Parfois le marchand de fer devenait maître d'une fonderie comme Jean-François Divernois, originaire de Châlus, né à l'étranger, de parents étrangers, ex-jésuite, qui vint se marier à Nontron en 1764 avec Françoise Menu, fille d'un marchand local. Divernois fit des affaires à Nontron et en 1770 il acheta le 'fief et forge' de Balleran. Sa réussite ne fut pas un cas isolé car les Bernard, Grolhier-Desvirades, de St-Martial-de-Valette, s'ils n'accédèrent pas au titre de maîtres de forges, possédaient une solide fortune qui leur permit de devenir créanciers attestés de F. Lapouge de La Francherie.

### FORGE-NEUVE ET MONTALEMBERT



Vue générale du site de Forge-Neuve ; halle de coulée et hauts fourneaux. (photo FG)

Sur le *Bandiat*, un kilomètre en aval de *Javerlhac*, se trouvait depuis le Moyen-Age, sous le nom de *Forge-Neuve*, une des nombreuses forges du *Nontronnais* fabriquant artisanalement outils pour l'agriculture, instruments pour la cuisine, barreaux de fenêtres et plaques de cheminées. Propriété vers l'an 1500, avec le château et toute la terre de *Javerlhac*, de **Dauphin Pastoureau**, le riche bourgeois de *Nontron*, elle était passée, par héritages successifs, en 1750, à la famille **Couhé de Lusignan**.

C'est alors qu'elle fut achetée par le marquis de **Montalembert** qui changea sa destinée.

Quel était cet homme ? quel fut son dessein industriel ? Comment put-il le développer dans notre région ? Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

C'est ce que nous allons essayer de voir brièvement.

Le marquis **Marc-René de Montalembert** (cousin lointain du comte **Charles de Montalembert**, l'homme politique catholique du XIXe siècle) naquit à *Angoulême*, en 1714, dans une famille de noblesse ancienne et sérieuse. Après une carrière militaire de 17 années, dans le sillage du prince **de Conti**, pendant les longues guerres de la succession de *Pologne* et de la succession d'*Autriche*, il se retrouve en 1748 « mestre de camp de cavalerie, chevalier de St Louis », et en même temps – grâce aux études menées au cours de ses campagnes – « associé libre de l'Académie des Sciences ». Rendu à la vie civile, jeune encore, et avec des ressources modestes, cherchant une activité qu'il puisse exercer sans déroger et en même temps les moyens de tenir le rang qu'il ambitionnait, il conçut l'idée de fabriquer des canons de marine.

Le besoin de tels canons était alors énorme, la marine française ayant été pratiquement anéantie dans les durs combats menés contre les Anglais pendant la guerre de succession d'*Autriche*.

**Montalembert** sut apprécier cette situation, en même temps que le danger proche d'une nouvelle guerre. (Ce fut la guerre de Sept Ans.) L'importance nouvelle des entreprises coloniales de la *France* et le développement considérable pris à cette époque par le port de *Rochefort*, ces

circonstances concourent à un besoin de canons ne pouvant être satisfait que dans l'arrière pays de *Rochefort*, c'est à dire le bassin de la *Charente*.

Pour faire face à ce besoin, il fallait sans doute renforcer les forges existant déjà dans l'*Angoumois*, mais surtout utiliser le potentiel des nombreuses forges artisanales du *Nord Périgord*. **Montalembert**, avec sa connaissance de la région et une certaine formation scientifique réalisa qu'il était possible de faire passer cette activité à un stade industriel, puisque notre région possédait :

- un minerai de fer abondant et de bonne qualité,
- la pierre à chaux utilisée comme fondant,
- une force motrice suffisante pour actionner les soufflets, fournie par les rivières coulant du *Limousin*.

- et qu'on pouvait s'y procurer – bien que ce fut plus difficile – les grandes quantités de bois nécessaires pour la fabrication du charbon de bois.

**Montalembert** intrigua donc à *Versailles* auprès du Ministre de la Marine qui était alors M. **de Rouille**, le convainquit et obtint en 1750 un marché de 1400 canons à fabriquer en 3 ans. Certes, il ne disposait à ce moment d'aucun moyen pour l'exécuter. Mais aussitôt, il acheta *Forge-Neuve*, entreprit la construction de la forge de *Ruelle*, près d'*Angoulême*, et prit à ferme diverses forges déjà existantes, notamment *Jommelières* et *La Chapelle Saint-Robert* sur le *Bandiat*, *Rudeau*, *Bonrecueil* et *Combiér* sur la *Nizonne*.

Il transforma toutes ces forges pour les mettre chacune à deux hauts-fourneaux aptes à la fonte des canons et se trouva finalement à la tête d'un groupe industriel de 24 hauts-fourneaux qui faisaient alors du *Nontronnais* un des plus importants bassins sidérurgiques de *France* ; le plus important même pour la fabrication des canons de marine.

Les choses commençaient donc très bien mais l'exécution ne fut pas à la hauteur de la conception. Les difficultés apparurent bientôt en raison de retards de livraison et du nombre élevé de pièces refusées au contrôle de *Rochefort*. Les rapports de **Montalembert** avec le Ministère de la Marine s'envenimèrent gravement avec le remplacement de M. **de Rouille** par M. **Machaut d'Arnouville**.

Le Ministre, intègre et rigide, qui appréciait peu **Montalembert** finit par décider, en 1755, la mise en régie des entreprises Montalembert, le privant ainsi de la maîtrise de ses affaires, qui furent gérées, pour son compte, par un ingénieur d'origine suisse du nom de **Maritz**. Ce dernier sut redresser la situation. Il était l'inventeur du « banc de forge horizontale ».

Jusque là, les canons étaient coulés dans un moule comportant un noyau pour réaliser l'âme, ce qui créait un danger de refroidissement inégal et donc d'irrégularités.

La méthode de **Maritz** consistait à couler les canons pleins et à les forer ensuite.

Il fut produit, de 1750 à 1760, 2388 canons dans les forges de **Montalembert**.

Et lorsque, en 1771, on procéda à la liquidation des comptes, **Montalembert** reçut une indemnité fort importante de 800 000 livres. Mais, en même temps, il fut contraint de vendre les deux forges qu'il possédait en propre (*Ruelle* pour 260 000 livres et *Forge-Neuve* pour 40 000.) au Comte d'**Artois**, apanagiste de l'*Angoumois*, lequel, en 1776, les échangea avec son frère **Louis XVI**. Après cette forme de nationalisation, les deux forges furent érigées en « *Fonderies royales de canons pour la Marine* ». *Forge-Neuve* fonda des canons jusqu'en 1803, fut ensuite conservée encore longtemps par l'Etat, jusqu'à sa vente à la famille **Mousnier-Maudet** en 1870.

Le bilan qu'on peut tirer aujourd'hui de cette aventure industrielle d'un demi siècle est bien maigre. Il ne reste aucune trace d'activité métallurgique dans notre région, sauf une fabrication de couteaux à *Nontron*, et sauf, bien sûr, *Ruelle*, demeuré un « Etablissement industriel de la Marine ».

Mais, à part cette usine encore en fonctionnement près d'*Angoulême*, à part un buste de **Montalembert** dans un jardin sur la *Touvre*, on ne peut plus voir dans le *Nontronnais* que quelques ruines de ce que furent des bâtiments industriels grouillants d'activité.

A *Forge-Neuve*, en raison sans doute des dépenses de mise en état plus élevées dans une forge royale, et aussi de l'arrêt de tout fonctionnement depuis 1803, la structure à deux hauts-fourneaux nécessaire à la fonte des canons est encore visible, dans l'état où elle a été mise en 1778, constituant un bâtiment élevé sur le bord du *Bandiat*, avec sa terrasse pour le chargement des fourneaux, ses gargouilles en forme de canon, sa roue hydraulique et même une reconstitution d'un canon de marine du XVIIIe siècle et de son affût. (1)

L'ensemble a été inscrit en 1976 à l'inventaire complémentaire des monuments historiques et une maquette s'en trouve au Musée de l'histoire du fer à *Nancy*.

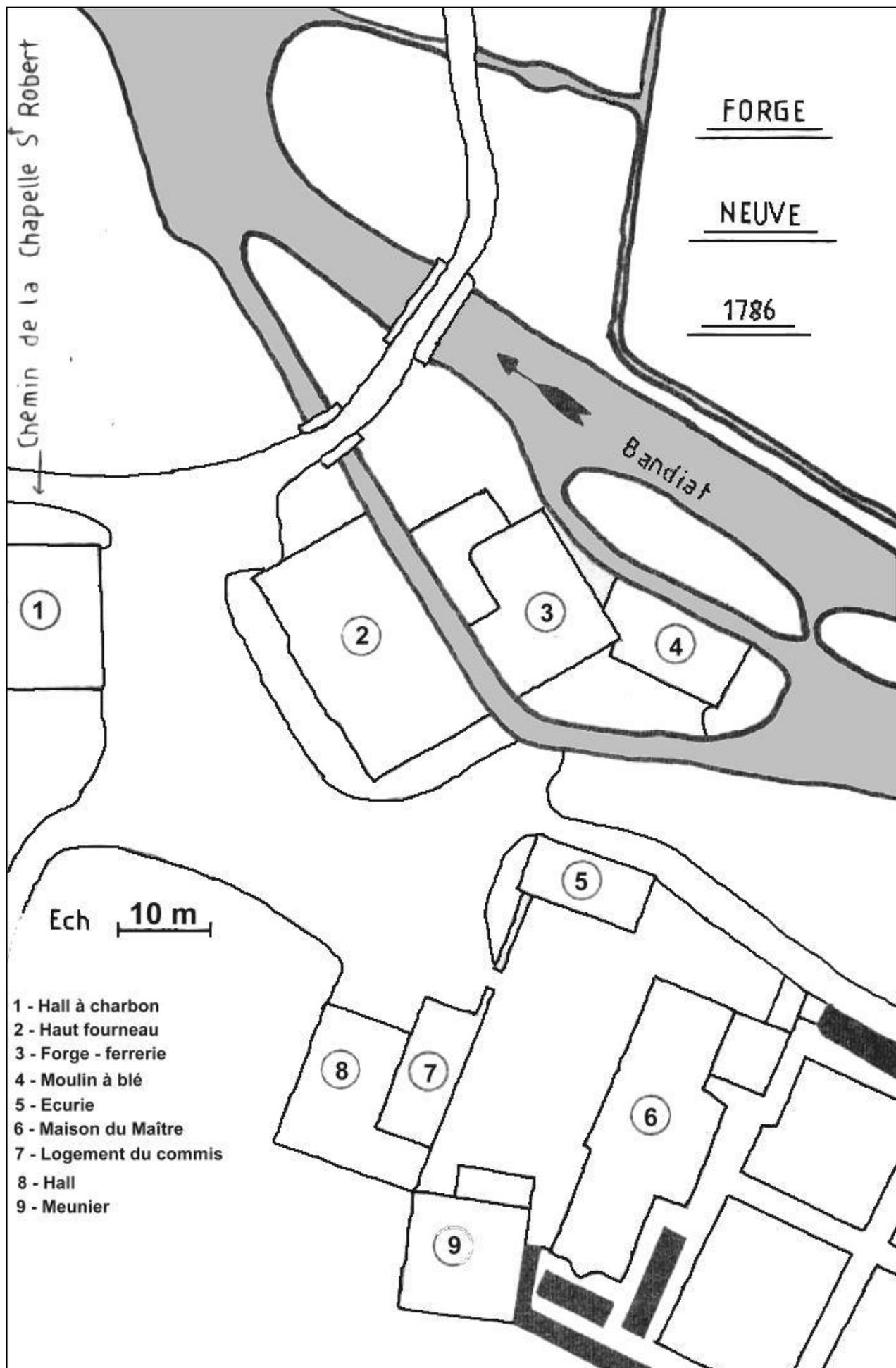


« Chapelle » du premier haut-fourneau, avec le sondage de coulée. (photo FG)



Fouilles 2013. Margelle de la fosse de coulée des canons. (photo FG)

Ci-après : plan revu par M. Maudet.





Le canal de dérivation du Bandiat. Vers la gauche, les roues des soufflets, vers la droite, ancien emplacement de l'affinerie. (photo FG)



Le canal où se trouvaient les deux roues. (photo FG)

Mais plus qu'une bâtisse ancienne, ce qui doit nous frapper, c'est l'étonnant exemple donné par **Montalembert** qui nous a montré que des circonstances habilement exploitées par un homme intelligent et efficace pouvaient faire naître une activité industrielle là où il n'y en avait pas et changer ainsi, fût-ce pour un temps, la physionomie d'une région.

Cette étude est tirée de deux communications faites au GRHIN par **M. Jean Maudet** les 3 août et 9 novembre 1978 sur le Marquis de **Montalembert**.

**Partie non publiée.**

**Le marquis Marc-René de Montalembert.** (première partie)

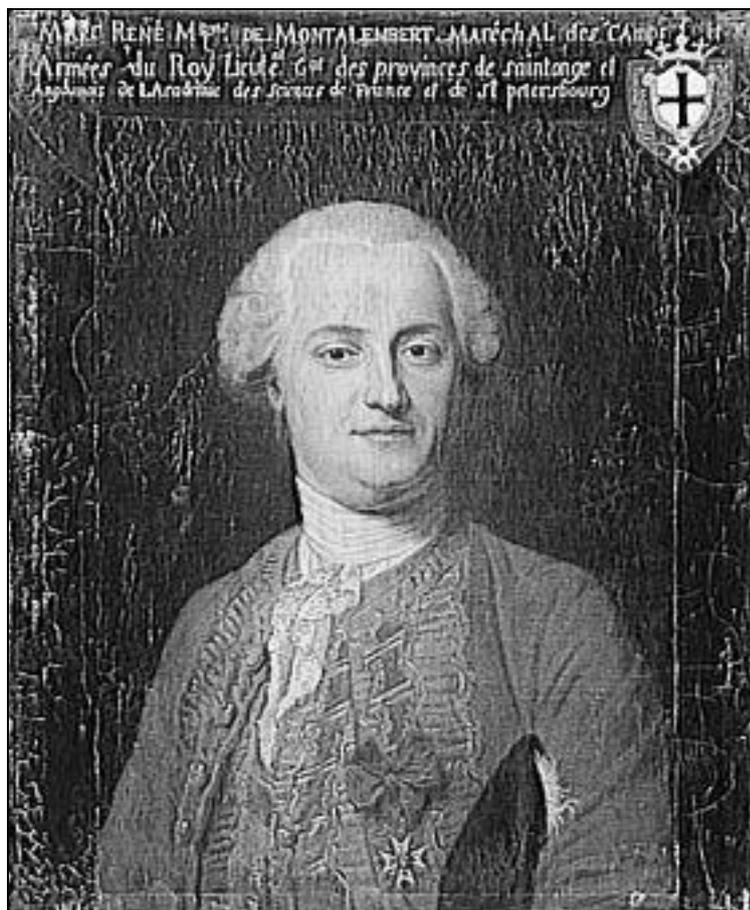


Photo Wikipédia.

Ceux d'entre vous qui ont assisté l'an dernier aux réunions de notre groupe ont déjà entendu Mme Clavaud parler des maîtres de forge du nontronnais au XVIIIe siècle et en particulier du marquis de Montalembert qui, en 1750, se lança dans la fabrication des canons de marine. Je vais essayer ce soir de vous parler du marquis à un point de vue un peu plus précis.

Ce qui me frappe personnellement dans cette histoire, c'est que notre région si peu industrialisée aujourd'hui, ait pu être, dans la 2<sup>ème</sup> moitié du 18<sup>e</sup> siècle un important bassin métallurgique, le premier de France pour la fabrication des canons de marine.

Comme toutes les réalisations, celle-ci a été le fait d'un homme qui a su exploiter une situation.

- Quel était cet homme ? Qu'est-ce qui l'avait préparé à une telle initiative ?

- Quelles étaient d'autre part les données historiques, politiques, géographiques, techniques de cette situation, en cette année 1750 où tout se décida ?

C'est ce que nous allons essayer de voir ensemble, en suivant rapidement la vie de Montalembert (avant 1750) qui s'est déroulée en général loin d'ici et en insistant particulièrement sur son aventure métallurgique dans notre région.

### **Situons d'abord la famille Montalembert.**

Ses titres remontent à 1050 dans les annuaires de la noblesse. Elle tire son nom de la localité de Montalembert au nord de Ruffec. Mais dès 1400 un héritage fit passer la terre de Montalembert à une femme et aucun porteur du nom ne fut plus seigneur de Montalembert.

Leurs terres généralement situées dans le Sud-ouest de la France semblent avoir été modestes.

Jusqu'au XVIIIe siècle aucun représentant de la famille s'illustra vraiment ; certains acquirent une certaine renommée militaire, plusieurs trouvèrent même la mort en combattant.

On demande souvent quels étaient les rapports familiaux entre les deux hommes de la famille les plus connus :

- le marquis Marc René de Montalembert, notre homme du XVIIIe siècle

- et le comte de Montalembert, journaliste et homme politique catholique du XIXe siècle, surtout connu comme défenseur de l'enseignement religieux, ce qui lui a valu de donner son nom à de nombreuses écoles catholiques.

Il s'agissait de cousins très éloignés puisque pour leur trouver un auteur commun, il faut remonter à 1450.

Mais les mariages rapprochèrent ces deux branches de la famille. La marquis Marc René épousa en 1770 Marie Commarieu dont la sœur cadette se maria, quelques années plus tard avec le baron Jean Charles de Montalembert, qui fut le grand-père du comte Charles. Les deux beaux-frères furent même très liés jusqu'à la Révolution qui les sépara : le marquis ayant rallié les idées nouvelles, et le baron ayant émigré.

Le fils du baron servit dans l'armée de Condé et dans la diplomatie sous la Restauration. C'est ainsi que l'écrivain catholique, fils du précédant, naquit à Londres en 1810. Le marquis René ne l'a pas connu puisqu'il est mort en 1800, mais c'était non-seulement son cousin, mais son petit neveu par alliance.

Ce point étant éclairci, nous retenons que Marc René était issu d'une famille de noblesse ancienne et sérieuse, se consacrant traditionnellement aux armes comme en font foi

- un blason très simple, sans fioritures « d'argent à la croix ancrée de sable » (une simple croix)

- la devise familiale très militaire « ferrum fero, ferrum ferret » (je porte le fer, le fer me portera) ; devise tout de même curieuse si l'on songe au destin métallurgique de Marc René.

Notons aussi que la famille était d'un renom limité et pas très riche, tenant petitement son rang.

Tout ceci explique sans doute l'ambition qui va caractériser Marc René.

### **Avant de parcourir sa vie, un mot sur les études qui ont été consacrées à cette vie.**

Dans les premières années qui ont suivi la mort de Montalembert, survenue en 1800, on trouve des éloges académiques de peu d'intérêt.

De nos jours, en 1957, l'ingénieur général de l'artillerie navale Couturié qui avait exercé des fonctions à l'arsenal de Ruelle, a fait une place à la vie de Montalembert, créateur de Ruelle, dans son ouvrage très important sur l'histoire de la Fonderie Nationale de Ruelle et les anciennes fonderies de canons de fer de la Marine.

Depuis M. Pijassou qui enseigne la géographie à l'Université de Bordeaux, dont Mme Clavaud nous a parlé et dont la visite est annoncée pour notre prochaine réunion, a traité aussi de la question.

Tous deux ont souligné le rôle déterminant de Montalembert dans le développement métallurgique de notre région au XVIIIe siècle, mais ils ont aussi formulé des jugements très critiques sur l'homme, ses procédés, sa vie privée même. Nous en reparlerons.

Enfin et surtout, l'abbé Gaudin, qui était curé de Ruelle avant la dernière guerre, a consacré en 1938 à Montalembert une monographie très complète, traitée « avec bonheur et élégance » dit M. Couturié, avec sérénité et indulgence, dirais-je moi-même.

Je vais essayer pour ma part, à la suite de l'abbé Gaudin, de m'en tenir aux faits, d'essayer de comprendre sans juger et je l'avoue, de résister à la tentation de défendre cet homme.

Marc René de Montalembert naquit à Angoulême en 1714, dans une maison 30 Rempart Desaix qui existe encore et porte une plaque commémorative.

Son père Jacob, seigneur de Maumont et de Juignac, était capitaine au régiment de la Marine, donc infanterie de Marine, donc peut-être une orientation vers les canons de marine. Sa mère est une dame Vigier.

Lui-même, aîné de 4 enfants, devint marquis de Montalembert, seigneur de Maumont, de St-Laurent-de-Belzaget et de Dt-Amand-de-Montmoreau, en Charente, de la Vigerie, en Saintonge et du fief de Forgeneuve en Périgord. De tous ces titres, seuls me disent quelque chose ceux de Maumont dans la région de Barbezieux où devait se trouver la maison paternelle, de la Vigerie qui devait venir de sa mère qui portait le nom de Vigier, et de Forgeneuve, près de Javerlhac, où je lui ai succédé, si j'ose dire, comme propriétaire des lieux.

Il fit ses études au collège de Jésuites d'Angoulême, et était certainement destiné à la carrière des armes. Juste quand il arriva à 18 ans, une guerre commença.

Nous allons maintenant être obligés de pénétrer un peu dans le labyrinthe des guerres de Louis XV, non pas tant parce que notre héros y développa sa carrière militaire, mais surtout parce que elles permettent de comprendre le formidable besoin de canons de marine qui se manifesta vers 1750.

La guerre dont il s'agissait alors était celle de la succession de Pologne. Donc l'été 1733, l'armée du duc de Brunswick traversa la Lorraine et mit le siège devant Kehl, forteresse impériale. C'est là que Montalembert rejoignit l'armée. Ses parents avaient fait jouer leurs relations pour le faire incorporer comme cornette dans un des régiments du prince de Conti, le Conti-cavalerie. Il participa ainsi tout jeune à la prise de Kehl et au siège de Philisbourg et aux campagnes des deux années suivantes. Retenons au passage les nombreux sièges auxquels assista tout jeune Montalembert, cet homme dont l'ouvrage principal sera consacré à la fortification. Il fut nommé capitaine à 20 ans, en 1734.

Mais là-dessus, sous la pression des Anglais qui étaient restés neutres, des préliminaires de paix furent signés à Vienne en 1735. Malgré cet armistice, il semble que Montalembert reste à l'armée. D'ailleurs, le traité de paix ne fut signé qu'en 1738. L'Espagne n'y adhéra qu'en 1739. Et dès 1740, l'empereur d'Autriche mourut, donnant le signal de la guerre de la succession d'Autriche qui devait durer 8 ans.

Le prince de Conti ayant reçu le commandement d'une armée, Montalembert fut nommé capitaine de ses gardes et le suivit ainsi en Italie, en Bohême et ailleurs.

Retenons aussi que ce jeune officier vécut ainsi à l'État Major d'un brillant général d'armée. Donc dans un milieu propice aux réflexions sur l'art militaire qui allaient l'occuper toute sa vie. Il écrivit des mémoires sur les fortifications et d'autres questions de science militaire qui lui valurent d'être en 1747, à 33 ans, élu comme associé libre à l'Académie des Sciences, en pleine guerre.

S'étant par ailleurs distingué dans les combats, il reçut la dignité de « *mestre de camp de cavalerie* » et fut fait chevalier de St-Louis.

De la guerre de la succession d'Autriche, ce que nous avons à retenir de notre point de vue, c'est que le plus redoutable adversaire de la France fut cette fois l'Angleterre.

Sur terre, les armées françaises firent bonne figure (Fontenoy : *MM. les Anglais tirez les premiers.*) mais sur mer il en fut tout autrement. La Marine française avait commencé la guerre avec 40 vaisseaux contre 120 aux Anglais. Avec un pareil handicap, il fallut faire face à des contacts en Méditerranée, en Amérique, partout et surtout sur nos côtes. Les Anglais débarquèrent trois fois sur

nos côtes pour faire diversion. Les Français essayèrent de débarquer en Angleterre pendant que l'armée anglaise était sur le continent et la flotte anglaise occupée ailleurs. Mais arrivés en vue des côtes anglaises, une tempête rejeta les bateaux sur nos côtes et une bonne partie sur des rochers. Enfin, vers la fin de la guerre, la Marine française subit les pires échecs. Six vaisseaux escortant un convoi vers les Indes occidentales furent accrochés dès la sortie de la rade de Brest et anéantis. Peu après, les huit derniers vaisseaux de la marine française furent rassemblés pour escorter un convoi vers l'Amérique. Ils furent également interceptés, sauvèrent cependant le convoi, mais après Belle-Isle furent tous détruits sauf deux. Le *Tonnant* vaisseau amiral terriblement endommagé, réussit à rentrer à Brest, remorqué par l'*Intrépide*. Et ces deux bateaux, l'un tirant l'autre, constituèrent alors toute la Marine française.

Heureusement, la lassitude générale devant cette guerre sanglante et ruineuse, amena en 1748 au traité d'Aix-La-Chapelle.

Montalembert, en ce qui le concerne, fut rendu à la vie civile et c'est là qu'il conçut l'idée de devenir fournisseur de canons pour la Marine.

Qu'est-ce qui l'a poussé dans cette direction ? A cette question, M. Pijassou répond carrément : le besoin d'argent.

Je voudrais nuancer. Imaginons cet homme se retrouvant dans l'Angoumois avec son statut de retraité à 35 ans. Il a connu pendant 17 ans les chevauchées, les combats, la vie brillante de la guerre en dentelles à travers les châteaux d'Europe, dans l'entourage du prince de Conti. Il est évidemment effrayé à l'idée de mener la vie étroite et besogneuse d'un petit seigneur local dans les parages d'Angoulême. Il lui reste sans doute la possibilité de s'adonner aux travaux intellectuels, mais à la campagne, on peut faire de l'érudition, on ne peut pas faire de la recherche dans le domaine de la science militaire. Pour cela il faudrait avoir des contacts qui ne peuvent se trouver qu'à Paris. Or il n'a pas l'argent nécessaire pour tenir son rang à la cour. Alors que faire sans déroger ? Si on réfléchit, il ne pouvait guère faire que ce qu'il a fait. Par besoin d'argent, certes, mais surtout par besoin d'activité, par ambition, par vanité peut-être, et pourquoi pas aussi par désir d'être utile à son pays, souci qu'il a eu toute sa vie, jusque dans les événements de la Révolution qui avaient dégoûté plus d'un marquis.

Toujours est-il que

- informé qu'il était sur la situation militaire nationale et internationale,
- connaissant bien la région de l'Angoumois et les ressources des régions voisines,
- orienté vers les questions d'armement par sa vie militaire et ses réflexions personnelles,

il réalisa de développer une fabrication de canons de marine dans notre région.

Essayons de reconstituer son raisonnement avec « *la raison froide* » dont Voltaire l'a crédité.

La première donnée du moment c'est l'anéantissement de la Marine française. Il faut donc de toute urgence redonner une marine à la France, car personne ne pensait que de traité d'Aix-la-Chapelle allait assurer une longue paix. Effectivement, la guerre de sept ans allait commencer dès 1756 et la Marine française allait de nouveau y être mise à rude épreuve.

Quant à notre ennemi maritime, l'Angleterre, la question était encore plus claire. Le traité d'Aix-La-Chapelle avait renvoyé à des commissions franco-anglaises le besoin de régler nos différents coloniaux. Les controverses s'y poursuivirent pendant des années. Les ambitions de l'Angleterre s'y étalaient au grand jour ; au point qu'en 1754, en pleine paix, des hostilités ouvertes se déroulèrent sur mer au Canada et sur terre en Amérique, au delà des Appalaches.

Donc nécessité urgente de construire rapidement des bateaux et de les armer.

Autre élément : le développement du port de Rochefort à cette époque par rapport aux autres ports militaires. La supériorité écrasante de la marine anglaise avait montré l'avantage de Rochefort, port de l'Atlantique relativement éloigné des bases anglaises, et séparé de la mer par une rivière étroite qu'on ne pouvait remonter qu'en tirant les bateaux à la main, circonstance toute particulière qui mettait le port à l'abri des attaques anglaises et même des bombardements dont cette marine était coutumière.

Ce développement de Rochefort impliquait l'équipement de l'arrière pays dont on voit encore les races aujourd'hui : équipements commerciaux et hôtels des marchands de Saintes qui s'enrichirent dans l'approvisionnement des bateaux, restes à La Chapelle-aux-Pots d'une production considérable de récipients pour les bateaux. En ce qui concerne l'armement, il n'y avait alors que quelques forges en Angoumois (Planchemier, Rancogne) d'une importance très limitée.

Par ailleurs, le développement des entreprises coloniales françaises, grandioses à cette époque, augmentait encore, d'une part le besoin de canons pour l'équipement des forts coloniaux, d'autre part l'intérêt de Rochefort bien placé pour les liaisons vers l'Amérique, les Antilles et même les Indes.

S'il fallait fournir des canons à Rochefort, il fallait penser aux régions desservies par la Charente, seule rivière navigable de la région.

Dans ce bassin de la Charente, il s'imposait de recourir à l'Angoumois où, faute de pouvoir développer les rares forges existantes, il fallait en créer d'autres, mais il s'imposait surtout d'utiliser le potentiel du nord du Périgord où existaient sous une forme artisanale de nombreuses forges d'ailleurs peu actives à cette époque dit M. Pijassou.

Pourquoi ces forges avaient-elles pu naître ? Ce n'est pas mon propos, disons tout de même que l'explication doit être purement géologique. Rares étaient alors les régions où, à cette époque des transports difficiles, on pouvait trouver dans un rayon admissible : du minerai de fer, des forêts de bois dur suffisamment étendues pour fournir les quantités de charbon de bois nécessaires, un fondant qui était de la castine, c'est-à-dire de la pierre à chaux utilisée obligatoirement pour faire fondre dans les hauts fourneaux le sable et l'argile incorporés au minerai de fer, et enfin des rivières assurant la force motrice indispensable, ne serait-ce que pour actionner les soufflets.

Montalembert avait réalisé que la possibilité existait de faire passer cette activité sidérurgique au stade industriel. En effet :

- l'extraction du minerai de fer pouvait être développé, celui-ci existant en abondance et d'une qualité fort correcte.

- la pierre à chaux ne posait pas de problème dans la partie calcaire de notre région.

- la force des rivières n'était, semblait-il, et on a bien pu le constater, pas complètement utilisée par les moulins et les forges artisanales.

- le bois était le goulot d'étranglement, mais pour des fabrications d'armement, on pouvait espérer quelque chose que les artisans ne pouvaient pas faire, se faire réserver par l'autorité royale des coupes dans les forêts domaniales de la Braconne et d'Ourthe.

Connaissant bien toutes ces données et ayant acquis des relations au cours de ses campagnes, Montalembert approcha le Ministre de la Marine. A cette époque M. de Maurepas, ministre depuis 27 ans, venait de perdre sa place. Il s'était permis des épigrammes contre Mme de Pompadour, et le Roi, quoique le considérant comme un ami, avait dû s'en séparer. Pour lui succéder on choisit un personnage de second plan, dans l'idée, je suppose de ne pas faire de vagues, M. de Rouillé, comte de Jouy. Tout le monde est d'accord pour dire que ce ministre n'avait aucune connaissance en matière maritime. Et tout le monde reconnaît également qu'il assura parfaitement le redressement de la Marine.

En tous cas, Montalembert convainquit ce ministre certainement plus accessible que n'aurait été M. de Maurepas.

Tenant compte des idées de Montalembert, M. de Rouillé élaborait un plan de réarmement de la Marine qui se trouve parfaitement exposé dans une lettre envoyée par lui, au début de 1750, à l'Intendant de la Marine à Rochefort. Nous devons nous arrêter un peu sur ce document.

Il y est exposé que :

- après toutes les récupérations possibles, la Marine disposait alors de 2400 canons (dont 1500 dans le port de Ponant)

- elle avait besoin d'en avoir 7500 (dont 5300 dans les ports du Ponant)

- le nombre de canons à Toulon était particulièrement faible, et les forges du Dauphiné qui approvisionnaient Toulon ne pouvaient assurer qu'une production limitée. Il s'avérait nécessaire de transférer immédiatement sur les stocks 100 canons de l'Atlantique à la Méditerranée.

- il se créait ainsi un besoin fabuleux de 3800 canons qui ne pouvaient être fournis que par les forges de l'Angoulois et du Périgord.

- ce chiffre étant manifestement impossible à atteindre, il s'imposait de différer l'équipement des vaisseaux de complément, et de limiter les ambitions à 2400 canons.

- M. Reix des Fosses, de la forge de Rancogne sur la Tardoire avait un marché en cours dont on espérait encore 600 canons.

- pour le reste, les instructions de Rouillé étaient de commander

\* 400 canons à MM de Bertin et de Segonsac (forges d'Ans et de Plassac sur l'Auvézère)

\* 400 canons au comte de Roffignac

\* 200 canons à M. de Brassac

\* 800 canons à Montalembert.

Ces différents marchés furent passés au cours de l'année 1750. Peu après, Montalembert obtint la cession à l'amiable des marchés de MM. de Roffignac et de Brassac, et se trouva donc à la tête de 1400 canons à exécuter en trois ans.

De quels moyens disposait-il pour assurer cette commande ? A l'origine de rien (il était donc bien hardi et peu prudent). Mais en cours même de 1750, Montalembert

- acheta Forge-Neuve pour 27 600 livres à la famille de Combe de Lusignan.

- parallèlement il prit à ferme les forges de Jommelières et La Chapelle-St-Robert sur le Bandiat ; Rudeau, Beaurecueil et Combier sur la Nizonne ; Montizon sur un affluent de la Tardoire.



La maison du maître de forge de Bonrecueil (facade) photo FG



Bonrecueil vue de côté (On se rend compte de l'étendue de la réserve d'eau) photo FG.

Montalembert entreprit de transformer ces sept forges pour les mettre à 2 hauts fourneaux aptes à la fonte des canons. Il acheta un moulin à papier à Ruelle pour y construire 2 haute fourneau. Il créa ainsi un groupe étonnant pour l'époque de 16 hauts fourneaux.

Il conclut aussi des contrats de sous-traitance avec les forges de Plancheminier, Etouars, La Mothe et d'autres encore, ajoutant selon cette formule encore 8 hauts fourneaux à son groupe.

Comment put-il financer ces aménagements et constructions ? En obtenant d'énormes avances sur son marché qui atteignirent 1 900 000 livres.

Une première fourniture de 100 canons fut assurée par la forge de Jommelière en 1751. Tout partait donc très bien, mais les difficultés commencèrent.

D'abord les livraisons subirent de grands retards. Montalembert s'était évidemment engagé imprudemment à livrer ses 1400 canons en 3 ans. La reconstruction des forges semble avoir été réalisée dans les délais prévus ; leur approvisionnement ne semble pas non plus avoir posé de problèmes.

Montalembert éprouva apparemment plus de difficultés pour le recrutement des ouvriers qualifiés. Il en débaucha dans d'autres forges, ce qui provoqua des conflits. Il fit intervenir le Ministère de la Marine auprès de Tourny, intendant du Périgord, pour faciliter ses recrutements qui étaient en somme des débauchages. Il avait aussi la réputation de mal payer ses ouvriers, ce qui ne facilitait pas les choses. Un groupe d'ouvriers alla même se plaindre à Tourny à ce sujet. Celui-ci, excédé, fit remarquer qu'il n'était pas subordonné au Ministère de la Marine. Tout ceci ralentit certainement la mise en route des forges.

Montalembert qui comptait beaucoup sur la création d'une unité de production entièrement neuve à Ruelle, se heurta au Conseil de Ville d'Angoulême, sorte de conseil municipal non élu, composé de notables. L'accord de ce dernier était nécessaire. Or il le refusa pour 17 raisons assez peu édifiantes, allant du risque de hausse de prix du bois utilisé par les bouilleurs de cru, jusqu'au danger couru par les truites de la Touvre du fait de la pollution créée par l'usine. Pour passer outre, il fallut recourir à des lettres patentes du Roi qui furent longues à venir.

Plus grave encore que les retards fut le nombre de pièces refusées à leur réception à Rochefort. Là commença un conflit ouvert entre Montalembert et Maritz, un fondeur suisse - fraîchement naturalisé, comme Montalembert ne manquait jamais de le dire méchamment - qui avait été recruté par le Ministère de la guerre, puis par le ministère de la Marine, pour appliquer son invention dite du « banc de forge horizontal ».

Jusque là, les canons étaient coulés dans un moule comportant un noyau pour réaliser l'âme ; ce qui était un danger de refroidissement inégal et donc d'irrégularités. La méthode Maritz consistait à couler les canons pleins et à les forer ensuite.

De nombreux canons de Montalembert coulés selon l'ancienne méthode ayant été refusés aux essais, la Ministère de la Marine voulut imposer à Montalembert la machine de Maritz. Montalembert fit d'abord tout pour l'éviter. Il soutenait que la cour s'était entichée de Maritz sans raison valable. Il alla jusqu'à créer sa propre machine à forer, différente de celle de Maritz.

Pensant qu'une cabale était montée contre lui, il alla lui-même assister à des essais de ses canons à Rochefort. Il dut admettre que les défauts étaient nombreux et donc accepter la machine de Maritz.

Au milieu de ces difficultés, le délai du marché conclu en 1750 pour 3 ans expira, alors qu'il était loin d'être complètement exécuté. Montalembert obtint tout de même qu'on lui substitue un nouveau marché passé pour 80 000 quintaux de canons de fer à livrer avant 1759.

Respirant un peu de ce côté, Montalembert dut faire face à une catastrophe. En 1754 le Ministère de la Marine passait à M. Machault d'Arnouville. C'était un homme très différent de M. de Rouillé. Ce dernier était entièrement tourné vers l'exécution de son plan de redressement de la Marine ; Machault était un homme rigide qui dans ses fonctions (marine et Garde des Sceaux) s'illustra dans la lutte contre les abus du 18<sup>e</sup> siècle.

Machault ne cessait de dire que la Marine avait versé d'énormes avances et reçu très peu de canons. C'était vrai, mais il aurait dû reconnaître que ces avances n'étaient tout de même pas perdues puisqu'elles avaient servi à créer une industrie qui était maintenant capable de produire tous les canons commandés.

Machault allait jusqu'à dire que les minerais du Périgord étaient mauvais, que les ouvriers devaient être incompetents et naturellement que Montalembert était détestable.

La situation empira au point que fin 1755, Machault décida la mise en régie des entreprises Montalembert. Maritz fut chargé de les diriger.

D'un côté un ministère intègre tonitruait contre un fournisseur défaillant ; de l'autre une sorte de P.D.G. se croit en butte aux vexations de l'administration et craint la nationalisation. Passons sur les réclamations, protestations, contestations et procédures de toutes espèces menées par Montalembert lui-même, souvent aussi par son frère, le chevalier Paul de Montalembert qui le représentait sur place.

La position de Montalembert s'améliora avec le départ de Machault en 1757, renvoyé aussi sur ordre de Mme de Pompadour, au moment de son retour en grâce que avait suivi l'attentat de Damiens.

Mais malgré le départ de Machault, de Maritz et la fin de la régie en 1760 ; malgré les interventions de Choiseul qui mena de front les Affaires étrangères, la guerre de la Marine ; malgré de nouvelles interventions auprès de Choiseul, duc de Praslin qui lui succéda à la Marine ; Montalembert ne récupéra jamais la maîtrise de ses affaires. La Marine préféra les mettre en sommeil et y nommer un vague gérant, Naynaud, sans jamais oublier, semble-t-il, son idée de nationaliser Ruelle et Forge-Neuve.

Il fallut que le second duc de Choiseul se fit à son tour renvoyer sur l'ordre de la nouvelle favorite pour qu'en 1771 ou en arrivât à la liquidation des comptes entre l'État et Montalembert. Affaire très importante puisqu'il était tout de même sorti des forges de Montalembert un total de 2388 canons entre 1750 et 1760.

Affaire très embrouillée aussi parce que Maritz avait fait effectuer dans ces forges des fabrications n'ayant rien à voir avec le marché de Montalembert et qu'il avait traité toutes sortes d'affaires directement avec d'anciens sous-traitants de Montalembert, surtout avec les deux plus

importants maîtres de forges du nontronnais, Blanchard de Ste-Catherine et La Pougé de La Francherie... lesquels étaient passés entre temps dans une totale déconfiture et même banqueroute.

Montalembert chargea de cette délicate négociation son beau-père, M. de Commarieu. Celui-ci régla l'affaire très heureusement par une transaction fixant à 800 000 livres l'indemnité due à Montalembert. En même temps, les deux forges de Ruelle et de Forge-Neuve, les seules appartenant à Montalembert furent louées au roi pour trois ans pour 20 000 livres par an.

A l'issue de cette location, en 1774, Montalembert, qu'on imagine de plus en plus lassé par la métallurgie, vendit ces deux forges au comte d'Artois, apanagiste de l'Angoumois, pour 300 000 livres (260 000 pour Ruelle et 40 000 pour Forge-Neuve).

Deux ans plus tard, ces deux forges furent échangées par le comte d'Artois avec Louis XVI contre des forêts en Yonne. Elles furent alors érigées en Fonderies royales de canons pour la Marine. Forge-Neuve fondit des canons jusqu'en 1803. Ruelle est encore un établissement de la Marine fabriquant, avec 1500 ouvriers, essentiellement des éléments de missiles. [rappel : date de la conférence 1978]

Essayons ici un bilan de l'aventure métallurgique de Montalembert. Pour lui, des déconvenues, certes, mais un résultat financier fort bon. Si on admet que les aménagements initiaux furent assurés par les avances de la Marine, ce qui semble exact, on le retrouve avec un bénéfice net de l'ordre du million de livres, somme considérable pour l'époque.

Pour notre région, qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

- Une usine encore en fonctionnement à Ruelle.
- Quelques ruines de forges.
- Une plaque sur une maison à Angoulême.
- Un buste dans un jardin sur la Touvre.
- Une rue Montalembert à Angoulême.
- Des souvenirs qui avaient été presque oubliés avec le temps et qui curieusement se réveillent depuis quelques années.
- Et pourtant un étonnant exemple, montrant que des circonstances habilement exploitées par un homme intelligent et efficace peuvent changer la physionomie d'une région.

Note complémentaire :

### **Le canon de Forge-Neuve.**

Dans le cadre d'un voyage officiel en France, M. Lévêque, premier ministre de l'État canadien du Québec, pendant l'hiver 1977-78, le Président de la République Française décida d'offrir au Québec une série de canons de marine du 18<sup>e</sup> siècle, pour compléter ceux qui étaient restés au Fort Royal de Québec. L'établissement de la Marine de Ruelle fut chargé, au début de 1978, de faire couler par une fonderie d'Angoulême une série de canons de marine en fonte de divers calibres du modèle 1700, dont il avait les plans dans ses archives.

Deux canons dits de 24 (c'est-à-dire tirant des boulets de 24 livres) pesant 880 kg chacun et ayant de petits défauts furent refusés par la Marine. Ils purent être récupérés avec mon aide. L'un d'eux se trouve à Forge-Neuve avec un affût en bois du modèle de l'époque, également fabriqué sur les plans fournis par Ruelle. L'autre se trouve au château de Varaignes.

## **Le marquis Marc-René de Montalembert (deuxième partie).**

Nous avons la dernière fois laissé le marquis Marc-René de Montalembert en 1748 à la fin de la guerre de Succession d'Autriche, après 15 années de campagnes dans le sillage du prince de Conti qui l'avait fait mestre de camp de cavalerie et chevalier de St-Louis.

Nous avons décrit les efforts qu'il a déployés pour obtenir un marché de canons de marine en 1750. Nous ne reparlerons donc plus de son activité industrielle et nous reprenons la vie de cet homme. Elle se déroule éventuellement à Paris et dans son château de Maumont. Madame Battut et M. l'abbé Bouet m'ont conseillé de voir le couvent de Maumont près de Montmoreau, aux limites des départements de la Charente et de la Dordogne.

La sœur archiviste de ce couvent de Bénédictines m'a ouvert ses dossiers : c'est bien le château de Montalembert. Comme il se trouve dans la partie cloîtrée du couvent, on ne peut se rendre compte de ce qu'a pu être la vie dans ce château.

La première chose que fit Montalembert lorsqu'il fut rendu à la vie civile, fut d'acheter une petite charge de « gouverneur en survivance du fort de Villeneuve-les-Avignons : 4000 livres, sinécure constituant sans doute un placement de ses économies de guerre.

En 1750, il obtient son fameux marché, reçoit des avances avec lesquelles il aménage ses forges, crée Ruelle, et, pour commencer, achète Forge-Neuve 24 000 livres, petite affaire pour laquelle il ne se dérange même pas, envoyant son intendant signer l'acte au château de Jommelières où l'on convoque le notaire Boyer de Nontron. D'une façon générale, on peut se demander si Montalembert à qui l'on reprochait de ne pas suivre ses entreprises d'assez » près, venait souvent dans ses forges. Il séjournait de temps en temps dans son château de Maumont d'où certaines lettres de lui sont datées. On peut noter qu'il avait pris soin, en louant les droits de pêche sur la Touvre, de se faire livrer chaque semaine 6 livres de truites et 200 écrevisses, ce qui semble indiquer l'idée de séjour dans la région ; mais c'est surtout son frère cadet qui devait le représenter sur place.

Montalembert acheta en 1752 une charge honorifique et rémunératrice de « Lieutenant général du gouvernement de Saintonge et d'Angoumois ». Il l'acheta 90 000 livres et la revendit par la suite 80 000 livres à celui qui la lui avait vendue. Curieuse opération qui ne peut guère avoir été financée que sur les avances perçues au titre de son marché, mais qui lui valut d'être appelé « mon général », même après qu'il eut revendu la charge.

Pendant la guerre de Sept Ans, il reprit du service comme général et reçut dix hautes missions à la fois militaires et diplomatiques. En 1757, il fut envoyé à Stockholm et attaché à l'armée suédoise qui opérait alors en Poméranie contre la Prusse. En 1759, il fut même envoyé auprès de l'armée russe, qui combattait aussi Frédéric II. Il y eut le mérite de décider, paraît-il, les généraux russes à prendre Berlin.

En 1761, on le retrouve commandant de l'île d'Oléron, chargé de fortifier des côtes de Bretagne et d'Aunis, en particulier Belle-Isle. Nous arrivons là dans ce qui fut sa grande spécialité : la fortification. C'est à ce moment qu'il écrit le premier tome de son grand ouvrage « La Fortification perpendiculaire » dont l'idée de base était de recommander que les angles rentrants des fortifications soient droits de façon à ce que les parties flanquantes soient perpendiculaires aux parties qu'elles doivent protéger de façon à pouvoir bourrer le maximum de canons dans de puissantes casemates couvertes, analogues aux entreponts des bateaux de guerre, effectuant un tir direct sur l'ennemi. Les contemporains ont vu dans les théories de Montalembert une véritable exaltation de la puissance du feu, idée somme toute moderne.

En 1761, le manuscrit à peine écrit, le duc de Choiseul, sur ordre du Roi, se fit remettre l'ouvrage avant sa parution et le confisqua. Ceci dura quinze ans. C'est donc en 1776 et jusqu'en 1793 que Montalembert publia les 11 volumes de la « Fortification perpendiculaire ». Cet ouvrage fut toujours contesté en France par le corps du Génie, mais il fut plus apprécié à l'étranger, traduit en allemand par le major du Génie prussien Lindeman, il valut à son auteur qu'un fort fut baptisé « Fort-Montalembert » en Grèce, à Missolonghi, là où mourut Byron.

Le plus intéressant dans cette affaire fut les rapports qui se nouèrent entre Montalembert et Lazare Carnot, capitaine du Génie sous l'Ancien Régime.

Comme madame Bourdiol l'a expliqué ici même (Chroniques n° 3) Carnot se mit en valeur lorsque l'Académie de Dijon mit au concours, en 1784, un « Éloge de Vauban » et que Carnot, attiré à la fois par le génie de la fortification et par les idées sociales de Vauban, remporta le prix.

Montalembert, fort critique à l'égard de Vauban, lorsqu'il lut l'ouvrage de Carnot crut y trouver une attaque de la « Fortification perpendiculaire ». Il écrivit à Carnot sur un ton polémique. Carnot lui répondit par une lettre dont il demanda la publication et dont voici l'essentiel, fort bien tourné.

*« Si vous avez cru voir, mon général, des ennemis et des détracteurs dans tout ce qui porte le nom d'officier du Génie, vous avez été trompé.*

*J'ai si peu voulu dénigrer votre ouvrage que je ne le connaissais alors que de nom : il paraissait à la vérité sous le nom d'un membre de l'Académie des Sciences, mais comme ces titres n'annoncent ordinairement guère plus de mérite réel que ceux de Duc ou de Cordon bleu, ce ne pouvait être une raison bien forte pour moi, ignorant alors que vous faisiez une exception si honorable pour vous et pour le Corps célèbre qui vous a adopté.*

*J'a lu depuis cet ouvrage si estimable, si plein de génie, je lui ai rendu justice plus d'une fois. Maintenant que vos casemates sont connues et éprouvées, la fortification va prendre une nouvelle face : il ne sera plus permis d'employer les revenus de l'État à faire du médiocre quand on peut faire du bon... Mais il faut laisser à la vérité le temps de se faire jour... Qu'il nous suffise pour le moment d'être bien convaincu que votre théorie ne peut tarder à devenir la base de notre système défensif. »*

On réalise mal la part de sérieux et la part de moquerie qu'il y a dans cette lettre. De toute façon, les rapports entre les deux hommes allaient vite se compliquer.

C'est que Carnot avait un autre adversaire : Choderlos de Laclos, l'auteur des « Liaisons dangereuses » qui était en fait un officier d'artillerie passionné de fortifications, et qui n'avait écrit Les Liaisons que pour tromper l'ennemi d'une garnison de province. Sur ces entre faits, il fut publié une sorte de satire » anonyme de l'Éloge de Vauban, qui se présentait comme une nouvelle édition de l'ouvrage de Carnot mais, comme disait le titre, enrichie « d'observations par un amateur ». Ces observations étaient en fait des critiques féroces. Les spécialistes comparèrent le style de ce pamphlet à celui des Liaisons dangereuses, et trouvèrent à la fois des ressemblances et des différences. On en conclut que l'ouvrage avait été écrit conjointement par Laclos et Montalembert, qui auraient été amis intimes.

Il est curieux de voir ces trois hommes s'opposer et se déchirer, alors qu'ils avaient beaucoup de choses en commun. Ils étaient des militaires intelligents et libéraux et le destin devait les faire collaborer pendant les guerres de la Révolution.

Parallèlement à ces controverses théoriques sur l'art de la fortification, Montalembert menait de nombreuses *recherches pratiques* dans le domaine militaire, quoiqu'il ait été mis à la retraite depuis 1775 et qu'il se plaignait que le Roi ne lui eut pas conféré un grade militaire correspondant à sa personnalité.

Il avait, il est vrai, refusé une offre de Gustave II de Suède qui lui avait proposé la fonction de général en chef du Génie militaire.

Ce à quoi Montalembert s'occupait en 1778, était la mise au point du « fusil à clapet » se chargeant par la culasse. Le maréchal de Saxe l'avait inventé, mais sans y attacher d'importance et en l'appelant « amulette ». Montalembert reprit l'idée, améliora le modèle du maréchal de Saxe et l'essaya devant les autorités militaires. Mais celle-ci eurent le grand tort de ne pas donner suite au projet, bien que les essais fussent concluants. Les railleurs dirent que Montalembert ressemblait au maréchal de Saxe, puisque tous deux imaginaient des amulettes. Mais l'armée française passa à côté d'une invention de génie.

En 1779, il fut chargé de construire un fort à la pointe sud de l'île d'Aix. Il construisit un fort de 56 canons entièrement en bois. Tout le monde assurait que le fort s'écroulerait au premier coup de canon. Cependant il résista aux essais, mais fut démoli sans avoir jamais servi.

En 1788-89, il réalisa des plans de place-forte en relief. Catherine de Russie lui offrit de les lui acheter mais il refusa ; les autorités françaises ne s'y intéressèrent pas. Montalembert finit par la suite par les offrir au Comité de Salut public qui les fit déposer dans un hangar où ils auraient disparu.

Sur le plan personnel, Montalembert eut plus de chance. En 1770, il épousa Marie de Commarieu dont le père était Inspecteur général des Domaines de la Couronne. Marie de Commarieu était jeune (20 ans, il en avait 56) belle, femme d'esprit et richement dotée. Les détracteurs de Montalembert firent remarquer qu'à partir de son mariage, il se mit à vivre plus largement. Notamment il acheta en 1771 l'hôtel particulier à Paris où il vécut jusqu'à sa mort, au 39 rue de la Roquette. Mais si on se rappelle que c'est en 1771 qu'on liquida les comptes du marché de canons de marine et que Montalembert reçut une indemnité de 800 000 livres, on peut lui faire la grâce de croire que son hôtel fut acheté avec une partie de cette indemnité et non avec la dot de sa femme.

De cet hôtel, Montalembert et la jeune marquise surent faire « une des maisons les plus agréables de Paris », avec l'aide de la sœur de Marie qui avait épousé un jeune cousin du marquis, le baron de Montalembert, grand-père de Charles de Montalembert. L'hôtel comportait une salle de théâtre privée. Montalembert se mit à écrire ce que l'on appelait des bluettes : « La Bergère de qualité », « La Bohémienne supposée ». La marquise et la baronne étaient les héroïnes de ces comédies, le baron était chargé de la claque : on l'appelait le 'battoir'. On jouait aussi des pièces plus sérieuses, du Marivaux. On recevait les Encyclopédistes, les philosophes. On agitait des idées avancées, on souhaitait ouvertement la Révolution dans le salon de madame la Marquise.

La Révolution arriva. Tout commença très bien. En septembre 1789, Montalembert reçut une lettre de Mirabeau qui l'enchantait. Mirabeau, en pleine euphorie, commençait sa lettre ainsi :

*« Les circonstances les plus incroyables ont fait que les révolutions de tout genre sont devenues non seulement possibles, mais faciles ; et il faut profiter des circonstances parce que la destinée de notre nature est, du moins pour longtemps encore, de ne pouvoir faire les choses que follement. »*

Mirabeau évoquait une réforme vraiment révolutionnaire : la fusion de l'Artillerie et du Génie. Plus concrètement, il proposait à Montalembert la fonction d'Inspecteur général des fortifications. Mais tout cela n'eut pas de suite.

Et jusqu'en 1792, Montalembert ne fit guère parler de lui. En juin 1792, évoquant des raisons de santé, il partit pour l'Angleterre, muni de passeports régulièrement délivrés par la Section de Popincourt avec qui il entretenait de bons rapports, et la municipalité de Paris.

Il emmenait la marquise, sa belle-sœur et son neveu Jean-Charles, le baron étant déjà parti pour St Domingue. Cela ressemblait fort à un départ pour l'émigration. Cependant, 4 mois après son départ, au début de novembre 1792, Montalembert revint à Paris. Que s'est-il passé en Angleterre ? Faut-il penser que la bataille de Valmy (20 septembre 1792) ait fait changer Montalembert d'avis ? Que s'est-il passé entre Montalembert et sa femme ? Parti avec elle, il revint seul.

Une mauvaise surprise l'attendait à Paris, sur la porte du 39 de la rue de la Roquette, il y avait les scellés. C'est qu'on l'avait entre temps inscrit sur les listes d'émigrés, tant à Paris qu'en Charente. Montalembert commença à développer des procédures et des arguments pour justifier son voyage. A Paris il invoquait un décret autorisant « la sortie hors de la République pour cause de maladie dûment justifiée » mais ce décret avait été abrogé avant son départ.

Il avait naturellement ramené force certificats médicaux et put prouver qu'il avait réellement suivi une cure aux bains de Bath, ajoutant même qu'il s'était donné la peine d'aller y séjourner alors que les curistes anglais se faisaient porter l'eau thermale dans leurs baignoires de Londres. Il tirait aussi un grand argument de ce que, pendant tout son séjour en Angleterre, son cocher et son postillon l'avaient attendu dans une auberge de Boulogne.

En Charente, il invoquait un autre décret donnant la « possibilité de sortir de France aux Français se livrant à l'étude des sciences, arts et métiers pour acquérir de nouvelles connaissances

dans leur état ». Mais ce décret n'avait été pris qu'après son retour. Les connaissances prétendument acquises étaient d'ailleurs bien maigres.

Montalembert déclarait d'une part s'être entretenu avec un professeur de mathématiques qui lui aurait offert un travail sur les sections coniques, d'autre part qu'il avait visité des arsenaux en tête desquels il citait la Tour de Londres.

Toujours est-il que Montalembert réussit assez vite à se faire rayer de la liste des émigrés à Paris, mais n'obtint qu'en 1799, de Fouché, une radiation définitive en Charente.

Malgré ses ennemis, et dès son retour d'Angleterre, Montalembert reprit ses activités et ses ambitions dans le domaine militaire. L'époque (1793-1794) était des plus agitées, mais c'est alors qu'il renoua avec Carnot.

Dès janvier 1793, 2 mois après son retour, il proposa au ministère de la guerre un modèle nouveau d'affût pour les canons de marine : l'affût à aiguille. Quelques mois après, une flotte anglaise ayant été signalée près de La Rochelle, il proposa au même ministère un projet de fortification de l'île d'Aix. Il fit tant et si bien qu'en septembre 1793 un décret remit en activité de service le général de Montalembert « *pour continuer ses travaux dans l'artillerie et la fortification* ». Carnot était bon pour son ancien ennemi, car enfin Montalembert avait 79 ans et c'était reconnaître son titre de général de l'Ancien Régime, pourtant peu impressionnant. Au milieu de ces honneurs, la Révolution lui apporta un ennemi. En novembre 1793, sa maison fut encerclée par une équipe de patriotes, armés de piques qui cherchaient des « malveillants ». Il fut déclaré arrêté, mais autorisé à rester chez lui. A ce moment, il est donc dans une situation curieuse propre aux temps agités : prisonnier chez lui, remis en activité comme général, émigré en Charente, rayé de la liste des émigrés de Paris.

Mais au milieu de tout cela, Montalembert avait une autre idée en tête. Parallèlement à ses démarches pour être rayé de la liste des émigrés, il en entreprend d'autres pour obtenir le divorce avec Mme de Commarieu et il l'obtint en août 1754. Pourquoi divorcer à 80 ans ? Pour se remarier, 4 mois après, avec une jeunesse de 22 ans : Rosalie Cadet. On n'entend dire que du mal de cette divorcée, elle aussi sans doute, mais d'une famille fort honorable, son frère, chimiste de renom, a donné son nom son nom à une rue de Paris. Elle avait un cousin germain ministre de la Marine. Les chroniqueurs vont jusqu'à la traiter de 'fille d'apothicaire'. Son père, Cadet de Gassicourt, avait pourtant été sous l'Ancien Régime apothicaire-major des Invalides, pharmacien en chef des armées, par ailleurs membre de l'Académie des Sciences, inventeur des pastilles menthe et de la pâte de Guimauve.

Et trois ans après ce remariage, en 1797, une fille Gasparine, naquit au foyer des Montalembert. Le marquis avait 83 ans. Les plaisanteries fusèrent. L'abbé Gandin évoque « *les cheveux blancs du vieillard penchés sur le berceau* ». Mais l'Ingénieur général Couturié fait suivre la relation de l'évènement par 3 mots : « *pater is est* » premiers mots de l'adage du droit romain « *pater is est quem nuptias demonstrant* » selon lequel, dans le mariage, les enfants sont toujours réputés être du mari. Il faut tout de même remarquer que Montalembert n'a nullement répudié Gasparine et l'a bien considérée comme sa fille. Peut-être peut-on raconter ici l'histoire du grand procès soutenu par Montalembert et repris après sa mort par sa fille qui fit là, preuve du même caractère que lui. Ce procès trouve son origine en 1774 dans la vente par Montalembert au Comte d'Artois, de Ruelle et de Forgeneuve pour 100 000 livres comptant plus une rente viagère de 20 000 livres l'an, Ruelle étant estimé à 260 000 livres et Forgeneuve 40 000 livres (300 000 en tout). Or le comte d'Artois en 1776, deux ans après échangea Ruelle et Forgeneuve avec son frère Louis XVI contre des forêts en Argonne auxquelles il fit rendre 20 000 livres par an. Montalembert n'hésita pas, en 1783, à engager un procès en lésion contre le comte d'Artois devant la Grand'Chambre du Parlement. Celui-ci laissa dormir l'affaire et par la suite, les circonstances politiques ne laissèrent pas à Montalembert la possibilité de s'attaquer à la Maison royale. Mais Gasparine, animée par le même esprit procédurier et contestataire, renouvela cette demande devant la Cour de Paris, sous la Restauration, mais fut déboutée en 1817.

Mais il nous faut parler des ambition publiques que nourrissait encore Montalembert, quoique octogénaire.

Ambitions militaires toujours. En février 1796, il réussit, à 82 ans, à se faire nommer par le Directoire, général de division. Mais sa mise à la retraite était prononcée en même temps. Montalembert eut l'audace de protester contre sa mise à la retraite, et la chance d'obtenir un an après sa remise en activité à 83 ans.

Il ne lui restait plus alors qu'une dernière ambition. Il n'avait été que membre correspondant de l'Académie des Sciences, et l'académie de l'Ancien Régime avait d'ailleurs été dissoute. Quand en 1797 le bannissement de Carnot rendit vacant son siège à la Section des Arts mécaniques de L'Institut national des Sciences et des Arts, Montalembert posa sa candidature. Selon l'usage, la section mécanique sélectionna trois noms parmi la quarantaine de candidats pour les proposer au choix de l'Académie. Montalembert ne fut classé que n° 3, Le constructeur du pont des Arts n° 2, le premier était le général Bonaparte, de retour de la campagne d'Italie, préparant la campagne d'Égypte, dans son moment de gloire pure.

Un académicien résuma la situation dans un quatrain adressé à ses collègues :

« Collègues, amants de la gloire  
Bonaparte en est le soutien  
Pour votre mécanicien  
Prenez celui de la Victoire. »

Bonaparte fut donc élu et en tira une certaine vanité. Quant à Montalembert, dépité sans doute, il ne fit plus parler de lui jusqu'en mars 1800 où il mourut d'hydropisie.

Essayons en conclusion de porter un jugement sur notre homme et ses activités diverses, militaires, scientifiques, industrielles, littéraires mêmes. Que laisse-t-il ?

*Sur le plan littéraire* : quelques petites comédies. M. Couturié, avec ses formules lapidaires et peu charitables, indique que trois d'entre elles sont réunies dans un volume stocké dans un sous-sol de la Bibliothèque Nationale « et qu'elles méritent d'y rester ». Il a sûrement raison.

*Sur le plan militaire* : les 11 volumes de la fortification perpendiculaire, que faut-il en penser ? Nous n'avons pas eu le courage de les lire et nous en rapporterons au jugement de deux hommes célèbres.

**Clausewitz**, l'auteur militaire du siècle dernier. (il paraît que toute la philosophie militaire se trouve dans son livre « de la guerre » encore en usage dans les écoles militaires du monde entier).

Comme Clausewitz a porté des jugements sur tous les stratèges et tous ceux qui ont étudié la stratégie avant lui, nous nous sommes reportés à l'index des noms cités dans ce livre. Nous avons trouvé Montalembert mais pour constater qu'il avait été cité une seule fois dans une note de bas de page, en même temps qu'un autre et d'une façon à moitié ironique. Nous sommes donc forcés de penser que Clausewitz ne mettait pas très haut les idées militaires de Montalembert.

**Voltaire** s'est mêlé de juger la pensée militaire de Montalembert et en a dit : « si l'imagination de Guibert avait pu vivifier la raison froide mais profonde de Montalembert, il en serait résulté pour la France un grand homme de plus. » Certes, le comte de Guibert, écrivain militaire de cette époque dont « l'Essai de Tactique générale » a été réédité récemment, a sûrement sur ce plan plus de valeur que Montalembert, mais Montalembert manquait-il d'imagination ? Pour les choses théoriques peut-être. Il est frappant de constater que ses jugements politiques avaient toujours une base pratique. Par exemple, sous l'Ancien Régime, il a critiqué 'le principe monarchique' mais pour constater très simplement que, quand trop de pouvoirs se concentrent sur un homme, les défauts de cet homme s'étendent à tout le pays.

De même sous la Révolution, il s'est élevé contre les excès, mais pour en tirer une ligne de conduite analogue à celle de Carnot : « lorsque les méchants se sont emparé du gouvernement et qu'on est dans le vaisseau, il faut nécessairement se résoudre à être submergés ou à transiger avec les dangers que l'on ne peut éviter ». Tout cela est très raisonnable. Quoiqu'on puisse penser des écrits militaires de Montalembert, ses échanges avec Carnot et Laclos sur la fortification ont fait progresser cet art en France dans les réalités, et ont empêché le corps du Génie de s'endormir. Nous

savons que Frédéric le Grand a écrit à Montalembert pour lui demander de venir s'entretenir avec lui, cela prouve que sa conversation devait avoir de l'intérêt.

Ce que Montalembert a également laissé, ce sont d'innombrables *Mémoires* généralement destinés à l'Académie des Sciences, sur des sujets allant du plus général (Essai sur l'intérêt des Nations en général) aux questions d'artillerie (Rotation des boulets dans les pièces de canon) aux questions plus pratiques (Une façon de changer les cheminées en poêles sans leur faire perdre aucun agrément) et même à des sujets saugrenus (observation sur une fontaine où les brochets sont borgnes). Quelle est la valeur de ce fatras ?

*Sur le plan industriel* : nous l'avons vu, en Charente, l'Arsenal de la Marine de Ruelle ; dans le Nontronnais, il ne reste que quelques tas de vieilles pierres des huit forges qu'il aménagea à deux hauts fourneaux.

Il est sans doute très peu venu dans notre région. Il a été une sorte de météore traversant le ciel du Nontronnais, y créant une industrie d'armement avec peut-être 200 emplois permanents, mais des milliers d'emplois saisonniers qui ont dû changer le vie pendant un petit demi-siècle, mais qui ont disparu comme ils étaient venus.

A côté des réalisations industrielles, il faut faire une place *aux inventions pratiques* ; le fusil à clapet et l'affût à aiguille.

Finalement, ce qu'on peut dire de plus clair sur Montalembert, c'est qu'il a eu une vie très riche et bien remplie, de l'adolescence jusqu'à l'extrême vieillesse ; qu'il a eu sans doute des défauts ('le cœur sec', 'la raison froide') mais qu'il s'est intéressé à tout ; qu'il a fait naître sur beaucoup de choses un intérêt souvent passionné ; qu'il a répandu de l'agrément ; que, finalement, c'est une vie qu'on aimerait avoir vécue. Après tout, ce n'est peut-être pas un mince compliment.

Jean Maudet.

## Archives du GRHIN n° 67

# NOTES D'HISTOIRE SUR LA FORGE DE RUDEAU OU DES BERNARDIÈRES.

La forge de Rudeau ou des Bernardières est située sur la Lisonne près du village de Rudeau, sur l'étang du même nom et dans un vallon appelé autrefois Combeloubière. A part la maison du maître de forge, très défigurée par de nombreux remaniements, il ne reste que quelques ruines en contre-bas de la chaussée de l'étang.



Une partie des bâtiments de la forge de Rudeau. (photo FG).

Elle a porté les noms de forge des Bernardières, forge de Rudeau puis de nouveau forge des Bernardières, selon ses propriétaires successifs, et souvent les deux noms en même temps. Remarquons qu'actuellement elle se situe sur le territoire de St-Sulpice-de-Mareuil.

La date de son établissement ne nous est pas connue ; peut-être fut-elle construite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle comme beaucoup de ces petites forges, et sans doute par un des seigneurs des Bernardières.

Mais la maison des maîtres de forge est beaucoup plus ancienne, et certaines de ses parties remontent peut-être au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il y avait donc là, avec ou sans forge, un établissement très ancien.

Pour plus de clarté, nous verrons d'abord les familles qui ont possédé ou fait valoir la forge de Rudeau, puis nous étudierons la marche de la forge pendant toute sa durée.

# 1<sup>ère</sup> partie : les familles

Ce sont les Bourdeilles et leurs héritiers les Aydie, sans doute depuis l'origine jusqu'en 1598, les Dufau de 1598 à 1671, les La Roussie de 1671 à 1742. De nouveau les Aydie et leurs héritiers Chapt de Rastignac et Bellussière jusqu'en 1815 ; finalement les Guyot et les Hériard qui la possèdent actuellement.

## A – Les Dufau

Nous ne possédons aucun document sur la forge avant l'année 1532 où, le 22 mai, fut passé un accord entre 'honnête homme' Nardon Dufau et Gabriel de Bourdeille, seigneur des Bernardières.

Par cet accord, le dit Nardon assense à perpétuité à Gabriel de Bourdeille 'la moitié des moulins et forges des Bernardières, moyennant une rente annuelle de 500 sols tournois, 6 boisseaux de froment et 10 boisseaux de baillarge payables : l'argent à la Noël, le blé à la Saint-Michel. La rente sera diminuée si la forge ne marche pas. Tout le blé croissant sur la seigneurie des Bernardières pourra être requis par Nardon Dufau pour être moulu à son moulin, il a droit de chasser sur toutes les terres de Bernardières, et droit de pêcher dans l'étang. Il moudra sans frais le blé du seigneur.

Cet acte nous apprend en outre que Nardon Dufau est propriétaire de la moitié qu'il n'assense pas ; il est donc à la forge depuis un certain temps déjà. Il exploite aussi un moulin à blé qui a peut-être précédé la forge.

Qui est ce Nardon Dufau ? L'acte le qualifie 'd'honnête homme'. Ce qui ne correspond nullement à un titre de noblesse, mais le désigne cependant comme un personnage important, avant tout, il est maître de forge. Dès la génération suivante, ses descendants vont se qualifier d'écuyers et conserveront ce titre, malgré les contrôles successifs des agents royaux<sup>1</sup>. Froidefond leur attribue « d'azur au cygne d'argent, sur une mer de même, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant accosté de deux étoiles d'or ».

Les Dufau s'allient à presque toutes les générations, à des familles de maîtres de forges ; ceci prouve leurs nombreux liens de commerce et d'amitié, d'intérêts partagés et pas seulement de froide concurrence. Nombreux sont les mariages entre ces familles de forgerons. **Les Dufau** vont se succéder à la forge des Bernardières pendant au moins six générations :

- **Nardon**, déjà vu dans l'acte de 1532.

- **Audrieu**, son fils, mort avant 1583, est cité dans le partage des Combes en 1573, comme ayant acquis des Merciers, seigneurs des Combes, une métairie au village de La Coste en Beaussac. Sa veuve, Marion Hastelet, viendra finir ses jours au repaire noble de ce même village, avec ses deux jeunes enfants<sup>2</sup>. Seconde épouse d'Audrieu Dufau en 1599, elle était la fille de Vincent Hastelet, maître de forge à Jommelière<sup>3</sup>.

- **Jean**, fils d'Audrieu et de sa première femme, épousa Paulette Hastelet, nièce de Marion<sup>3</sup>. En 1594, c'est à la forge des Bernardières que fut passé le contrat de mariage d'une autre Marion Hastelet avec François Guillot du Dousset qui habite Bonrecueil où il est maître de forge. Jean Dufau signa, avec son frère Pierre, comme témoin, le testament de Jeanne de Bourdeille, dame des Bernardières, en 1596<sup>4</sup>. Deux ans après, ils rachètent à ses héritiers la rente coûteuse qui pesait encore sur la forge ; les voilà donc pleinement propriétaires, sous la réserve de l'hommage d'une paire d'éperons dorés<sup>5</sup>.

Ceci prouve l'enrichissement de la famille. Ils achètent, partout dans la région, domaines et maisons nobles. On les retrouve entre autres à La Coste en Beaussac, Ferdinas en Haute-faye, la Borderie en Mainzac, Saint-Martin-le-Peint. Surtout le repaire noble de la Verrière à Pommiers, si proche de la forge, semble, pendant des années, leur avoir servi d'annexe. On s'y retirait pour ses vieux jours. Il ne sortira de la famille qu'en 1789, quand Louise Dufau l'apportera en dot à Jean de Roffignac, seigneur de Belleville en Feuillade<sup>6</sup>.

Mais revenons à Jean Dufau. Il testa en 1614, laissant entre autres :

- **François**, seigneur de la Borderie, épousa Marguerite Pasquet, fille de Jean Pasquet, maître de la forge de Savignac-Lédrier, et de Catherine de La Faye<sup>7</sup>. On le voit signer en qualité de témoin, en 1625, à la forge des Bernardières, d'un échange entre Pierre Maillard, seigneur de La Faye, et Jean de Villars, seigneur de la Moulhière, habitant le Genest. Il mourut avant 1639.

- **Jean**, son fils, seigneur de La Verrière, mourut jeune. Il épousa Louise Gombaud, fille de Jérémie, seigneur de Lauron<sup>8</sup> et lui laissa de nombreux enfants. En 1650, elle se remaria avec Jean de Fayolle, cousin de son mari, venu aider à 'faire aller' la forge. Il en était capable : les Fayolle sont maîtres de forge de Sarrazac en Périgord, et sa mère est Catherine Pasquet, de la forge de Savignac-Lédrier.

Le ménage Fayolle eut des démêlés avec le sieur Brunet, curé de Saint-Sulpice, au sujet du droit de tombeau dans l'église de la paroisse, droit qu'ils prétendaient avoir de temps immémorial, et que le curé contestait.

Finalement, une transaction fut signée entre les parties, les Fayolle acceptèrent de faire faire « *la balustrade et menuiserie qui paraît au devant de l'autel de Notre-Dame, une chasuble avec des courtivaux de camelot noir doublé de blanc, avec les parements de soie conformes, pour servir en ladite église, ledit autel garni de deux nappes délivrées au sieur curé, comme il a dit* ». Cet acte fut passé à la forge des Bernardières.

- **Jean Dufau**, son fils, sieur de la Verrière, épousa Léonarde Laulagnier, en 1656. Nouvelle alliance dans les forges : la forge de Sainte-Croix en Sarladais appartient aux Laulagnier. Le contrat est signé à Périgueux ; Léonarde est fille de Guillaume, sieur de Grézac et d'Esther de Crémoux<sup>9</sup>.

Jean Dufau est le dernier de sa famille à avoir fait 'aller' la forge. A cette époque, et dès 1650, le rôle de la taille de la paroisse de Saint-Sulpice, nous apprend en effet que la forge est affermée.

Nous ignorons pour quelle raison les Dufau ne l'exploitent plus eux-mêmes. Cependant, ils continuent à l'habiter, six de leurs enfants y naissent<sup>10</sup>, mais en 1670, la famille déménage et va habiter le repaire de la Verrière à Pommier. Deux ans après, Jean Dufau meurt, peu avant la naissance de son dernier enfant<sup>10</sup>.

## **B – Les La Roussie.**

La période Dufau terminée, commence l'époque des La Roussie. Elle va durer jusqu'en 1742, dominée par deux grandes figures de la famille, celle de Léon et celle de son fils aîné, Pierre.

Le nouveau maître de forge, Léon, est un personnage important du pays : il est juge de la juridiction des Combes. Nous ignorons son origine ; le nom de La Roussie est très répandu à cette époque dans la région, en particulier dans le village de Rudeau. Son frère Nicolas est notaire et habite la forge<sup>11</sup>. Léon de La Roussie a épousé en secondes noces, Marguerite Eyriaud de Nontron, et est devenu, par sa femme, très proche parent des La Roussie de La Pouyade. Cette parenté lui vaudra bien des déboires.

Il a déjà 54 ans quand il afferme la forge<sup>11</sup>, et il va la faire valoir jusqu'à sa mort en 1683, d'abord comme fermier, puis comme propriétaire. Dès 1665 il y habite, son plus jeune fils y naît.

Nous ignorons à quelle date exactement, il a acheté la forge aux Dufau, sans doute entre 1671 et 1681<sup>12</sup>.

De ses nombreux enfants<sup>11</sup>, six survivront, dont quatre vont défrayer la chronique, par leur caractère violent et leurs aventures, souvent tragiques, parfois divertissantes... Voyons donc un peu ces terribles enfants.

Tout d'abord, la fille aînée, Jeanne : elle épouse le 22 janvier 1669, Siméon de La Roussie, écuyer, seigneur de la Rousselière. Il est le plus jeune des trois fils d'Aymeric de la Roussie, seigneur de Bonrecueil et de Judith Marval, et, comme ses frères, déjà coulé de dettes. D'ailleurs, la dot de la mariée, nous le savons par le contrat, est destinée à éponger les plus criantes. Les époux ont en commun leur nom, bien qu'ils ne soient pas parents, et leur mauvais caractère. Elle est 'acariâtre, invivable', lui a un caractère si violent, il est sans doute si détesté, qu'il aura quelques années plus tard, une fin tragique, tué d'un coup de fusil dans les bois. Elle a seize ans, lui trente-cinq, ce qui à cette époque n'étonne personne, mais n'arrange sans doute pas les choses. Au bout de quelques années, le ménage se sépare et Jeanne revient habiter chez son père, à la forge de Rudeau.

Son malheur va en entraîner d'autres. Ses trois frères, Pierre, sieur de Fontenel, Jean sieur du Maine, et Pierre sieur de Rudeau, prennent son parti contre son mari et les deux frères de celui-ci, François sieur de Bonrecueil et François sieur de Corneuil.

Trois frères d'un côté, trois frères de l'autre et deux forges voisines et sans doute rivales, les La Roussie de Rudeau sont riches, les autres endettés et probablement jaloux. Avec la violence qui les caractérise, tout est prêt pour le drame. Celui-ci va éclater sous peu, mais, en 1680, les trois fils de Léon sont malades à la forge. Le praticien, mandé par leur père, leur prodigue ses soins : saignées et pilules purgatives. Tout est consigné dans un amusant petit cahier<sup>13</sup>.

Les voilà rétablis et, peu après, le drame éclate, en 1683.

Le sieur de la Rousselière s'est permis des propos injurieux et diffamatoires sur ses beaux-frères de Rudeau. Ceux-ci, pour se venger, obtiennent de 'faire exécuter ses meubles' qui sont saisis à la Rousselière.

Le dimanche suivant, à la messe paroissiale de La Chapelle-Pommier, on en vient aux mains ; le curé sépare les parties. Le lendemain, le sieur de Bonrecueil veut aller déposer sa plainte devant le juge ordinaire de Bernardières, or sa route passe sur la chaussée de l'étang de Rudeau. Là, il rencontre Pierre, le plus jeune des fils de Léon, l'injurie, le menace de son pistolet. Or ce Pierre est un grand chasseur, son fusil ne le quitte pas, il prend peur et tire. C'est du moins sa version. Le sieur de Bonrecueil 'tombe raide mort, le corps percé de 34 balles de fer'<sup>14</sup>. Attentat prémédité selon les uns, légitime défense selon les autres. Etant donné les protagonistes, tout est possible.

Le jeune assassin (il n'a que 18 ans), prend la fuite. Il s'engage dans les gardes du corps, où sert déjà le sieur du Maine, son frère. En 1695, voulant obtenir du roi des lettres de grâce, il se constitue prisonnier à Bordeaux où son affaire sera jugée. Il sera condamné à payer à Marguerite Ducluzel, veuve du sieur de Bonrecueil, de très fortes indemnités<sup>14</sup>.

Puis il fera 'aller' la forge et, malgré quelques procès, sa vie et sa mort seront sans histoire. Terrassé par le chagrin et par l'âge (il a 80 ans), Léon La Roussie s'éteint peu après, en 1683<sup>15</sup>.

L'année suivante, ses deux fils aînés vont, à leur tour, faire parler d'eux. Ils sont « *convaincus du crime de duel, condamnés, par contumace, à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera dressée sur la place de la Clautre à Périgueux. S'ils ne sont appréhendés, ils seront pendus en effigie à ladite potence. Ils seront en outre condamnés envers les deux hôpitaux de Périgueux à la somme de 3000 livres d'amende chacun.* » Ils avaient tué en duel leur voisin de Picaud, François de Vassoigne. Nous ignorons pourquoi. Ce n'est d'ailleurs pas leur seule affaire criminelle car, dix ans plus tard, l'aîné, Fontenel, avouera qu'ils avaient eu plusieurs affaires criminelles sur les bras, depuis la mort de leur père, ce qui leur avait occasionné de grands frais.

Ce Fontenel est l'aîné et l'héritier de la forge. Il a appris de son père le métier et sera pendant des années maître de forge ; il semble avoir été fort actif et intelligent.

Il épousa en 1692, Louise Limousin, d'une famille de l'Angoumois. Leur contrat de mariage, passé à Angoulême, devant maître Cladier<sup>16</sup> et sous la coutume d'Angoumois, sera, par la suite, une source de procès. En effet, cette coutume voulait que tous les biens acquis par les époux durant leur mariage, soient considérés comme leur appartenant à chacun par moitié.

Or, Louise Limousin meurt sans enfants en 1714, et malgré son testament bien périgourdin, donnant tous ses biens à son mari, sa famille va réclamer la moitié des acquêts du ménage et, après un long procès, les obtenir. Or pendant son mariage, Pierre de La Roussie s'est enrichi : achat en 1703 de l'office de contrôleur des tailles, puis d'une charge de conseiller secrétaire du roi, en 1708<sup>17</sup>, et surtout en 1711, achat de Bonrecueil et de la Rousselière, à la marquise de Fénelon<sup>18</sup>. Celle-ci les tenait de son père Bernard de Saint Aulaire, dit monsieur de Ponville, qui les avait achetés à la vente judiciaire des biens des La Roussie de Bonrecueil.

Fontenel, délaissant la forge de Rudeau, déménage à La Rousselière, moins humide (il a des rhumatismes), et plus calme (une forge c'est bruyant). D'ailleurs, il partage son temps maintenant, entre Périgueux où l'appellent les fonctions de sa charge, et sa nouvelle propriété. Il a installé son frère Pierre, comme maître de forge.

En 1716, à 59 ans, il épouse en 2<sup>ème</sup> noce, Marie-Anne de Maillard, âgée de 33 ans, fille de François de Maillard, seigneur de La Faye. C'est un beau mariage : sa femme est jeune et appartient à une des familles les plus anciennes du pays. Notre vieux barbon semble très amoureux. Pour lui plaire, il embellit La Rousselière ; il fit édifier à cette époque, la belle terrasse à balustres que nous admirons encore aujourd'hui.

Il devait être heureux : il est riche, considéré, propriétaire de deux châteaux et de deux forges, marié à une jeune femme, mais les soucis et les procès l'accablent. Il a son procès avec les Limousins qui n'en démordent pas, on plaide... Et voilà qu'un nouveau procès lui tombe sur les bras. Depuis de longues années, les Aydie de Bernardières se plaignent d'avoir leurs prés 'gâtés' par les eaux de l'étang de Rudeau.

Les maîtres de forge ont besoin d'une grosse réserve d'eau pour leurs coulées et maintiennent le niveau aussi élevé qu'ils le peuvent.

En 1675, on a placé une borne pour en fixer la hauteur maximum, mais les La Roussie n'en tiennent aucun compte, malgré les incessantes réclamations. Le 9 mars 1720, exaspéré, Blaise d'Aydie vient de Bernardières « *accompagné d'environ quarante personnes armées de fusils, épées, pistolets, fourches à fer, baïonnettes, hallebardes, haches, 'achereaux' et autres instruments et armes de fer... lesquels coupèrent par son ordre, toutes les pales et 'éteaux' dudit étang, au moyen de quoi ils firent couler toute l'eau et ceci dans le temps que le feu était au fourneau, pour faire un 'fondage' considérable et de longue durée* ».

Les mois suivants, par quatre fois, ils revinrent. Plainte de Fontenel au sénéchal de Périgueux, procès, enquête, témoins.

Blaise d'Aydie demande à ce que soit exécuté l'arrêt de 1675, fixant la hauteur des eaux de l'étang, avec condamnation pour les dommages causés, et « *qu'il soit inhibé de mettre le feu au fourneau, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre de chaque année* ».

En 1723, l'arrêt de la cour déclare Fontenel « *être en droit de fondre dans la forge de Rudeau indéfiniment dans toutes les saisons de chaque année et de tenir l'eau pendant le temps qu'il faudra, dans l'élévation convenable à son fondage et qui pourra refluer jusqu'à la borne et non au delà. Avons condamné et condamnons ledit marquis<sup>19</sup> à rétablir les éteaux, montants, soles et empacements de la forge de Rudeau détruits ou détériorés par son ordre, dans les cinq*

*entreprises desdits jours, 9 mars, 3 avril, 20 juin, 11 et 13 juillet 1720, en même état que le tout était, avec dépens, dommages et intérêts à dire d'experts* »<sup>20</sup>.

Fontenel avait loué sa forge à son frère Pierre. Du fait de la destruction, voilà celui-ci sans travail, qui se retourne contre lui, demandant lui aussi, dommages et intérêts... nouveau procès...

Et pour finir, voilà le pauvre Fontenel en procès avec sa sœur Jeanne, veuve de Siméon de La Roussie, l'ancien seigneur de la Rousselière. Procès comique, cette fois, s'il ne prouvait à quel point le frère et la sœur se détestent. Ils se disputent la possession d'une cloche. Cette cloche, autrefois à la Rousselière, au dessus du portail d'entrée, a été transportée à la forge de Rudeau et placée dans le haut de la tour de l'escalier. Elle sert à appeler les fidèles aux offices célébrés dans la chapelle de la forge et située sur le bord de l'étang. On la sonne aussi les jours d'orage pour éloigner la foudre. Et voici que la nouvelle épouse de Fontenel la fait enlever et remettre à la Rousselière. Or Jeanne de La Roussie habite la forge et tient à la cloche, elle prétend qu'elle lui appartient. Elle fait intervenir en sa faveur le curé de Saint-Sulpice qui *« certifie les larmes aux yeux, que le sieur Fontenel a fait enlever la cloche sans aucun droit, qu'elle est d'un grand secours près d'un gros village de 200 communians, éloigné de l'église d'une grande demi-lieue. C'est ce qui le prive d'aller y dire la messe, comme il avait accoutumé, confesser les gens, infirmes et vieux. »*

Pendant ce temps, à la Rousselière, le pauvre Fontenel *« est détenu au lit, malade et infirme de tout son corps, et perclus de ses jambes bras et mains »*. Il déclare que sa sœur *« est pleine de haine pour lui, qu'elle se prévaut de sa maladie qui le tient alité depuis plus de sept ans. Elle est fort emportée et peu sociable »*.

Le procès finit faute de combattants ; le 16 avril 1729, Pierre de La Roussie meurt à la Rousselière, sa sœur Jeanne, en 1732, à la forge de Rudeau, tous deux fort âgés<sup>21</sup>.

Fontenel a fait deux parts de ses biens : ceux hérités de son père iront à ses nièces, Marie-Anne de La Roussie, fille du sieur du Maine, et Marie de La Roussie, fille du sieur de Rudeau, dit aussi de Loménie. Bonrecueil et la Rousselière, ses acquêts, iront à sa femme. Celle-ci se remarie l'année suivante avec François Grand de Bellussière, dit Monsieur de Rochat. Très sagement, elle termine un à un tous les procès. Elle transige avec la famille Limousin et lui abandonne la Rousselière, gardant pour elle Bonrecueil. Madeleine Limousin a épousé François Souc de Plancher de la Garélie ; le ménage vient s'établir à la Rousselière.

Marie-Anne de La Roussie a épousé en 1714, Louis de Borie du Repaire, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée : leur fils, François, a épousé Marie de La Roussie, sa cousine. La forge appartient à ces deux ménages. En 1741, y est signé le contrat de mariage de Marie de Borie avec André Dussieux<sup>22</sup>. Leur fils Louis fera partie du Conseil des cinq cents et se fera connaître par quelques œuvres littéraires.

Les Borie ont à peine hérité que les voilà déjà en difficulté avec Bernardières, au sujet de la hauteur des eaux. Un nouvel accord est intervenu, ils ne sont pas procéduriers et n'apprécient pas ces contestations continuelles. C'est pourquoi, en 1742, *« après un examen sérieux, les sieurs arbitres, parents, conseils et amis, n'ont trouvé d'autre moyen que de proposer aux dits seigneurs, père et fils, de vendre à mon dit seigneur, comte de Ribérac, ladite forge »*.

Le 26 décembre 1742, devant Boyer, notaire à Nontron, l'acte de vente est signé. La forge est vendue par les Borie aux Aydie pour la somme de 25000 livres et 25 louis de pot de vin<sup>23</sup>.

Ainsi, les La Roussie quittent à leur tour la forge de Rudeau.

## C – Les Aydie

Voici de nouveau les Aydie propriétaires de la forge. Un inventaire<sup>24</sup> dressé à ce moment, nous fait constater son mauvais état. Plusieurs des belles pièces aux poutres et chevrons décorés, sont déjà transformées en réserves. La belle époque est révolue.

Elle est révolue aussi pour le travail de la forge. Finie la fonte des canons, on n'y fera plus qu'un petit travail.

Pour la gérer, Odet d'Aydie fait appel à l'expérience de François Lapouge, bien connu comme exploitant des forges de Jommelières et Bonrecueil. Il s'installe avec sa famille à la forge de Rudeau où l'on voit naître dix de ses enfants (dont cinq Jean)<sup>25</sup> – C'est aussi là que fut signé, en 1751, son achat de La Francherie à Monsieur de Roffignac. Mais Lapouge voit trop grand, dès 1758, ses affaires vont mal. Il a pour 30 000 livres de dettes. Une première saisie de meubles a lieu à la forge : 1 millier de fer et ustensiles de forge, 8 barriques, 2 tables, 1 cassette, 8 chaises de paille mi-usées, 8 pots de fonte, 2 chenets, 2 contre-feu, du foin, des planches, etc. ... En 1770, faillite totale, mais l'huissier ne trouve rien à saisir, Lapouge a enlevé tous ses meubles et vidé la place. L'exploitation est alors confiée à Monsieur Fayard qui fait aussi valoir Etouars et Bonrecueil. Plus aucun maître de forge n'habitera plus la forge de Rudeau. L'activité, très ralentie déjà, va bientôt cesser totalement. La période révolutionnaire arrive et la patrie est en danger... Les forges, réquisitionnées, redeviennent très actives, surveillées par les envoyés du comité de Salut Public. Le citoyen Chapt de Rastignac, héritier des Aydie, sollicite de remettre en marche la forge de Rudeau, en fit faire l'inventaire, détaillé, sous la surveillance du citoyen Salmon, envoyé par l'administration du district de Nontron. Grâce à cet inventaire, on peut constater que la forge est dans un état déplorable : *« le fourneau doit être refait, il n'y a aucun ustensile, plus aucun vestige de la halle qui couvrait les soufflets, ni du halon ; le canal de la roue de fourneau est comblé et l'emplacement hors de service, etc. ... »*<sup>27</sup>

On jugera sans doute les réparations trop onéreuses ; l'idée fut abandonnée.

En 1806, les Bellussière ayant hérité des Chapt, vont tenter, à leur tour de relever la forge de ses ruines et, à cette occasion, en font faire un 'plan géométral'. Mais il faut une autorisation et celle-ci dépend d'une enquête auprès des voisins.

Un avis est donc placardé dans les communes avoisinantes :

*« Avis au public : Le sieur Grand de Bellussière, fils, propriétaire de l'ancienne forge de Rudeau, en non activité depuis 1781, demande l'autorisation de la rétablir. Il déclare qu'il prendra les bois nécessaires à son établissement, en grande partie dans ses propriétés, et le surplus dans les communes de Ladosse, Connezac, Beaussac, Saint-Sulpice, Monsec, Léguillac et Champeaux ; qu'il extraira les mines de ses propriétés, de celles de son père, et des communes de Connezac et Hautefaye. Les maîtres de forge ainsi que les propriétaires de bois, sont invités, s'ils ont intérêt ou droit de s'opposer à la permission demandée par le sieur Bellussière, à faire leur opposition, dans le délai prescrit par la loi du 13 Pluviôse an IX. Les oppositions devront être faites par pétitions, au secrétariat de la préfecture.*

*Le préfet : Rivet.*

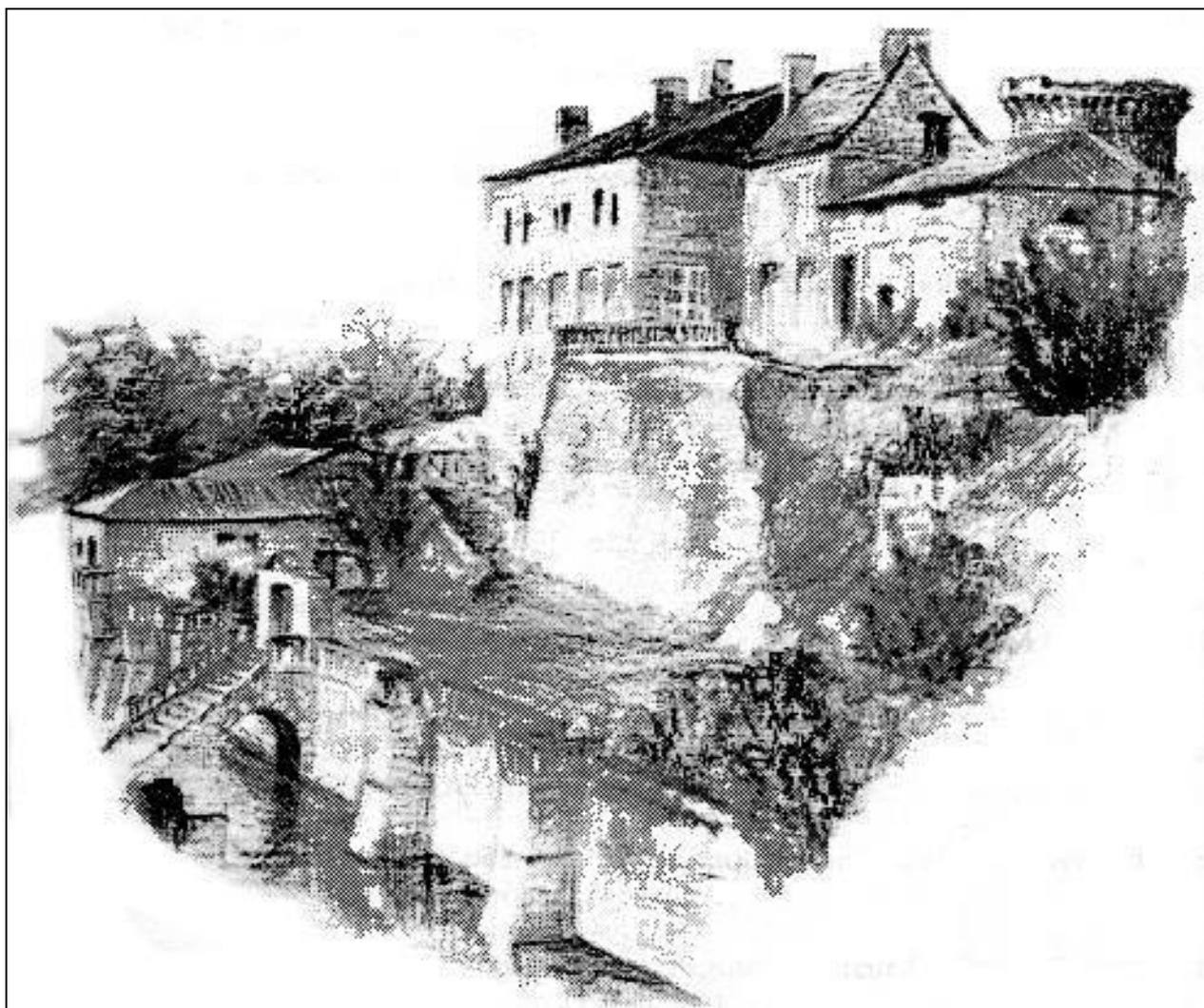
Les Bellussière ont déjà recueilli de nombreuses signatures en leur faveur, mais monsieur de Maillard intervient alors. Il est en possession de la forge de Bonrecueil, toute proche, et il redoute la concurrence. Le commerce du fer ne marche déjà pas trop bien. Il rédige alors un mémoire destiné aux maîtres de forges de l'arrondissement de Nontron. Il y parle de la concurrence et ajoute : *« Dans une surface de quatre lieues de diamètre, il y a déjà six fonderies dont celle de Bonrecueil est l'une des plus importantes. C'est à ¼ de lieue de celle-là, sur le même ruisseau, dans la même commune, que Monsieur de Bellussière se propose de faire rétablir celle de Rudeau. Il est impossible que deux forges ainsi placées, puissent se soutenir toutes les deux. Elles doivent nécessairement se détruire l'une par l'autre, et si l'une des deux mérite la faveur du Gouvernement,*

*c'est celle de Bonrecueil qui est déjà établie... D'après ces motifs, les maîtres de forges soussignés, ont fait opposition ».*

Le projet fut abandonné.

Ruinés par un malheureux procès, les Bellussière durent se défaire de Bernardières et de la forge, qui furent achetées, le 13 octobre 1815, par François Clément Guyot, notaire à Angoulême. En 1817, il fit exploiter les laitiers demeurés à la forge, dont certaines parties pouvaient encore fonctionner. En 1874, un rapport des ingénieurs du service hydraulique, parle d'un moulin à foulon utilisant la chute d'eau de l'étang, mais les bâtiments sont défigurés, ruinés, et sans doute à peu près tels que nous les voyons aujourd'hui.

Le vallon de Combeloubière a retrouvé son calme interrompu par trois siècles au moins d'activité ; cette activité va faire l'objet de la seconde partie de ces notes.



Château des Bernardières (XVII<sup>e</sup> siècle) à Champeaux.

## II° partie : la marche de la forge.

De l'époque des Dufau, aucun document ne nous est parvenu. La forge des Bernardières était-elle une petite forge, produisant seulement du fer en aguses<sup>28</sup> et des articles d'usage courant, tels que plaques de cheminées, chenets, marmites, poêles, etc. ... ?

Ou travaillait-elle déjà pour l'artillerie ? C'est possible, car Henri IV, après 1589, employa, pour ses arsenaux les maîtres de forges du Périgord.

Avec les La Roussie, nous avons plus de chance, quelques-uns de leurs contrats nous sont parvenus, nous permettant d'avoir quelques notions de ce qui se passait à la forge. Parmi ces contrats figurent tout d'abord des achats de bois et de vente de fer. En 1650, Léon de La Roussie est en procès avec Catherine des Cars, dame de Beauvais. Il lui a acheté une coupe de bois, pour la somme de 1000 livres, « *pour icelui convertir en charbon pour la forge des Bernardières.* »

La même année, il est en procès avec un certain sieur Feuilhade, pour des bois qu'il a coupés.

En 1692, François Saunier, sieur de Mondevie, vend a Fontenel des bois à Mondevie et à Pontarnaud, à raison de 2 livres 5 sols la brasse, « *les brasses bien faites, bien serrées ; mesure du consulat de Périgueux.* »

En 1695, les héritiers de Léon de La Roussie, ont acquis 300 brasses de bois de chêne à la Roderie.

En 1698, vente de bois par François de Maillard, dans les bois de Picaud : 1166 brasses pour 3047 livres.

En 1708, enfin, Jeanne de La Roussie vend à son frère Fontenel, une coupe dans ses bois. Naturellement, il n'est question ici que des ventes qui ont laissé des traces dans les archives. En réalité, ces ventes étaient bien plus nombreuses.

Il en est de même pour le fer :

Le 15 novembre 1654, vente à Jean Bayle, sieur de Theilhat, marchand de Nontron, de 100 milliers<sup>29</sup> de fer cru en aguses, pris en ladite forge, à raison de 4 livres 12 sols l'un. Cette somme n'était pas encore payée en 1657.

Le 20 mai 1662, c'est Etienne Feuilhade qui 'confesse devoir à La Roussie, la somme de 300 livres, à cause de vente de fer en aguses'.

Le 28 mai de la même année, le sieur Desnaut demande de lui livrer '2 aguses à payer dans le jour de fête de Pâques, prochain venant'.

En 1668, Jean Bayle fait un nouvel achat d'aguses, le sieur Feuilhade 2 charges de fer battu vers 1680, et 60 milliers de fer, le 25 août 1701.

En 1664, Léon de La Roussie, commet l'imprudence de se porter caution de son oncle, Bertrand de La Roussie, seigneur de La Pouyade pour la somme de 10000 livres. Celui-ci est engagé dans un interminable procès, par suite de l'acquisition, en 1597, de la terre du Breuil, en Saint-Martial, par Jean de La Roussie, son père, à Thibaud de Camain. Cette acquisition n'est toujours pas payée. Le procès va se poursuivre, de génération en génération, jusqu'à la Révolution.

Plusieurs saisies de la forge ont lieu, en 1664, 1666, 1674, et 1695. On saisit les « *maison, jardin, fuye, prés, vignes, bois, comme aussi tous les harnais et outils dépendant de ladite forge, soufflages, roues et généralement tous les autres instruments servant à icelle ; la halle avec le*

*charbon y étant, comme aussi environ 30 fondues de mine, 7 aguses, les unes de la pesanteur de 2500, les autres 3000, 3300, et les autres 4000 ».*

Il est probable que l'activité de la forge ne s'arrêtait pas pour autant, malgré tout, il fallait bien payer. Les La Roussie perdirent beaucoup d'argent. Se tournant contre leurs cousins de La Pouyade, ils réussirent à se faire quelque peu rembourser en nature : bois ou minerais.

Il en fallait beaucoup pour faire marcher la forge qui commençait à faire bien autre chose que du petit commerce local.

Dès 1665, Arnoul, intendant de la marine de Rochefort, envoie un émissaire en Périgord, pour rechercher des maîtres de forges capables de travailler pour l'Artillerie royale. Il s'agit de faire canons, bombes et boulets (R. Mémain, 'La marine de guerre sous Louis XIV').

C'est l'essor. Désormais la production s'organise, les marchés sont passés régulièrement et les forges visitées par des inspecteurs qui vérifient le travail et encouragent les maîtres de forges.

En 1666, Arnoul écrit au ministre de la marine : « *Il y a huit jours à présent que le sieur Dumont est parti vers le Périgord. Il doit faire l'essai de 12 pièces de canons que l'on dit être d'une très belle fonte. Il pourvoira à ce qui regarde les boulets et les grenades* »<sup>30</sup>.

En 1670, le maître fondeur Lattaché fut envoyé dans toutes les forges du Périgord. Il donna des conseils et laissa des plans. Dès 1671, la solidité des canons était capable de supporter les plus dures épreuves ; toutefois, certains étaient mal alésés ou avaient l'âme de travers<sup>31</sup>.

Pendant les années 1682-1683, il fallut accélérer la production, c'est l'époque des campagnes d'Alger et de Gênes, et la marine a d'urgents besoins de matériel. De la part du roi, on écrit à Arnoul : « *Il n'y a rien de plus important que de faire faire la plus grande quantité de bombes qu'il se pourra en Angoumois et Périgord* ». Nouvelle demande le 24 janvier 1683 : « *Le roi désire que vous pressiez la fabrication des bombes* »<sup>32</sup>.

Le 1<sup>er</sup> février 1683<sup>33</sup>, Bernard Renau d'Eliçagarai, inspecteur de la marine et de la fabrication des bombes en Périgord, écrit au ministre : « *Je pars incessamment pour le Périgord ; j'ai fait faire beaucoup de provisions aux Bernardières, pour y fondre incessamment, de manière que nous étions en mesure de satisfaire à ce que vous désirez, touchant les 200 bombes et les 500 carcasses*<sup>34</sup>, *pourvu qu'il ne nous arrive rien de fâcheux par les gelées, et que les étangs qui fournissent d'eau presque toutes ces forges, le puissent faire toujours*<sup>35</sup>. » Eliçagarai est l'inventeur des galiotes de bombardement et de bombes d'une espèce particulière qui firent merveille devant Alger. Il est partout, voit tout, se déplace sans cesse d'une forge à l'autre. Il s'occupe des moindres détails pour connaître le prix de revient d'un canon, le nombre d'ouvriers nécessaires, ce qu'ils gagnent. Son factotum est le sieur Landouillette, plus tard anobli sous le nom de Logivière. Il s'entoure de toutes sortes d'ouvriers spécialisés, aussi bien pour la cuisine, que d'écrivains pour tenir les rôles et de surveillants présents jour et nuit, pour empêcher le vol et le gaspillage<sup>36</sup>.

Mais il se heurte à la grande plaie des maîtres de forges : le manque d'argent liquide. Les dépenses nécessaires à un fondage sont énormes : bois, travail des charbonniers, voituriers, mineurs. Elles doivent être prévues et, si possible, réglées longtemps à l'avance.

Vient ensuite le travail à la forge, il faut payer les forgerons, les casseurs, les mineurs etc. ... Les canons finis, c'est le tour des bouviers qui les conduisent au port de l'Houmeau, près d'Angoulême, sur la Charente, où interviennent alors les gabarriers qui les conduisent jusqu'à Rochefort... Et le trésor royal met longtemps à payer, parfois plusieurs années.

En 1683, Eliçagarai écrit : « *Beaucoup de maîtres de forges demandent de l'avance pour se mettre en état de continuer les dépenses à quoi nous les obligeons, y ayant fort peu qui puissent les faire d'eux-mêmes* »<sup>35</sup>. Et ailleurs : « *Les maîtres de forges que j'oblige à mettre le feu, me*

*persécutent pour avoir des avances. Ils me font connaître qu'ils ne laisseront point sortir leurs marchandises avant qu'ils ne soient payés*. « *J'oblige 5 à 6 maîtres de forges à mettre le feu sans un sol d'avance, ils m'en demandent à toutes les heures* »<sup>37</sup>.

L'année 1683 ne fut guère propice, un froid intense glaça les étangs et Eligaçarai écrit : « *La gelée qu'il fait depuis cinq ou six jours, nous empêche de mettre le feu aux Bernardières, faute d'eau pour tourner les roues* ». Un peu plus tard, le 13 janvier : « *La gelée qui nous était si contraire vient de finir. Nous aurons demain huit forges en feu dans cette province. Je fais faire des modèles de moules pour instruire les mouleurs* »<sup>37</sup>.

Il profite de sa lettre pour demander de l'argent « *pour payer les voituriers et les mouleurs qui sont de pauvres gens qui n'ont le moyen de vivre qu'à mesure qu'on leur paie leur ouvrage* »<sup>37</sup>.

La main d'œuvre la plus nombreuse est constituée par les habitants des campagnes, laboureurs pour la plupart, et qui viennent travailler dans les forges quand le temps n'est pas favorable aux travaux des champs ; dès qu'il fait beau, ils quittent la forge sans se soucier des conséquences.

En mars 1690, monsieur de Bouville, intendant de la marine à Angoulême, visite à son tour les forges du Périgord ; il écrit au ministre : « *J'ai trouvé, en arrivant en Périgord, une bonne partie des forges prêtes à mettre hors, faute de provisions, parce que le beau temps, ayant engagé les paysans à faire leur mars, et la meilleure partie des bouviers qu'on a pu avoir, ayant été employée à la voiture des canons, les provisions qui étaient sur les lieux se sont consommées, sans qu'on ait pu en apporter d'autres* »<sup>38</sup>.

L'année suivante, 1691, le gel vint encore perturber la marche des forges. Le 9 janvier, Bouville écrit d'Angoulême au ministre : « *Le temps a été si terrible depuis quinze jours que plusieurs forges auront sans doute retardé à mettre en feu et d'autres auront été obligées de mettre hors* ». Le 26 janvier, le temps n'est pas meilleur : « *Je trouve, dans toutes les forges que je visite, les mauvais effets de la neige et des glaces* »<sup>38</sup>.

Bouville à son tour nous renseigne sur l'état d'esprit des maîtres de forge : « *Ils ne sont pas payés régulièrement et savent le besoin pressant qu'on a des canons, et sont sans crainte qu'on se pût passer d'eux ; c'est la raison pour laquelle ils ne font guère de traité par écrit ... Ils sont dégoûtés par le nombre de canons rebutés et ne veulent plus travailler, car ils perdent beaucoup d'argent* »<sup>38</sup>.

En arrivant à Rochefort, les canons subissaient une épreuve avant d'être acceptés. On les mesurait pour savoir s'ils correspondaient aux normes, puis on leur faisait tirer plusieurs coups, avec de fortes charges, enfin on les remplissait d'eau, pour déceler les fissures que certains maîtres de forges essayaient de camoufler. Si les canons étaient rebutés, on leur cassait les tourillons.

Pendant toutes ces années, la forge de Rudeau est très active. Fontenel qui la fait 'aller' depuis la mort de son père, obtient le 22 décembre 1701, une commande de canons et boulets, de Michel Bégon, intendant du port de Rochefort ; commande parmi bien d'autres, sans doute, mais celle-ci est parvenue jusqu'à nous<sup>39</sup>.

« *Ledit sieur de Fontenel promet et s'oblige de fournir et livrer dans les magasins du roi de ce port, pour le service des vaisseaux de Sa Majesté, au plus tard dans la fin du mois de mai prochain, une quantité de 49 canons de fer. Savoir : 19 du calibre de 8 et 30 du calibre de 6 ; plus 500 boulets ronds du calibre de 48, 1000 du calibre de 24, autres 1000 du calibre de 18, et finalement 1000 autres du calibre de 16.*

*Ces canons seront éprouvés aux dépens de Sa Majesté, en ce port, à la manière accoutumée, et non dans les forges, par les officiers commis à cet effet, et il n'en sera reçu aucun qu'il n'ait reçu ladite épreuve, et été visité. Ceux qui ne seront pas des qualités requises seront rebutés et, pour*

*qu'ils ne soient pas représentés une seconde fois, on leur fera casser les tourillons...Sa Majesté sera tenue de rembourser audit sieur de Fontenel, tous les droits de bureau où passeront lesdits canons, en venant des forges, pour se rendre en ce port, ainsi que ceux qui seront aussi payés pour les canons et les boulets de rebut qui pourront être renvoyés dans lesdites forges. Il sera fourni audit sieur de Fontenel, les ordres nécessaires pour avoir, par préférence, à tous particuliers, sans réserve, les bois, charbons et tous autres matériaux voiturés tant par eau que par terre, par toutes sortes d'ouvriers, et autres choses dont on aura besoin pour la fabrique et conduite desdits matériaux et canons.*

*Tous les susdits canons et boulets seront payés par Sa Majesté, à raison, savoir : les canons à 9 livres le quintal, et lesdits boulets à 5 livres aussi le quintal, par monsieur le trésorier général de la marine, par les mains de son commis en ce port. Savoir : la somme de 4000 livres au 1<sup>er</sup> janvier prochain ; pareille somme de 4000 livres à la première livraison, et le surplus de ce qu'il restera, à faire le paiement final de toute la livraison, lorsque la dernière livraison sera faite. Fait et passé à Rochefort, en la maison du roi, demeure dudit seigneur intendant, avant midi, le 22 décembre 1701. »*

En 1705, une autre livraison a lieu. L'intendant du port écrit à Pontchartrain qu'il attend avec impatience, 100 canons de 8 que le sieur de Fontenel s'est engagé à fournir à la fin de février<sup>41</sup>.

Autre marché du 13 mai 1705, pour 50 pièces de canons de 8, à raison de 10 livres 10 sols le quintal<sup>42</sup>.

C'est sans doute l'époque de la plus grande activité de la forge. Mais le trésor paie mal et Fontenel réclame sans cesse : le 1<sup>er</sup> décembre 1706, l'intendant du port écrit au ministre : « *Le sieur de Fontenel m'écrit qu'il lui est dû 17887 livres 5 sols pour des canons qu'il a fournis à Rochefort, et que le trésorier qui est au port ne veut le payer qu'en billets de monnaie* »<sup>43</sup>. Personne, semble-t-il, n'a encore confiance dans les nouveaux billets.

Nouvelle réclamation en 1707, cette fois il est dû à Fontenel 22240 livres 12 sols et 6 deniers<sup>44</sup>. Encore en 1709, il lui est dû 4395 livres 6 sols, ce qui ne l'empêche pas, à cette date, d'accepter un nouveau marché de canons destinés à l'Acadie<sup>45</sup>.

Il ne travaille pas que pour la marine. Sur un compte de mars 1707, avec un certain Pierre Chauvain, notaire royal, figure un marché de 2 canons de 4, vendus au sieur Lachaise, sans doute un armateur. C'est l'époque de la guerre de course et les navires marchands doivent être armés.

Ce Pierre Chauvain se chargeait aussi du transport des canons. Il réclame à Fontenel 1666 livres, pour la voiture à Rochefort de 138 pièces de canons, pendant les années 1704 à 1706.

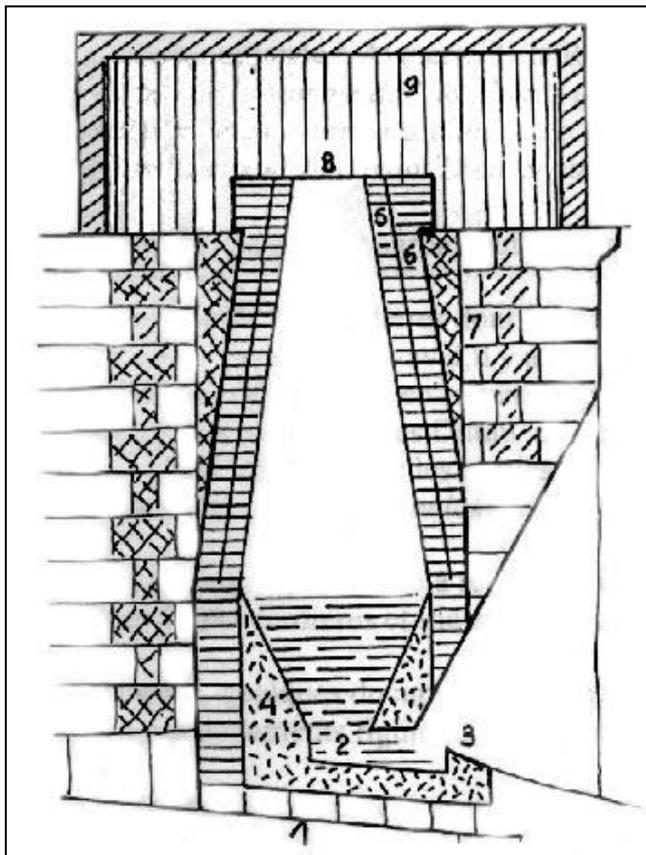
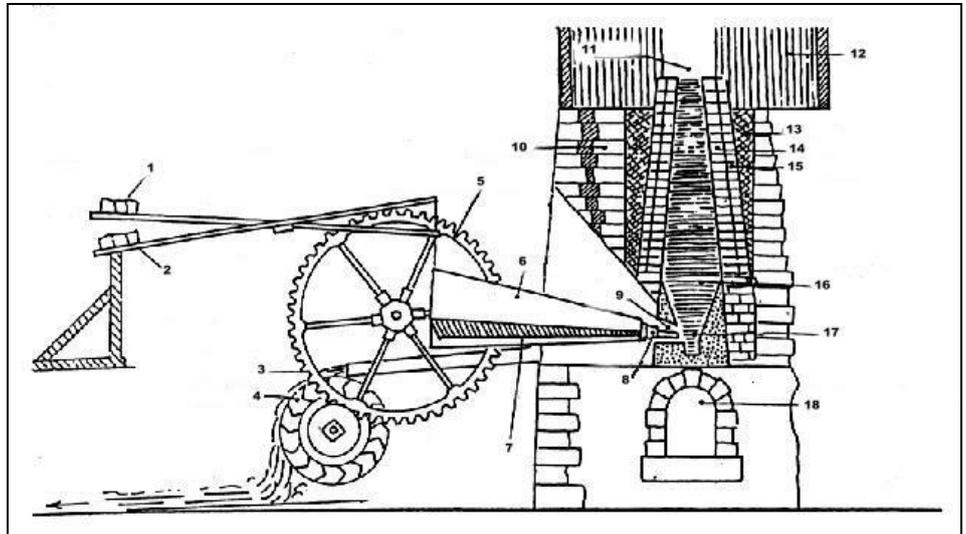
C'était une véritable entreprise que ce transport des canons, par les mauvais chemins de l'époque. Il fallait un très grand nombre de bœufs : 8 paires pour les pièces de 36, 6 à 7 pour celles de 24, 4 à 5 pour celles de 18, 4 pour celles de 12, 2 pour celles de 6 et une pour celles de 4<sup>46</sup>.

Mais la fabrication n'est pas toujours parfaite. Le 4 octobre 1711, le ministre écrit à Fontenel pour le prévenir que « *le roi est informé qu'il est crevé plusieurs canons de sa fabrication dans les vaisseaux marchands, y causant des désordres, parce qu'on les avait embarqués sans les éprouver* »<sup>47</sup>.

En 1715, Fontenel résidant le plus souvent à Périgueux, a confié la marche de sa forge à son frère, le sieur de Loménie, pour une durée de cinq ans et 500 livres par an.

Coupe transversale d'un fourneau prise de la tuyère au contrevent.

- 1- bascule élevée du 2<sup>ème</sup> soufflet
- 2- bascule abaissée du 1<sup>er</sup> soufflet
- 3- coursier
- 4- roue à augets
- 5- roue des soufflets
- 6- 1<sup>er</sup> soufflet
- 7- 2<sup>ème</sup> soufflet
- 8- têteière
- 9- buse
- 10- contre-mur
- 11- gueulard
- 12- bune
- 13- crasses
- 14- paroi
- 15- contre-paroi
- 16- foyer supérieur
- 17- creuset
- 18- voûte sous le creuset



- 1- voûte sous le fourneau
- 2- creuset
- 3- dame
- 4- partie du creuset du côté de la rustine
- 5- paroi
- 6- contre-paroi
- 7- contre-mur
- 8- gueulard
- 9- Bune

Coupe d'un fourneau  
D'après des planches du Recueil sur les Arts Mécaniques (1765).

C'est sans doute le 20 avril 1730, qu'il faut situer la visite de Lagrange-Chancel à la forge de Rudeau. Le récit qu'il en fait mérite d'être rapporté :

*« Je fus à Mareuil, gros bourg accompagné d'un beau château dans le goût moderne. Alors je suivis les confins de l'Angoumois, pour aller visiter la belle forge de Bernardières. Elle est située dans un canton affreux, entourée de forêts, de rochers, d'étangs, de ruisseaux, de mines de fer, de ravines et de petits vallons ; les fourneaux, d'où coule le fer fondu, donnent de l'horreur, ainsi que les cyclopes qui entretiennent ces feux. J'y vis fondre et mouler quantité de canons de fer de tous calibres, ainsi que des bombes et des boulets, pour le port et l'arsenal de Rochefort, qu'on voiture par la Charente. J'y vis forer des canons par des machines que la violence des eaux faisait mouvoir ».*

Depuis la mort de Fontenel, en 1729, jusqu'en 1742, date de la vente aux Aydie, nous n'avons plus aucun document nous renseignant sur la marche de la forge ; nous ignorons jusqu'au nom du maître de forge qui l'exploitait.

Devenus propriétaires, les Aydie firent appel à Lapouge qui va la gérer pendant 28 ans. De 1750 à 1775, Bonrecueil et Rudeau font partie, dans la main de Lapouge, du groupe Montalembert ; l'activité des deux forges est à tel point jumelée, qu'il est presque impossible de les dissocier l'une de l'autre, mais Rudeau semble être devenue une simple annexe de Bonrecueil, et c'est sans doute parce qu'elle est plus paisible que Lapouge y installe sa famille.

Une enquête de 1760<sup>48</sup>, sur les forges du Périgord, nous apprend que le fourneau ne travaille pas. Il semble que désormais, seuls des casseurs et des laveurs de mine y soient employés. Les mines cassées et lavées sont dirigées vers Bonrecueil ou La Chapelle-Saint-Robert, gérée, ainsi que La Mothe, par Blanchard de Sainte-Catherine, grand ami de Lapouge. En 1762, il installe un commis à Rudeau : *« Le sieur Lapouge lui cède un logement, une partie de jardin d'en bas, avec une écurie, cellier, grenier et autres aisines, le tout pour faire le domicile du commis qui sera obligé d'y rendre les mines bourruées, menues, pour y être lavées et ensuite voiturées à la forge de Bonrecueil<sup>49</sup>. »*

C'est que Blanchard a sur les bras, à cette époque, une grosse commande de *« 16000 quintaux de canons et autres ustensiles de guerre en fer coulé, à fournir dans l'espace de trois ans »*. Gros marché pour lequel il s'est associé à Lapouge qui lui fournit la mine cassée et lavée<sup>49</sup>.

Nous avons pour les années 1762, 1763, 1764, plusieurs comptes de bacs<sup>50</sup> de mines conduits à Rudeau, venant de la Chabane. L'un d'eux *« à commencer du 1<sup>er</sup> décembre 1763, avec les noms des bouviers, le nombre de bacs que chacun d'eux a transportés, et ce qu'il a gagné »*. Ils sont nombreux : 90 ; on y reconnaît les vieux noms du pays ; la main d'œuvre courante étant tout à fait locale.

Le travail fourni est très inégal : Jean Jeudy a transporté 449 bacs pour 89 livres 16 sols, tandis que le nommé Léger n'a transporté que 5 bacs et gagné 1 livre. Le total des bacs s'élève à 11568 livres et le prix total à 2313 livres 16 sols<sup>51</sup>.

En 1763, il y avait à la forge 4 casseurs de mine et 6 laveurs. Un 'état de la mine qui a été cassée à Rudeau, à 2 sols le bac, depuis le 5 août 1763, jusqu'au 3 octobre de la même année', nous apprend qu'on a cassé 113 bacs pour 12 livres 16 sols, pour 49 fondues et 191 tombereaux<sup>53</sup>.

Ce n'est plus qu'un petit train quotidien, ponctué d'heurs et de malheurs ; le 28 avril 1761, Antoine Couvit a été trouvé noyé dans l'étang. Le procès verbal fait par le juge de Bernardières, nous dit qu'on lui a trouvé son chapelet et trois morceaux de pain bénit. Suicide accompagné d'un passeport pour l'au-delà<sup>54</sup>.

Certains jours sont plus agréables ; on pêche l'étang chaque année<sup>55</sup>. « *Si vous n'avez pas vendu tout le poisson, j'en prendrai un quintal* » écrit Blanchard à Lapouge. Mais l'étang est aussi une source de soucis. Le 3 février 1764, Lapouge écrit à Blanchard : « *Nous avons couché sur nos chaussées tous les étaux tirés, tout a failli partir ; cela a même touché un peu nos mines à Rudeau, malgré toutes nos précautions, l'eau passait partout sur la chaussée, on est pas maître de cela*<sup>56</sup>. »



L'ancienne vanne de l'étang de retenue. Les roues devaient se trouver sur ce canal. (photo FG).

En 1769, les affaires de Lapouge vont mal. Il travaille encore à Bonrecueil, mais plus à Rudeau, et n'arrive pas à fournir les bombes pour lesquelles il s'est engagé, ne pouvant faire aucune avance. En 1770, c'est la faillite<sup>57</sup>.

Monsieur de Fayard des Combes prend sa suite à Bonrecueil et à Rudeau. La forge coule encore 7 à 800 quintaux d'acier en 1771 et , en 1772, pour 75000 livres d'acier et 50000 livres de fer<sup>58</sup>.

Voici ce qu'en dit le mémoire de Lapouge écrit vers cette époque : « *La forge de Rudeau est composée d'un seul fourneau à fondre le fer qui est d'un temps immémorial, et d'une forge à battre à deux faux, c'est à dire une affinerie et une chaufferie auxquelles on fait maintenant du fer mou. Pour le fourneau, parce que, comme celui qui l'exploite, exploite aussi Bonrecueil, pour éviter la concurrence, il se contente de fondre à Bonrecueil. Aux deux feux à cette forge à battre, on pourrait faire 30 milliers de fer* ».

Monsieur de Fayard connaît des difficultés à son tour. Le 3 février 1783, il est condamné à payer à la dame d'Aydie, premièrement, la somme de 2400 livres pour le prix de ferme de la forge

de Rudeau pendant les années 1779 et 1780, deuxièmement, la valeur des ustensiles et effets manquants à ladite forge<sup>59</sup>.

La date d'arrêt définitif de la forge semble bien être 1781, mais le martinet fonctionnait encore. On y utilisait les gueuses venant de Bonrecueil. Elle fut sans doute une des premières forges de la région à avoir vu s'éteindre ses fourneaux. Bonrecueil était trop proche, les deux forges ne pouvaient pas survivre en même temps.

De toute cette activité, il ne reste que quelques ruines.

### **Madeleine Hériard Communication au GRHIN le 6 Août 1981**

#### **Sources :**

Elles proviennent pour la plus grande partie d'archives privées. Les autres sources sont indiquées au fur et à mesure du texte par renvoi aux références ci-dessous.

#### Abréviations utilisées :

AD 24 : Archives Départementales de la Dordogne	BN : Bibliothèque Nationale
Ad 16 : Archives Départementales de la Charente	APR : Archives du port de Rochefort
AD 64 : Archives Département. des Basses Pyrénées	BSHAP : Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord.
AN : Archives Nationales	

#### Références :

1- AD 24 B 3050	30- BN mélanges Colbert 138 bis
2- AD 64 1892/297	31- R. Mémain op. Cit
3- Nadaud : Nobiliaire du Limousin et AD 24 B 2310	32- BN Fr. na. 21/329/II
4- BSHAP 1881/358	33- AN B3/44 marine
5- AD 24 B 336/145	34- Projectile explosif et incendiaire
6- Abbé Mondon : histoire de la baronnie de Marthon	35- AN B3/44 marine
7- AD 24 B 2654	36- Saint-Saud BSHAP 1930
8- AD 24 B 3050	37- AN B3/44 marine
9- AD 24 B 3205	38- AN B3/67 marine
10- Registres paroissiaux	39- Archives du port de Rochefort 5 E2 7 à 13
11- Registres Saint-Sulpice	40- APR 5 E2 7 à 13
12- Cet achat est du 08/02/1675	41- APR I E 54 tome 2
13- Très obligeamment prêté par le Docteur Mesignac	42- APR I E 52 tome 9
14- AD 24 B 190	43- APR I E 57 tome 14
15- Registres Saint-Sulpice	44- APR I E 59 tome 16
16- AD 16	45- APR I E 67 tome 24
17- Ad 24 III C/13	46- BN FR na 21384/167
18- AD 16 Rivet notaire à Ambernac	47- AN B 2 228 marine
19- Blaise d'Aydie, marquis de Ribérac	48- AD 24 2C 19
20- AD 24 b 336/145	49- AD 24 1853/148/47
21- Registres Saint-Sulpice	50- Bac = 70 kg de minerai
22- AD 16 Caillaud notaire à Angoulême	51- AD 24 2 E 1853/147/56
23- AD 24 III E 3774/318	52- AD 24 1853/147/54
24- AD 24 III E 3774/319	53- AD 24 147/54
25- Registres Saint-Sulpice	54- Registres Saint-Sulpice
26- AD 24 III E 6549 (arch. Pichon, notaire à Mareuil)	55- AD 24 2 E 1853/167
27- AD 24 II E 1853/550	56- AD 24 DE 1853/164
28- Masse de fer de forme prismatique, coulée dans un moule de sable, de 800 kg en moyenne	57- AN B2 391 marine
29- Le Millier = 489,5 kg	58- B. Gille 'Les forges françaises en 1772'.
	59- AD 24 b 912

## Archives du GRHIN n° 82.

# LA FABRICATION DES CANONS DE MARINE DANS LES FORGES DU NONTRONNAIS.

Vous avez déjà entendu plusieurs conférences sur l'industrie du fer dans notre région et en particulier sur 'les forges du Bandiat' qui ont connu à certaines époques une grande activité, représentant alors une part relativement importante de la production totale de fer en France. Je crains un peu de répéter ce qui vous a été dit de manière certainement mieux documentée et plus éloquente par d'autres conférenciers, notamment par M Maudet à propos de Forgeneuve. Mais je tâcherai de vous parler surtout, comme me l'a demandé votre présidente, de la fabrication des canons de Marine et du rôle qu'y a joué le Nontronnais, en me plaçant d'ailleurs plutôt du point de vue du client, la Marine, que du point de vue du fournisseur, les forges.

J'ai essayé de glaner quelques renseignements dans les archives du Service Historique de la Marine ; la plupart se trouvent d'ailleurs aussi dans 'L'Histoire des anciennes fonderies de canons de fer de la Marine' par l'Ingénieur Général Conturié, dont s'était, je crois, servi M Maudet.

## La Métallurgie ancienne.

Je pense qu'il est cependant utile de commencer par un très rapide survol de l'histoire ancienne de la métallurgie du fer. Dans mon enfance, on avait l'habitude de diviser la préhistoire en âges successifs : l'âge de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et enfin du fer. Cette classification très sommaire peut maintenant prêter à sourire, mais il n'en est pas moins vrai que c'est à une époque relativement récente dans l'histoire de l'humanité, il y a un petit nombre de milliers d'années, que l'homme a réussi à utiliser le fer, qui était considéré au début comme un métal éminemment précieux. Il est certain que dans la Gaule antique, la fabrication du fer était répandue bien avant l'arrivée des légions romaines, et en particulier dans la région du Périgord, probablement pour fabriquer des armes ou des instruments agricoles. Cette industrie très rudimentaire a laissé des traces tant dans la toponymie que dans les monticules de scories anciennes que le temps a recouvert de terre végétale.

Les éléments nécessaires à cette métallurgie étaient :

- le minerai de fer
- le fondant
- le combustible
- et le vent, c'est-à-dire l'air nécessaire pour activer la combustion et obtenir une température suffisante.

Le minerai de fer est extrêmement répandu un peu partout, sous des formes très variées, plus ou moins riches, en quantités plus ou moins importantes. Il peut se présenter sous forme d'amas considérables et de filons continus, pouvant se prolonger de la surface jusqu'à de grandes profondeurs : ce sont les véritables mines de fer exploitées soit à ciel ouvert soit par des galeries de mines. Mais il peut aussi se présenter sous forme dispersée dans des cuvettes d'alluvions où il a été entraîné par l'érosion. C'est de cette seconde manière que le minerai de fer se trouve en Périgord et c'est ce qu'on appelle les minières, de petits gisements qu'on exploite en creusant à 2 ou 3 mètres de profondeur. Il s'en trouve notamment à la limite des terrains granitiques du Limousin et des plateaux calcaires de la Charente et du Périgord, c'est-à-dire dans notre Nontronnais.

Et par chance, ce minerai, constitué essentiellement d'oxyde de fer appelé limonite ou hématite en rognons, nodules ou amas, est exempt de soufre et de phosphore et contient fréquemment un peu d'oxyde de manganèse. Cela donne naturellement, sans traitement spécial, un fer ou une fonte de très bonne qualité, alors que dans d'autres régions, il a fallu attendre que la chimie et la métallurgie aient fait de grands progrès scientifiques pour pouvoir exploiter des minerais phosphoreux et pour comprendre qu'une addition de manganèse améliorerait considérablement la qualité du produit.

Le fondant que l'on doit mélanger au minerai dans le fourneau de la forge est constitué surtout de calcaire, ou pierre à chaux, appelée castine, qu'on trouve facilement un peu partout dans nos régions calcaires ; on y ajoute aussi de l'argile siliceuse appelée 'herbue', dans des proportions empiriques qui constituaient une part du savoir-faire du maître de forge.

Le combustible est constitué par du charbon de bois fourni sans difficulté par les bois de chêne et de châtaignier de la région où travaillaient de nombreux charbonniers.

Le 'vent', c'est-à-dire le courant d'air nécessaire pour assurer une bonne combustion a certainement été produit dans les temps anciens par des soufflets de cuir actionnés à la main ; les forges primitives étaient installées sur la minière, entourée des bois produisant le charbon de bois ; lorsque la minière était épuisée, la forge allait s'installer un peu plus loin et elle se trouvait ainsi, soit dans un creux, soit sur une hauteur, là où était le minerai et où l'on en retrouve les traces sous forme de scories. Certains auteurs ont prétendu que la force motrice avait pu être fournie par des moulins à vent, mais je ne crois pas qu'on en ait de preuve certaine.

Il est probable que cette industrie rudimentaire de l'époque gallo-romaine et du Haut-Moyen-Age s'est trouvée entièrement ruinée dans les périodes de troubles, d'invasions et de guerres et il semble que ce soit après la fin de la guerre de Cent Ans, vers le 15<sup>e</sup> siècle, que s'est reconstituée une nouvelle industrie métallurgique, à une échelle nettement plus importante, qui s'est concentrée dans les vallées, le long des cours d'eau, pour bénéficier de la force motrice des moulins, ce qui permettait de constituer de véritables petites entreprises, les roues des moulins pouvant faire mouvoir de nombreux appareils : les soufflets pour produire le vent, les machines à concasser le minerai et la castine, les martinets pour forger le fer, voire ensuite les premières machines-outils pour usiner les pièces moulées produites par le haut-fourneau.

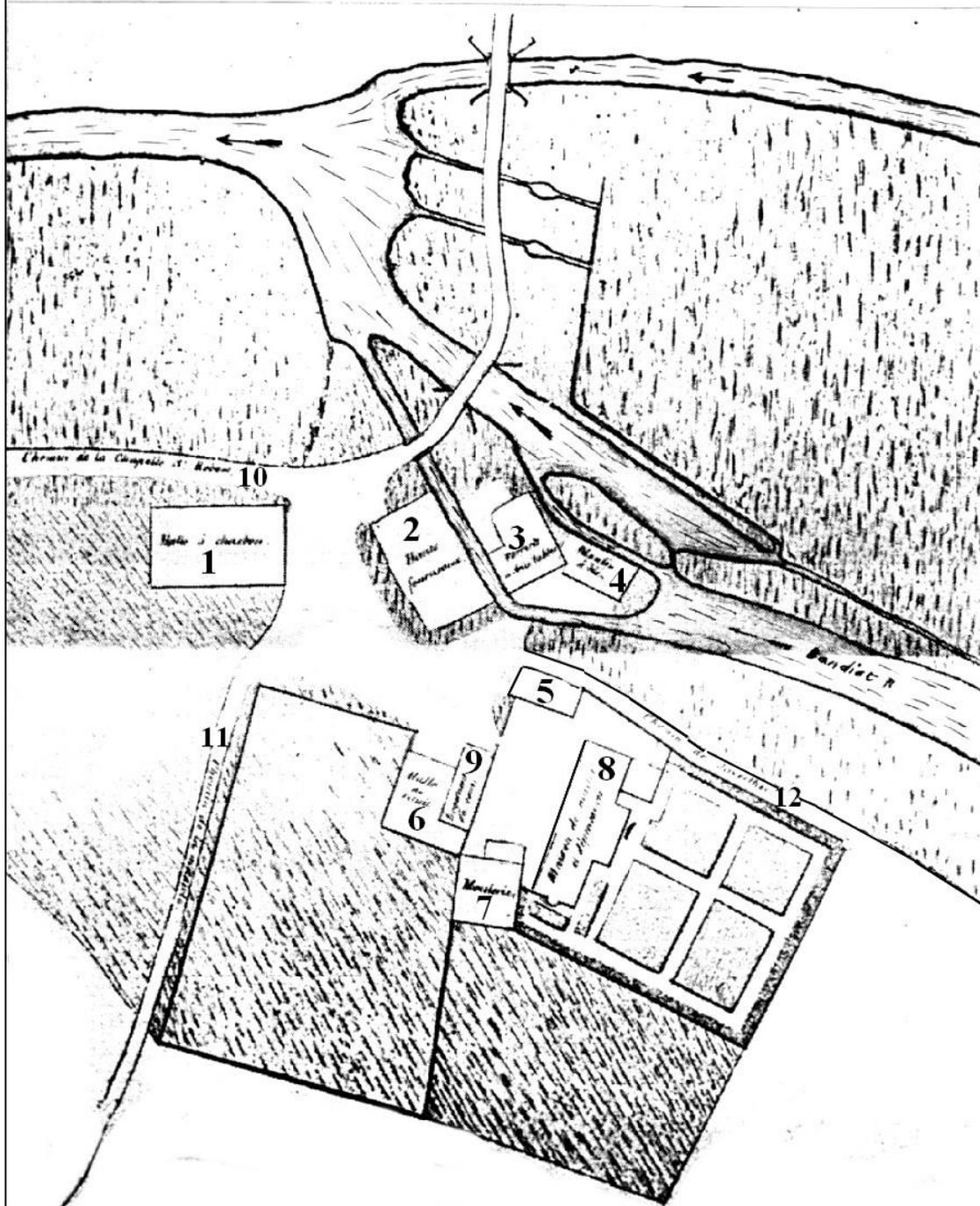
Je crois utile d'ouvrir une brève parenthèse de terminologie : toutes ces petites entreprises que l'on appelait des 'forges' avaient en réalité, si l'on utilise la terminologie actuelle, de multiples fonctions ; elles étaient à la fois des hauts-fourneaux, des fonderies et des forges. Des hauts-fourneaux qui transformaient le minerai de fer en fonte, des fonderies qui pouvaient affiner et transformer cette fonte et la coulaient dans des moules pour en faire des gueuses ou des objets divers, des forges qui travaillaient au marteau le fer ou l'acier produit pour en sortir les objets courants livrés à la clientèle.

Le nom de 'forge' leur est resté en général mais lorsque nous allons parler des fabrications de canons pour la Marine, il faudrait plutôt dire 'fonderies', et d'ailleurs c'est le nom de fonderie qui est resté à la seule de ces entreprises encore en fonctions, la fonderie de Ruelle, bien qu'actuellement elle fasse essentiellement de l'usinage et surtout de l'électronique.

Le nombre de ces forges, ou moulins à fer, a progressivement augmenté dans tout le Périgord au cours des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. A la fin de l'Ancien Régime, en 1789, le département de la Dordogne comptait 62 forges en activité dont une douzaine sur les rives du Bandiat, mais il faut dire qu'alors, l'ensemble de la France devait posséder près d'un millier de

**Ci-après :** Forge-Neuve dans les plans des Archives de la Marine, fourni par M. Blanc, Président de l'Académie de Marine.

Forge neuve. 1786.



- |  |   |         |
|--|---|---------|
| 1 Halle à charbon                      | 2 Hauts fourneaux                           | 3 Forge |
| 4 Moulin à blé                         | 5 Ecuries                                   | 6 Halle |
| 7 Meulerie                             | 8 Maison de maître et dépendances           |         |
| 9 Logement et B <sup>t</sup> de commis | 10 Chemin de la Ch <sup>te</sup> St. Robert |         |
| 11 Chemin de la Métairie               | 12 Chemin de Javerlhac                      |         |

fabriques de fer. La sidérurgie était une industrie très répandue et éparpillée dans toutes les régions, mais notre région y avait une place éminente.

Les problèmes qui étaient alors les plus ardues à résoudre étaient surtout le problème de l'énergie et le problème des transports.

Problème de l'énergie car la force de nos moulins était assez limitée et très irrégulière, malgré la présence d'un nombre relativement élevé d'étangs régulateurs. La sécheresse de l'été réduisait considérablement leur puissance, conduisait souvent les forges à arrêter tout travail pendant deux à trois mois, ce qui n'était qu'un demi-malheur car c'était l'époque où la main-d'œuvre, en grande partie saisonnière, était accaparée par les travaux agricoles de l'été. Mais il arrivait aussi que l'hiver, les rivières étant gelées, les moulins devaient également s'arrêter ; les hivers étaient alors beaucoup plus rigoureux que de nos jours.

Problème de transports, à la fois pour le transport des matières premières, minerai, castine, charbon de bois, du lieu de production à l'usine et pour le transport des pièces finies, surtout lorsqu'il s'agissait de grosses pièces telles que les canons de marine. Ces transports exigeaient des corvées considérables en hommes et en moyens de transport ; charrettes et animaux de trait, qui grevaient lourdement le prix de revient et qui provoquaient des rivalités entre maîtres de forges concurrents et parfois de graves mécontentements des paysans.

Enfin, vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> se posait également le problème de l'approvisionnement en charbon de bois, car l'exploitation intensive des forêts conduisait à un déboisement catastrophique de la France.

Tous ces problèmes se trouvèrent résolus au 19<sup>e</sup> siècle par l'utilisation du charbon de terre, de la machine à vapeur et des chemins de fer, mais ce fut évidemment la disparition de la sidérurgie du Périgord, malgré l'émouvant appel fait en 1868 à l'Empereur par le Comité des Maîtres de Forges de Périgueux qui se scandalisait d'avoir entendu un ministre émettre l'opinion que la fabrication des fers au charbon de bois avait fait son temps, alors que depuis plusieurs décennies, l'industrie métallurgique anglaise inondait le monde de ses produits à bon marché !

Mais je me proposais de vous parler surtout des canons de Marine, et il est temps de revenir à la Marine en faisant un retour en arrière sur l'histoire générale de la Marine de guerre en France.

## **La Marine Royale.**

C'est vers le 13<sup>e</sup> siècle, lorsque le domaine royal atteignit les côtes, qu'on voit apparaître un Amiral de France, Grand Officier de la Couronne, au même titre que le Connétable. Parmi les plus illustres titulaires : Jean de Vienne, Coligny. Les attributions de l'Amiral sont très vastes et diverses, non seulement militaires, commandement à la mer et sur les côtes, mais aussi administratives, commerciales, judiciaires. C'est à lui qu'incombe la construction, l'armement et l'entretien des vaisseaux, la surveillance de la Marine Marchande et des pêches, la justice maritime.

Toutefois, l'Amiral de France n'exerce son autorité que sur les côtes relevant du Parlement de Paris, et il existe à côté de lui 3 autres amirautés indépendantes : Bretagne, Guyenne et Provence. En particulier, l'Amirauté de Bretagne gardera son indépendance jusque vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle (1669), si bien que la province la plus maritime de France restera longtemps un peu à l'écart des préoccupations de l'Amirauté de France. Comme, par ailleurs, les côtes de la Manche n'offraient pas de site naturel très propice à la concentration de forces navales, c'est essentiellement sur la région comprise entre Loire et Gironde, c'est-à-dire sur les côtes de Saintonge que se portent les soins de l'Amirauté de France. C'est d'abord La Rochelle et Brouage au début du 17<sup>e</sup> siècle, puis

Rochefort aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles qui sont les grands ports de guerre de la Marine du Ponant pour toute la façade atlantique.

Au début du 17<sup>e</sup> siècle, la charge de l'Amiral de France est tenue par un homme énergique, ambitieux et entreprenant, Henri de Montmorency, qui arrive à accumuler sur sa tête les 3 Amirautés de France, de Bretagne et de Guyenne, et veut moderniser la Marine. Cela n'était pas du goût de Richelieu, jaloux de cette initiative, de la forte personnalité et du pouvoir de l'Amiral. Profitant de la conspiration de Chalais où Montmorency est compromis, il le force à démissionner et aussitôt, en 1626, le Cardinal supprime la charge d'Amiral et se fait nommer Grand Maître et Surintendant de la Navigation en reprenant pour lui-même toutes les anciennes attributions de Montmorency et en y ajoutant celles de l'Amiral de Provence et du général des Galères du Levant. Toutefois, c'est plus que jamais, avec le siège de La Rochelle, la région de Saintonge qui l'intéresse particulièrement.

Cette réforme centralisatrice de Richelieu fut cependant de courte durée. Après sa mort, la charge de Grand Maître des mers passa pour quelque temps au marquis de Brézé puis au duc César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qui, à sa mort, laissa sa charge à son fils François, duc de Beaufort. Ces deux princes se jetèrent à corps perdu dans toutes les cabales et les émeutes de la fronde ; le duc de Beaufort est le général en chef de l'émeute parisienne et le peuple de Paris le baptise 'le Roi des Halles'. Pour le rallier à l'autorité royale, Mazarin, qui ne s'intéressait pas plus que lui à la Marine, lui confirme la charge de Grand Maître en lui octroyant les pouvoirs les plus étendus, sans aucune réserve ni contrôle du Roi. L'anarchie la plus complète règne alors dans ce qui reste de la Marine Royale et de la Marine de Commerce française.

La situation va se retourner progressivement à partir de 1661, lorsque Louis XIV prend les rênes du gouvernement et que Colbert ramène à lui, peu à peu, par grignotage, tous les rouages de la Marine, mais c'est seulement en 1669, à la suite de la mort du duc de Beaufort, que la chose sera officiellement consacrée par la suppression de la charge de Grand Maître de la Navigation, Colbert étant investi, comme Contrôleur et Secrétaire d'Etat du département de la Marine, d'une autorité absolue sur la Marine en toutes les provinces du royaume, sans exception, même de la Bretagne comme sur les galères, les Compagnies des Indes, le commerce maritime, les consulats de France dans les pays étrangers. C'est la confirmation, cette fois définitive, de la centralisation voulue par Richelieu, auquel Colbert en reconnaît le mérite. La charge d'Amiral de France est cependant rétablie en même temps, mais elle est purement nominale et honorifique, puisqu'elle est attribuée au comte de Vermandois, fils de Mlle de La Vallière âgé de deux ans, auquel succèdera le comte de Toulouse, fils de Mme de Montespan à l'âge de 5 ans.

Colbert va bien entendu entreprendre des réformes fondamentales dans la Marine qui en avait grand besoin. Réformes dont nous subissons encore les conséquences lointaines, et l'une des réalisations à laquelle il est le plus attaché, fut de construire à Rochefort 'le plus bel arsenal du monde', sous l'autorité de son neveu, Colbert de Terron, intendant général de la marine du Ponant, résidant à Rochefort et ayant autorité de Dunkerque à Bayonne.

La place éminente de Rochefort comme arsenal principal de la Marine et port d'armement de la flotte explique en grande partie pourquoi les forges du Nontronnais et du Bandiat étaient les mieux placées pour servir de fournisseurs des canons de marine. Comme je vous le disais, la question du transport était primordiale ; la distance à faire parcourir aux canons par voie terrestre entre Javerlhac et Angoulême était modeste, puis d'Angoulême à Rochefort, les chalands de la Charente assuraient un transport facile et économique.

## Les canons de Marine.

Un mot maintenant sur les canons de marine de l'époque.

L'emploi du canon à bord des navires apparaît à la fin du 14<sup>e</sup> siècle ; et depuis le 16<sup>e</sup> siècle, il joue le rôle principal dans le combat naval jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle.

A l'origine, les canons étaient en bronze, aussi bien dans les armées de terre que dans la Marine. C'est vers 1650 et surtout sous l'impulsion de Colbert que furent introduits à bord les canons de fer. En réalité, il s'agissait de canons en fonte de fer ; cependant, à l'époque, la terminologie utilisée distinguait : « les canons de fonte » qui étaient en bronze et les « canons de fer » qui étaient en fonte de fer (ce qui peut entraîner quelques quiproquos).

Ces canons de fer avaient pour la Marine quelques avantages : ils étaient moins sonores, le bruit à l'intérieur des batteries fermées étant infernal ; ils étaient plus lourds, ce qui diminuait le recul des pièces, très gênant dans les batteries resserrées ; ils étaient surtout beaucoup moins chers et pouvaient être fabriqués sans faire appel à des matériaux importés, avantage très apprécié par Colbert. Par contre, ils étaient plus dangereux, car, sous l'effet de défauts de fabrication, de l'usure ou de l'emploi de charges trop fortes, les canons en bronze se déformaient ou se fissaient, alors que les pièces en fonte de fer éclataient en projetant des éclats qui tuaient les servants.

Les anciens règlements du canonier de marine comportaient ce sage avertissement : « le canonier doit se garder d'offenser Dieu plus que nul autre homme de guerre car, lorsqu'il charge sa pièce, il a son plus mortel ennemi devant lui ! » ce risque était d'autant plus grand que la métallurgie du fer était encore très empirique et les défauts de fonderie souvent très graves. Pour s'en prémunir, il était nécessaire de procéder à des essais de recette très poussés de toutes les pièces, au cours desquels les rebuts étaient fréquents. Ces caractéristiques expliquent pourquoi les canons de bronze sont restés en usage dans l'armée de terre bien plus longtemps que dans la Marine.

Ces canons étaient à âme lisse et se chargeaient par la bouche. C'est seulement sous le second Empire que l'artillerie tant terrestre que navale a été entièrement modifiée par l'emploi des pièces en acier, à âme rayée, se chargeant par la culasse. Mais à cette époque, les fonderies de canons de la vallée du Bandiat avaient cessé toute activité depuis longtemps.

La description des canons de fer, leurs calibres, les règles de leurs épreuves et leur distribution sur les vaisseaux, ont été fixés par une ordonnance de Louis XIV de 1689. le calibre était le poids conventionnel, en livres, du boulet que la pièce devait lancer ; les calibres furent d'abord limités à ceux de 36, 18, 12 et 6 ; on y ajouta ensuite le 30 et le 24.

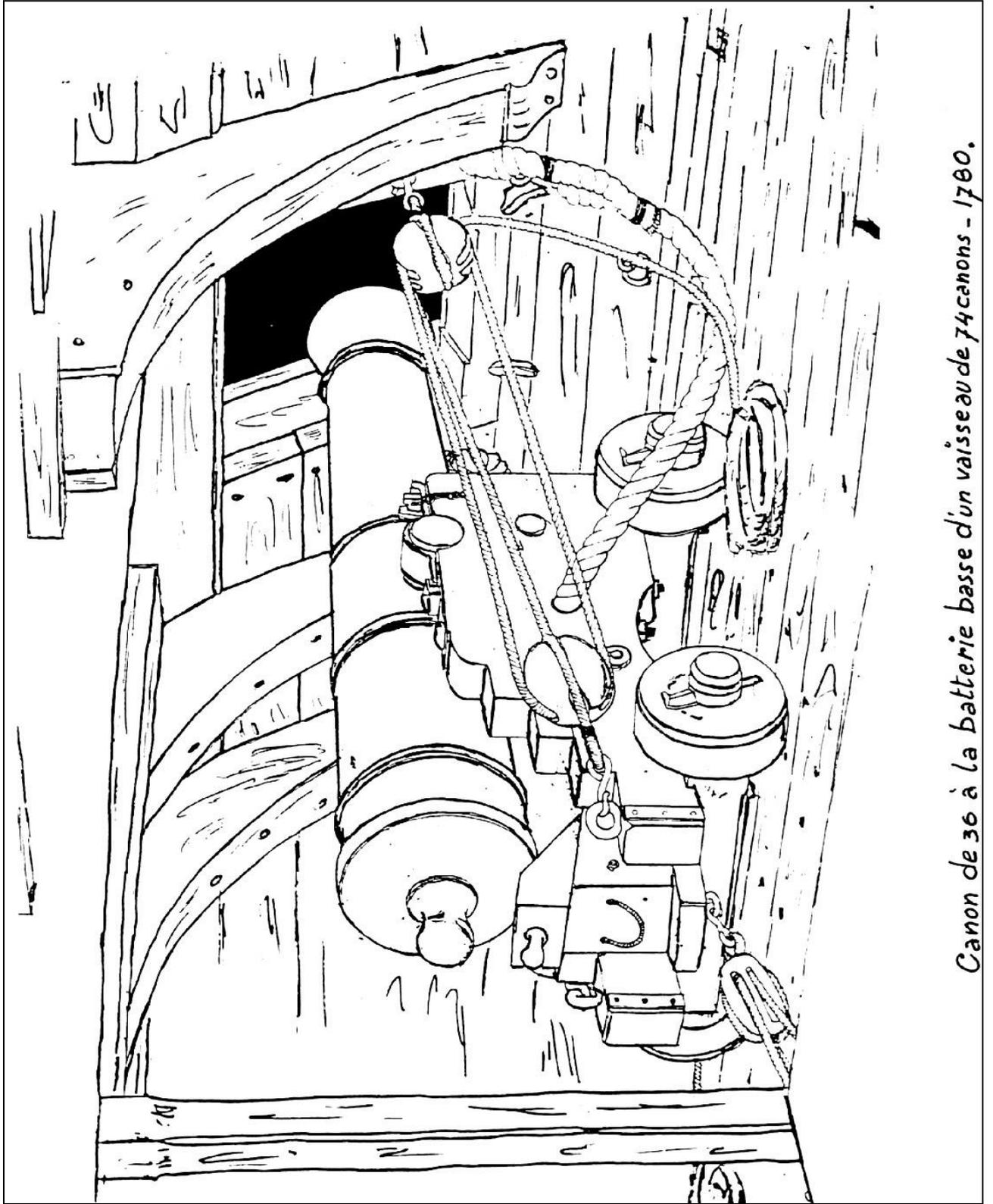
Les règles de construction furent précisées par divers règlements, notamment vers 1750 par Bigot de Morogues (qui fonda en 1752 l'Académie de Marine) puis en 1786 par Gribeauval.

Le nombre des canons armant les vaisseaux était considérable :

- de 100 à 120 et jusqu'à 140 canons de calibres 36 à 12 sur un vaisseau de 1<sup>er</sup> rang.
- de 60 à 80 canons de calibres moindres sur une frégate.

Ces canons s'usaient rapidement, ou éclataient, ou étaient avariés au combat, ou même étaient jetés à la mer lorsque le sauvetage du navire gravement avarié l'exigeait. Il en fallait un renouvellement constant, d'où l'importance du nombre des commandes de canons.

C'est pourquoi l'approvisionnement des bouches à feu a fait l'objet de soins de tous les gouvernements soucieux de la politique navale du pays. Mais il faut bien dire que les périodes où le gouvernement s'intéressa vraiment à sa politique navale furent en France relativement rares et espacées. Il s'agissait plutôt de sursauts ayant des vues politiques de grande ampleur, à longue échéance car la Marine est une œuvre de longue haleine.



*Canon de 36 à la batterie basse d'un vaisseau de 74 canons - 1760.*

Pour les siècles qui nous intéressent, il y a eu la période de Richelieu vers 1630, puis celle de Colbert vers 1660, celle des ministres Machault et Choiseul vers 1755, celle de Turgot et Sartine vers 1770 et il faut ensuite attendre la monarchie de Juillet pour retrouver un intérêt pour la Marine militaire ; entre temps la Marine et ses canons étaient bien abandonnés, car dès que l'Etat voulait faire des économies, c'était par le budget de la Marine que l'on commençait.

Cette perpétuelle discontinuité dans la politique maritime de la France a certainement été au cours des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles une des causes principales des échecs de notre pays, alors que nous nous trouvions périodiquement affrontés à l'Angleterre qui, au cours de ces siècles, a maintenu et développé avec une imperturbable continuité la puissance de sa flotte, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. A chaque nouveau conflit, la France devait réinventer sa marine de guerre et malgré tous les efforts que pouvaient alors faire en quelques années cette Marine, elle se trouvait dans un état d'infériorité manifeste, tant sur le plan matériel (navires et armement) que sur le plan de l'expérience et de la qualité professionnelle du personnel, marins et officiers, et les désastres de La Hougue ou de Trafalgar suffisaient à annuler toutes les victoires terrestres. Une telle politique ou plutôt absence de politique navale, coûtait d'ailleurs terriblement plus cher aux finances de l'Etat et plus cher en pertes humaines que ne l'aurait fait une politique continue analogue à la politique britannique. Et pour ce qui nous concerne, cette irrégularité des crédits, des commandes et des paiements a constamment constitué un lourd handicap pour les fabricants de canons de marine.

## Les fabrications de canons en Périgord.

A la fin du 17<sup>e</sup> siècle, les fournisseurs de canons de marine du Périgord se trouvent :

- d'une part dans la région du Nontronnais et de l'Angoumois, sur les rives du Bandiat et de la Tardoire, effectuant leurs livraisons au port de Rochefort par la Charente.

- d'autre part plus à l'Est, vers l'intérieur, sur les affluents de la Dordogne, l'Isle, l'Auvézère, la Vézère, effectuant leurs livraisons à Libourne ou Bordeaux par la Dordogne et parfois jusqu'à Toulon par le Canal du Midi (mais les patrouilles anglaises attendaient fréquemment les convois de canons en Méditerranée pour les couler entre Sète et Marseille). La plus ancienne et la plus importante de ces forges est la forge d'Ans.

De notre côté ce sont surtout : Jommelières, Forgeneuve, La Chapelle, Bonrecueil, Etouars, Lamendeau et en Angoumois Montbron et Rancogne. Vers 1700, c'est la forge de Rancogne qui est la principale. Dans un mémoire de l'époque, on lit :

*« Cette forge a été mise en état par M de Logivière, inspecteur d'artillerie des Mars du Ponant. Sa fille, Mlle de Logivière qui joint aux agréments de son sexe la force de l'esprit, le génie supérieur et le courage du nôtre, l'a perfectionnée dans les derniers temps et y a établi 4 fourneaux magnifiques. On y fabrique des canons d'une excellente qualité transportés pendant 5 lieues en charroi jusqu'au Gond, à l'embouchure de la Touvre sur la Charente d'où on les embarque sur des gabarres jusqu'à Rochefort. La situation de la forge de Rancogne, à portée de la forêt de la Braconne dont elle n'est qu'à une lieue de distance, est heureuse pour se fournir des quantités de charbon nécessaires pour son exploitation, ce qui met ceux qui l'exploitent en termes de pouvoir fabriquer promptement un grand nombre de canons de tous calibres, de 24 livres jusqu'à 36 suivant le besoin, lorsque les eaux sont bonnes, mais le cours de la Tardoire qui la fait aller, ayant été arrêté ces deux dernières années par des excessives sécheresses, ont été forcé d'y mettre hors au milieu des plus belles saisons, ce qui a causé des préjudices infinis aux fondages que la demoiselle de Logivière avait entrepris pour fournir au Roy le nombre de 376 pièces de canon dont elle s'était chargée pour le port de Rochefort. »*

Pendant la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, la forge de Rancogne fut encore le principal fournisseur de canons de fer du port de Rochefort. Mais le métier de fondeurs de canons de marine était plein d'aléas. Sans parler des irrégularités climatiques, le rythme des commandes était encore plus irrégulier et les paiements souvent ajournés très longtemps. Les commandes se faisant en fonction des besoins immédiats, la signature d'un traité arrêta toutes les commandes puisqu'on désarma les navires et même les paiements des livraisons déjà faites étaient parfois oubliés. Il arrivait alors que les maîtres de forges travaillent pour stock en espérant pouvoir revendre à la Marine lorsqu'elle aurait des besoins urgents, mais leur trésorerie ne pouvait généralement pas y suffire.

En 1750, après une assez longue période d'oubli de la Marine, le Gouvernement de Louis XV s'avisa qu'il y a de fortes possibilités que la France soit obligée de soutenir une guerre sur mer contre l'Angleterre. Ce sera la guerre de 7 ans (1756-1763).

Le Ministre de la Marine, Rouillé, fait alors dresser l'état général des canons nécessaires à l'armement des vaisseaux de la Flotte. Il trouve qu'il en faudrait 2240 à Toulon et 5260 pour le Ponant, plus de 570 pour les colonies, soit au total 8070 et il n'y en a que 3400 disponibles. Il en manque donc 4760, dont 3000 en première urgence, qu'il faudrait pouvoir se procurer dans un délai que le Ministre fixe à quatre ans.

Le sieur Reix des Fosses, qui a succédé à Mlle de Logivière à Rancogne pourra en fournir 1150 ; il en reste donc 1850 à trouver.

C'est alors qu'intervient le marquis de Montalembert dont M Maudet vous a déjà longuement parlé. Je ne voudrais pas vous redire les mêmes choses que lui, mais il n'est pas possible de parler des canons de marine dans le Nontronnais, sans s'étendre quelque peu sur l'action de Montalembert. Je vous le présenterai sous un jour peut-être un peu différent de celui que vous a raconté M Maudet. A la lecture des textes qui relatent ses activités, on ne peut s'empêcher de penser que Montalembert était un homme sans doute fort intelligent, mais aussi dépourvu de tout scrupule et fort habile à se servir des hautes protections qu'il avait à la Cour et dans les Ministères. Il était tout particulièrement lié avec le ministre Rouillé et savait certainement se ménager des amitiés, ou des complicités, dans ce que nous appellerions les rouages de l'Administration de la Marine.

Il y avait donc 1850 pièces de canon de divers calibres, du 20 au 36, à attribuer. Le Ministre décide d'en répartir la fabrication comme suit :

- 450 à MM Bertin et de Seconzac à la forge d'Ans,
- 400 à M de Roffignac (de la Chapelle)
- 200 au comte de Brassac
- 800 au marquis de Montalembert.

Mais après quelques pourparlers supplémentaires et peut-être quelques complaisances, Montalembert obtient du Ministre la cession des marchés Roffignac et Brassac. C'est donc 1400 pièces qu'il s'engage, en novembre 1750, à livrer dans un délai de 4 ans, dont la moitié au moins avant le 1<sup>er</sup> janvier 1753, mais il ne dispose alors que de la forge de Forgeneuve à Javerlhac. Pour tenir ses engagements, il commence par prendre à ferme les forges de Montizon, Jommelières, Bonrecueil et La Chapelle, et les fait aménager pour y produire des canons, alors que jusqu'alors on n'en faisait pas. Mais, même avec cet ensemble de forges, il était encore loin du compte. Sa grande idée est de faire construire une nouvelle et très grande forge à gros canons à Ruelle. Il faut reconnaître que, pour l'époque, c'était une idée géniale, et c'est d'ailleurs le seul résultat de toute l'œuvre de Montalembert qui soit resté jusqu'à nous.

Le site de Ruelle avait en effet des avantages considérables par rapport à toutes les autres forges du Périgord et de l'Angoumois.

Tout d'abord la Touvre constituait une source d'énergie idéale car elle ne connaissait ni sécheresse d'été ni gel d'hiver et son débit régulier et important permettait de fournir une puissance de 270 CV qui était considérable avant l'invention des machines à vapeur ; et qui suffisait encore en 1870 pour faire mouvoir tous les engins de la Fonderie Nationale occupant alors 400 personnes.

En outre, les canons pouvaient être transportés à Rochefort par voie d'eau sans aucun transport terrestre.

En ce qui concernait l'approvisionnement en charbon de bois, Montalembert comptait sur la forêt de la Braconne ; il s'y trouverait bien en concurrence avec le sieur Reix des Fosses, de Rancogne, mais il espérait trouver les moyens, plus ou moins loyaux, pour éliminer cette concurrence.

Le seul inconvénient qu'avait la forge de Ruelle en 1750, c'est qu'elle n'existait encore que dans les projets de Montalembert et il venait d'acheter, moyennant une rente de 365 livres, le moulin à papier de Ruelle pour y construire sa forge.

Le corps de ville d'Angoulême avait bien émis un avis défavorable à cette construction, mais une injonction du ministre l'avait rapidement fait changer d'avis.

Montalembert avait certainement dû expliquer avec beaucoup de talent et de conviction l'intérêt majeur que présentait pour la Marine la construction de cette nouvelle fonderie, et démontré la qualité exceptionnelle qu'auraient les canons qui en sortiraient car le marché qu'il avait conclu présentait des particularités très avantageuses pour l'époque :

1) Le prix de base était fixé à 30 livres le quintal, alors que tous les autres marchés antérieurs ou postérieurs, comportaient des prix variant de 17 à 25 livres le quintal.

2) Alors que tous les autres fournisseurs de canons connaissaient les pires difficultés pour se faire payer après livraison, Montalembert avait obtenu qu'il lui soit accordé des paiements réguliers d'avances, à valoir sur ses futures livraisons. Peut-être avait-il invoqué, à juste titre d'ailleurs, les importants investissements qu'il devait faire pour construire et aménager la nouvelle usine de Ruelle.

Toujours est-il que fin 1751, il avait perçu 458 000 livres d'avances alors qu'il n'avait encore livré que 117 canons (dont 100 seulement recettes) provenant en grande majorité de la forge de Jommelières, d'une valeur de 69 000 livres. Comme il fallait s'y attendre, il est en litige avec Reix des Fosses dont il cherche à débaucher les ouvriers et dont il prend les coupes à la Braconne. L'Intendant du Périgord, M de Tourny, donne tort à Montalembert, mais il est désavoué par le Ministre. Un peu plus tard, Montalembert se plaint que l'Intendant ne met pas à sa disposition les moyens de charroi nécessaires ; il lui est répondu que les autres maîtres de forge n'ont pas de difficultés à trouver les bouviers parce qu'ils les paient convenablement.

Pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1752, il ne présente que 36 canons dont 23 sont rebutés car, dit le procès verbal, « les chambres dans l'âme sont remplies de terre cuite et de limaille qui masquent les défauts. » Montalembert se plaint de ces rebuts et des instructions sont envoyées par le Ministre au capitaine d'artillerie du port de Rochefort pour qu'il évite de prononcer de tels rebuts.

En 1753, plus de la moitié des canons présentés sont encore rebutés.

En mars 1754, on constate que tous les canons livrés ont l'axe de travers, mais le capitaine qui a prononcé le rebut est blâmé par le Ministre qui envoie Bigot de Morogues à Rochefort afin de vérifier, et celui-ci est bien obligé de confirmer le rebut.

Cependant, le 31 juillet 1754, le portefeuille de la Marine passe de Rouillé à Machault. Celui-ci demande une enquête à l'intendant Le Normand. L'enquête montre qu'en octobre 1754, Montalembert est redevable de 1 136 000 livres au Roy.

Aucun fondage n'a encore eu lieu à Ruelle à fin 1754. Toutes les livraisons de Montalembert sont donc venues des forges du Bandiat, essentiellement Jommelières, Forgeneuve et La Chapelle. Mais le nombre de canons livrés et acceptés est très inférieur à celui qui était prévu, moins de la moitié. Machault écrit à Montalembert : « *On vous a accordé plus de secours de toutes sortes qu'à aucun autre et vous n'avez jamais rempli vos engagements.* »

En fait, le programme de 1750 est entièrement compromis et l'on se trouve à la veille de la guerre de 7 ans. Montalembert doit alors au Roy la somme de 1 909 000 livres. On décide de ne plus rien lui payer et de mettre l'ensemble des ses forges en régie sous l'autorité de l'ingénieur suisse Maritz, nommé inspecteur général de la fabrication des canons de marine.

Le 1<sup>er</sup> février 1757, Machault qui était en butte à la rancune de la Pompadour, est remplacé par d'autres ministres falots qui, faute d'argent, résilient tous les marchés déjà conclu avec les forges de Rancogne, de Jommelières et de La Chapelle (on est alors en pleine guerre... !). Il ne reste que les marchés de la régie de Maritz, dans les forges appartenant à Montalembert, c'est-à-dire Forgeneuve et Ruelle, qui produit maintenant normalement.

On propose alors à Montalembert de vendre ses forges pour payer sa dette ; mais il refuse et veut au contraire poursuivre en justice Maritz qui agit avec grande autorité et a la pleine confiance de ses chefs, de ses collègues et de son personnel et qui veut agrandir les installations de Ruelle ; on interdit à Montalembert de le poursuivre et il se contente de porter le litige devant l'Académie des Sciences.

La régie Maritz se poursuit jusqu'en 1760, en ayant livré au total 2388 canons dont la plupart sont coulés pleins dans des forges diverses, puis forés et alésés à Ruelle.

En 1762, sous le ministère Choiseul, le Roy décide de prendre possession des fonderies de Montalembert à Forgeneuve et à Ruelle et il les donne en exploitation à Loulaigne et à Baynard. Ce dernier, notamment, s'engage à fournir 10 000 quintaux de pièces de canon par an, à raison de 15 livres le quintal. Ils jouissent de tous les privilèges attribués aux manufactures royales. C'est donc une quasi-nationalisation.

Mais il s'en suit un très long procès pour fixer 'l'indemnité de nationalisation'. Après un certain nombre de rebondissements cocasses : vente des forges au comte d'Artois qui les revend au Roy son frère, reprise du procès sous la Convention et le Directoire où Montalembert se présente comme victime de l'absolutisme royal, la fille de Montalembert n'est définitivement déboutée de ce procès qu'en 1817, par arrêt de la cour de Paris.

Mais M Maudet vous en a déjà parlé.

Cependant, en 1776, le Roy Louis XVI est devenu définitivement propriétaire de Ruelle et Forgeneuve qui, en 1782, sont érigées officiellement en 'fonderies et manufactures royales'.

A cette époque, la Marine Royale s'était reconstituée et avait repris une importance de premier plan qui permit à la France de soutenir victorieusement les Insurgents américains dans leur guerre d'Indépendance. On continua à fabriquer alors, entre 1782 et 1788, un grand nombre de canons à Ruelle pour les gros calibres et à Forgeneuve pour les plus petits, le prix étant de 16 ou 17 livres le quintal. La qualité des fabrications est bien meilleure : sur 315 éprouvés en 1788, il n'y a que 21 rebuts.

Il faut dire que, pendant toute cette période, de grands progrès avaient été faits dans la technique de construction des canons, d'abord sous l'impulsion de Maritz, puis du vicomte Bigot de

Morogues qui lui succéda dans la charge d'Inspecteur Général de l'Artillerie de Marine. Ces progrès avaient porté :

1) Sur la fabrication proprement dite : à l'origine les pièces étaient moulées creuses entre un moule en sable extérieur et un noyau central également en sable, qu'il était difficile de maintenir en place et qui s'effritait fréquemment. Sur l'avis de Maritz, les canons furent ensuite coulés pleins et leur âme forée mécaniquement et alésée par une sorte de tour de son invention.

L'usinage de tous les détails fit aussi de grands progrès, surtout à Ruelle.

2) Sur la métallurgie du fer et de la fonte qui commençait à être étudiée scientifiquement ; ce sont les débuts de la chimie et, au siècle des Lumières, tout le monde veut découvrir les secrets de la nature en remplaçant les procédés empiriques par des études systématiques. C'est en particulier Bigot de Morogues qui s'y emploie, en utilisant les conseils de Buffon, très fier de sa forge de Montbard, qui écrit de belles théories de métallurgie, d'ailleurs assez contestables.

Il est en particulier établi que l'affinage de la fonte par plusieurs fusions successives, avec certaines additions et mélanges intermédiaires permet d'obtenir un produit plus homogène et de meilleure qualité.

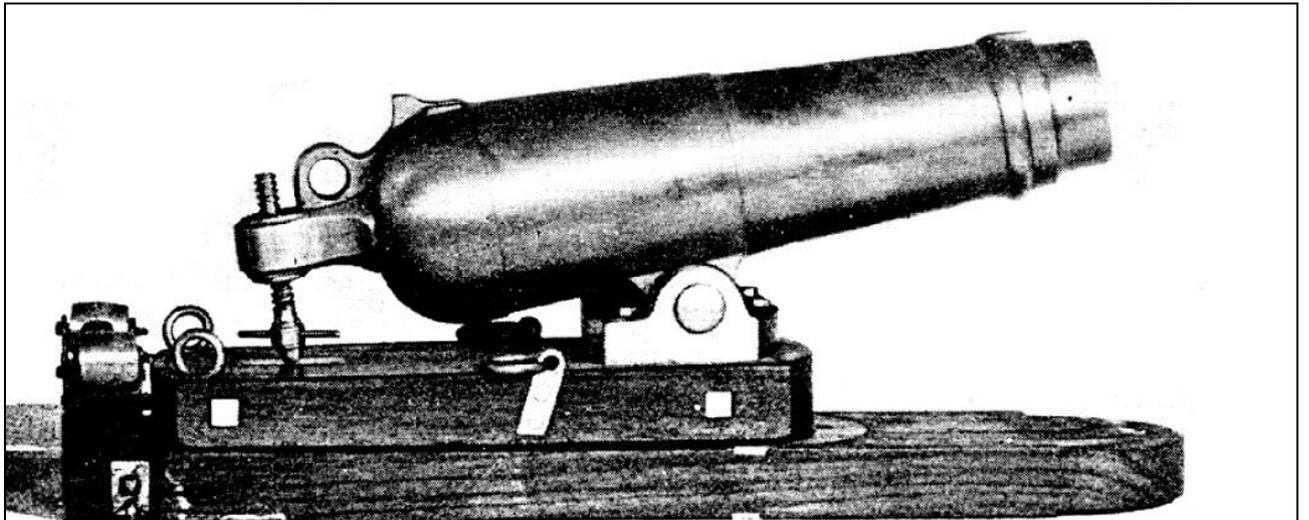
C'est pourquoi il est décidé de ne plus fabriquer à Ruelle que des canons en fonte de deuxième fusion.

La Révolution entraîne évidemment beaucoup de troubles et de perturbations dans les commandes et les fabrications d'armements. Malgré les efforts remarquables de Lazare Carnot, dont M Maudet vous a savamment parlé, les gouvernements successifs de la République et de l'Empire n'ont pas de véritable politique de la Marine.

Les fonderies nationales de Ruelles et de Forgeneuve continuent à fabriquer quelques canons de marine aux prix de 21 ou 22 francs le quintal, mais les livraisons de Forgeneuve s'arrêtent définitivement en l'an X.

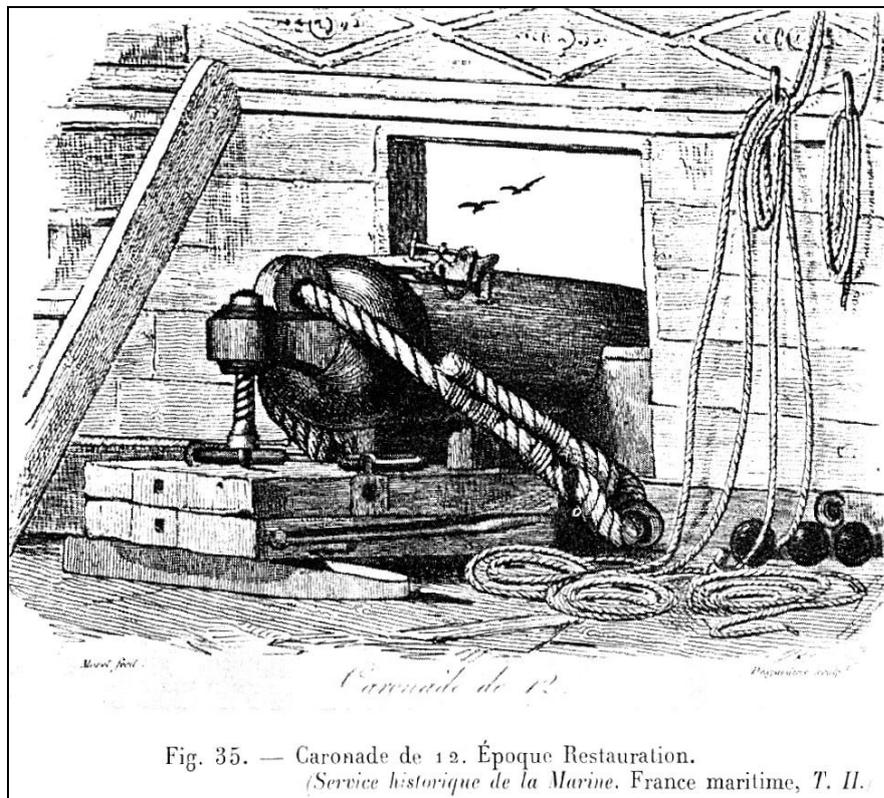
Par ailleurs, en l'an VI, on a décidé que toutes les autres fonderies de la région du Nontronnais : Etouars, Jommelières, Bonrecueil, La Chapelle ne devront plus couler de canons mais seulement des gueuses de fonte destinées à Ruelle pour la deuxième fusion et jusqu'en 1845, certains de ces hauts fourneaux continueront à alimenter en fonte la fonderie de Ruelle qui, seule, subsistera comme fonderie de canons, éternisant ainsi l'œuvre de Montalembert.

Monsieur Pierre Blanc  
Président de l'Académie de Marine  
Communication au GRHIN  
Le 4 août 1983



*Caronade de 30*

*Il en fut fabriqué un certain nombre en 1840 bien qu'elles n'entrassent pas dans les armements réglementaires.*



*Caronade de 12.*  
 Fig. 35. — Caronade de 12. Époque Restauration.  
 (Service historique de la Marine. France maritime, T. II.)

# Archives du GRHIN n° 106.

## BLANCHARD DE SAINTE-CATHERINE, MAÎTRE DE FORGE À LA CHAPELLE-SAINT-ROBERT.

**Par Jean Maudet, le 4 août 1988.**

Ceux d'entre vous qui ont assisté aux réunions du GRHIN en 1978 ont peut-être gardé le souvenir d'un exposé sur me marquis de Montalembert, lequel, au XVIIIe siècle, introduisit dans le Nontronnais la fabrication des canons de marine pour Rochefort, jusque là cantonnée dans l'Angoumois.

Ayant obtenu en 1750 un gros marché de 1400 canons à livrer en 3 ans, et ne disposant d'aucun moyen pour les fabriquer, il s'empressa d'acheter la forge de Forgeneuve à Javerlhac, d'en construire une autre à Ruelle, et de passer des contrats de sous-traitance, notamment avec Lapouge de La Francherie à la forge de Bonrecueil sur la Nizonne, et surtout avec Blanchard de Sainte-Catherine qui exploitait la forge de La Chapelle-Saint-Robert.

Il y a 60 ans, M. Cuzacq, professeur d'Histoire au lycée de Périgueux, a fait une communication sur Blanchard de Sainte-Catherine au Congrès des Sociétés Savantes qui s'est tenu à Poitiers en 1926. Ce travail, représentant 100 pages imprimées, a été repris dans une publication de ma même année du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques du Ministère de l'Instruction Publique. Le travail de M. Cuzacq est lui-même particulièrement approfondi, car il est entièrement basé sur des recherches de bénédictin dans les Archives Départementales de la Dordogne, et constitue donc une mine de renseignements dont il donne les références et des extraits, évitant ainsi tout effort à ses successeurs.

Plus récemment, M. Pijassou, agrégé de Géographie -que vous avez entendu ici même il y a quelques années - a publié dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord, un article consacré aux « Maîtres de forges du Nontronnais au XVIIIe siècle », et tout particulièrement à la « réussite exceptionnelle de Blanchard de Sainte-Catherine », article solidement basé sur les recherches de M. Cuzacq.

Pillant à mon tour ces deux auteurs, j'ai écrit une courte biographie de Blanchard de Sainte-Catherine, qui a paru l'année dernière dans le Bulletin n° 6 des Cahiers de La-Chapelle-Saint-Robert.

Aujourd'hui nous allons suivre, d'une façon plus développée, la vie et l'aventure industrielle de ce maître de forge, avec son ascension et son effondrement,

- en essayant en particulier de montrer comment vivait un tel homme à cette époque,
- en reliant sa vie à quelques événements du règne de Louis XV qui ont directement influé sur son sort.

Et, pour finir, nous essaierons d'analyser les causes des déboires de son entreprise, et, partant de l'idée que l'intérêt de l'histoire est d'éclairer le présent et de jeter des lueurs pour l'avenir, nous n'aurons pas peur de comparer ces difficultés aux problèmes des P.M.E. d'aujourd'hui dans notre région.

Donc Louis Blanchard de Sainte-Catherine, un nom qui sonne assez bien, mais rien de noble là-dedans. Simplement un monsieur Blanchard, né et habitant à l'origine le village de Sainte-Catherine que nous traversons quand nous allons à Angoulême. Le hameau de Sainte-Catherine entre Marthon et Montbron, un peu à l'écart de la route, ne ferait guère parler de lui aujourd'hui s'il ne comprenait une superbe demeure du XVIIe siècle où est installée l'hostellerie de Sainte-Catherine.

Ne reculant devant aucun effort en matière de recherche historique, nous sommes allés y faire un bon repas, pour connaître les lieux. Grâce à des renseignements aimablement fournis par la propriétaire de l'hostellerie, on peut affirmer qu'il s'agit de la maison de Blanchard de Sainte-

Catherine, le château étant probablement limité à l'époque au corps de logis central, les deux importants pavillons qui l'encadrent devant avoir été ajoutés par la suite.



Hostellerie du château de Ste Catherine. (photo Internet)

Certes, né en 1713, Blanchard ne l'a acquis en propriété que par un acte rédigé en 1762 par Marchadier, notaire à Angoulême, où le vendeur est le comte de Montbron, Loménie de Brienne, et l'acheteur le sieur de Sainte-Catherine, Louis Blanchard Puymartin. Mais la famille Blanchard devait être locataire depuis longtemps car on a la preuve que Blanchard Louis, sieur de Puymartin, bourgeois, l'habitait en 1742, et que, dès 1731, y eut lieu la mariage d'Élisabeth Blanchard de Sainte-Catherine, une sœur de Louis apparemment, avec Pierre Marraud d'Orgedeuil.

Les écrite de Blanchard ne clarifient guère la question. Dans un inventaire antérieur à l'acquisition, il parle de sa « belle maison et de son domaine de Sainte-Catherine valant 70 000 livres ». Dans un acte signé à Paris en 1770, après l'acquisition, il s'indique bien comme « résident en son château de Sainte-Catherine ».

Ce qui est certain, c'est que Blanchard avait acheté depuis longtemps des terres nobles à Sainte-Catherine, et y exerçait de ce chef des droits seigneuriaux, tel Voltaire à Ferney où cet esprit fort ne répugnait pas à rendre la justice seigneuriale. Blanchard dit souvent qu'il « tenait son domaine en fief ». A d'autres moments, il dit qu'il avait « érigé en fief le village de Sainte-Catherine », expression plus douteuse car un bourgeois ne pouvait évidemment pas créer des fiefs.

C'est bien à Sainte-Catherine que Louis Blanchard naquit en 1713 dans une famille bourgeoise d'officiers de justice. Son père lui transmet une charge de « contrôleur des actes » à Montbron, laquelle assurait un revenu régulier tout en se limitant, semble-t-il, à la vente de papier timbré.

Mais Blanchard y ajouta une des grandes ressources de la bourgeoisie aisée sous l'Ancien Régime, en devenant fermier, c'est-à-dire en percevant des droits seigneuriaux ou ecclésiastiques, moyennant versement de rentes fixes aux bénéficiaires. Il devint ainsi « fermier des revenus de la baronnie de Montbron », « fermier des dîmes du prieuré de Bussière-Badil » et de celles du prieuré

de montbron. M. Cuzacq a retrouvé une lettre de l'économiste de la Congrégation de Saint-Maur à Paris - dont dépendaient apparemment ces prieurés - qui réclamait âprement à Blanchard les « pâtés de six perdrix rouges garnis de truffes » prévus au contrat.

Ces diverses activités de Blanchard, fort lucratives, lui permirent d'arrondir la fortune familiale en acquérant régulièrement de nouvelles terres.

Il fit en 1738 un mariage bien calculé avec la fille d'un petit noble, en même temps industriel du fer, Dereix des Rivières, qui disposait de la forge de La Motte, sur la Bandiat en amont de Feuillade, donnée en location par le seigneur de Javerlhac, cette activité le mettant en relation avec les maîtres de forges du pays.

Quant à Blanchard, certaines de ses terres possédaient, notamment dans la région de Feuillade, un excellent minerai dont il tirait profit. Il devint un important « vendeur de mines », en organisant l'extraction, le cassage, le lavage du minerai, qui devenait ainsi le « fer rougeat » travaillé dans les forges du Périgord. De même Blanchard chargeait des commis de la fabrication et de la vente du charbon de bois.

Mais il ne se contenta pas de ces diverses activités, qui l'auraient pourtant certainement mené à profiter de la Révolution, à y devenir l'acheteur type de biens nationaux, et à fonder ainsi une grande famille bourgeoise. Mais il était ambitieux et cherchait à s'élever dans l'échelle sociale le plus vite possible.

Il pensa certainement y parvenir en mariant, en 1759, sa fille unique à un membre d'une famille connue de la région, Jean Gaillard de Vaucocour, mais les époux se séparèrent quatre ans après le mariage, et Marguerite Blanchard, devenue « dame de Vaucocour », revint vivre chez ses parents.

Pour qu'un Vaucocour épouse une demoiselle Blanchard, il avait fallu une bonne dot et papa Blanchard s'était fendu de 20 000 livres, mais il se débrouilla pour ne la constituer qu'en avancement d'hoirie, c'est-à-dire payable seulement à sa mort. Il n'avait plus qu'à verser au gendre des intérêts qu'il suspendit dès la séparation des époux.

Pour expliquer la séparation, un document de l'époque dit : « soit que la femme se comportât mal, soit que le seigneur de Sainte-Catherine ne voulut pas payer ». Mais, si Marguerite ressemblait à son père, elle ne serait pas mal conduite sans être sûre d'elle. Quant à Blanchard, certes il aimait l'argent, mais pas au point de briser le mariage de sa fille. Ce n'était pas Harpagon, c'était plutôt le Bourgeois gentilhomme !

La grande ambition de Blanchard était d'acquérir le statut bien considéré - puisqu'il passait pour pouvoir mener à la noblesse - de maître de forge, en utilisant lui-même son minerai et son charbon de bois. Il y parvint en 1750, en louant au comte de Roffignac la forge de la Chapelle-Saint-Robert pour 5 500 livres par an.

Cette forge du château de La Chapelle, dont quelques vestiges seulement peuvent encore se voir dans le parc, était situé sur le bord du Bandiat, là où la D 92, route de La Chapelle vers Piégut croise la route de Nontron à Angoulême. Quant au logis du maître de forge, construction d'assez belles proportions, un propriétaire qui avait fait fortune à Paris en y créant un des premiers grands magasins, l'a remplacé au siècle dernier par un château de style Renaissance appartenant aujourd'hui à M. Domingie.

Mais il ne suffisait pas de disposer d'une forge, il fallait aussi des commandes. Justement Blanchard se fit tout de suite confier par le marquis de Montalembert l'exécution d'une partie de son marché de canons de marine. Grâce aux énormes avances (2 millions de livres) reçues de la Marine par Montalembert, la forge de La Chapelle, comme les autres forges intéressées par l'exécution du marché, fut portée à deux hauts fourneaux convenant pour la coulée des canons de fonte de la Marine. C'est donc Montalembert qui lança Blanchard comme maître de forge. Il ne se priva pas de le lui faire remarquer par la suite en lui écrivant dédaigneusement : « De qui étiez-vous connu avant que le marquis de Montalembert vous eut accordé sa confiance ? »



Le logis de la forge de la Chapelle-St-Robert. Dessin de Jules de Verneilh - 1876 - Gallica

Ce furent ensuite les malheurs de Montalembert qui profitèrent à Blanchard. Les retards et les défauts dans les livraisons conduisirent le Ministère de la Marine à retirer à Montalembert la direction de ses forges, et à les « mettre en régie », le régisseur étant Maritz, ingénieur d'origine suisse, devenu Inspecteur Général de l'Artillerie française. L'État, et en l'espèce Maritz, eurent dès lors des rapports directs avec Blanchard de Sainte-Catherine. Or, autant les rapports entre Maritz et l'orgueilleux Marquis, qui menait ses affaires de haut, avaient été mauvais (Montalembert traitant Maritz « d'immigré », de « récemment naturalisé », etc.), autant Maritz sembla apprécier Blanchard, actif et appliqué dans ses affaires, docile et sûrement flatteur.

Non seulement Blanchard continua à exécuter à La Chapelle-Saint-Robert, sous les ordres de Maritz, une part du marché de Montalembert, mais il s'entendit avec M. de Ruffray, propriétaire de la forge de Rancogne, pour se faire rétrocéder la fabrication de 152 canons.

Et enfin, en 1760, Blanchard reçut sa première commande directe de l'État. Avec l'approbation de l'Inspecteur Général Maritz, et sous la signature de Maréchal de Belle-Isle, Ministre de la guerre, M. Blanchard de Sainte-Catherine, « propriétaire de la forge de La Chapelle en Périgord », recevait commande, pour le service de l'artillerie de terre, de 130 canons de fer livrables à Rochefort. Ils furent fabriqués à la forge de la Mothe, mieux équipée pour produire du fer.

Puis le duc de Choiseul, alors Ministre des Affaires Étrangères, de la guerre et de la Marine, passa avec Blanchard, en 1763, un autre marché pour 104 canons de marine en fonte. Ces traités furent suivis de plusieurs autres jusqu'en 1765.

Les affaires de Blanchard prenaient donc une forte expansion. Selon sa propre expression, « feu et flammes sortaient de sa forge comme du Mont Etna ». Il était émerveillé - et nous l'aurions été aussi - par l'activité qui régnait alors dans ce secteur de la vallée du Bandiat, où se succédaient les forges de Jommelières, Forgeneuve, La Chapelle, la Mothe. Les fumées qui envahissaient la campagne, les flammes qui rougeoyaient dans le ciel nuit et jour, le bruit des marteaux, les roues

hydrauliques qui tournaient dans arrêt, les transports de minerai, de charbon, de canons qui sillonnaient les chemins, tout cela ravissait un homme plein d'esprit d'entreprise.

Blanchard prétendait fièrement que la forge de La Chapelle était devenue plus importante que celle de Ruelle. Il employait 300 ouvriers, dont 80 à la forge, les autres aux transports, à l'extraction du minerai, au bûcheronnage et à la fabrication du charbon de bois. En quatre ans, entre 1760 et 1765, il sortit de ses forges, 835 pièces de canons représentant une valeur de l'ordre de 700.000 livres, sans compter les petits calibres vendus aux armateurs de Bordeaux et La Rochelle pour la défense des bateaux de commerce contre corsaires et pirates. Pour ces petits calibres, Blanchard perdit un gros client, la Compagnie des Indes, en s'entêtant à exiger comme pot de vin, une chaîne en or et des fruits confits de Provence. Mais ce n'était alors qu'un marché secondaire, et Blanchard se présentait fièrement comme « un des premiers fondeurs de canons des provinces d'Angoumois et du Périgord, pour le service des vaisseaux, côtes et forteresses de sa Majesté ».

Comment vivait Blanchard au sommet de sa réussite ? Il tenait beaucoup à mener un train de vie correspondant à sa situation sociale et à son importance nouvelles.

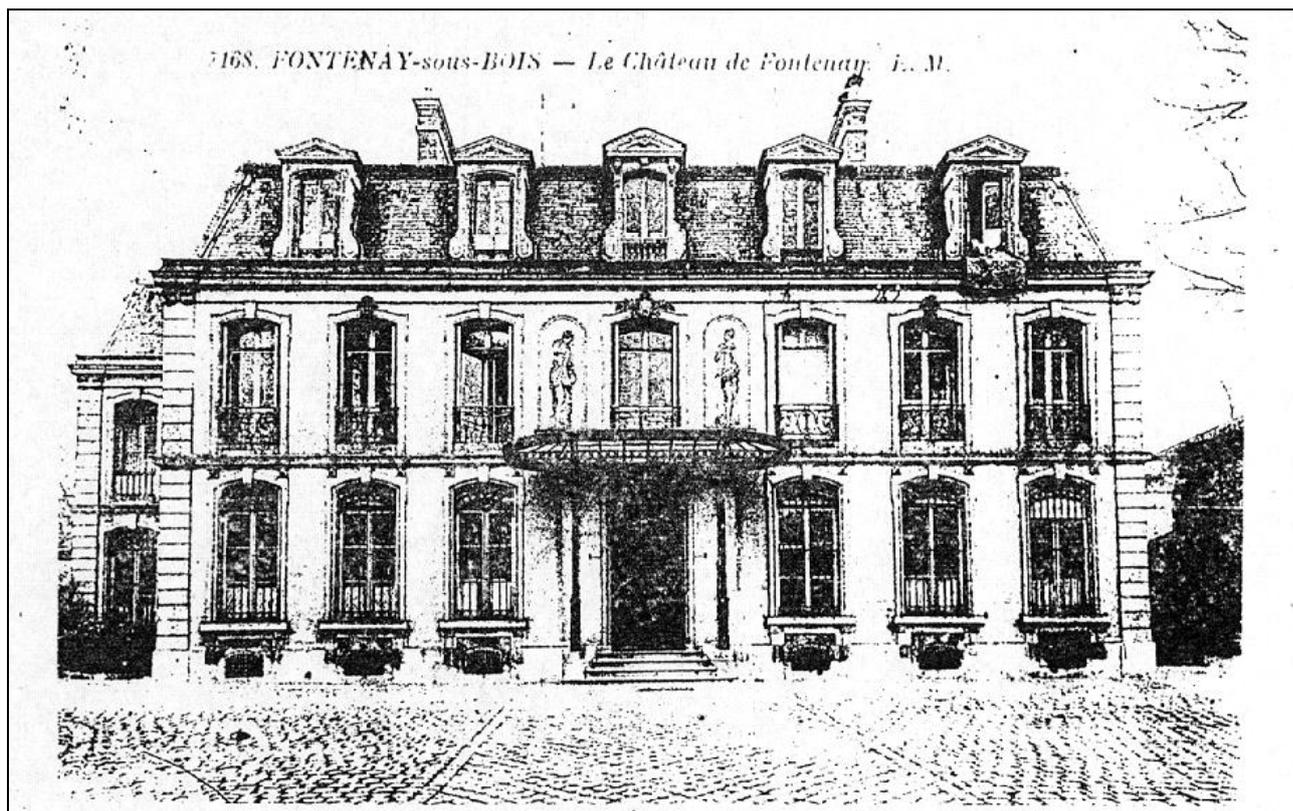
On nous assure qu'il s'habillait élégamment, et, lorsque ses affaires l'amenaient à la capitale, qu'il faisait bonne figure à Versailles avec ses bas de soie, ses chemises à garnitures, sa culotte avec tresse en argent et sa veste de moire avec boutonnière d'argent.

On mangeait très bien à la Chapelle, dans cette demeure encore moyenâgeuse à l'emplacement du château actuel. Sur les notes de l'épicier de Marthon, Féraud, qui le fournissait, M. Cuzacq s'émerveillait de voir figurer non seulement des carpes, truites, écrevisses (lesquelles pouvaient venir du Bandiat), mais aussi vins fins, pralines, massepains, saumon, etc. Et Blanchard s'était fait une spécialité d'envoyer à ses relations de Paris et de Versailles pâtés de perdrix, galantines et dindes truffées.

Nous ignorons le degré d'instruction de Blanchard. M. Pijassou lui reproche « une rare méconnaissance de l'orthographe ». Je lui reconnaîtrais un style assez expressif et habile. En 1763, Blanchard, qui avait alors des prétentions intellectuelles, acheta une édition de Voltaire, et, en 1768, acquit à Paris un lot de 89 volumes, dont l'inventaire montre des œuvres complètement disparates et d'une valeur plus qu'inégale. M. Cuzacq veut y voir le souci de se mettre au courant du mouvement des idées de l'époque, mais on peut aussi bien y voir l'idée de garnir un coin de son salon avec un grain de prétention.

Il y a certainement dans tout cela l'effort d'un parvenu. C'est de la même manière qu'il convient, probablement, de juger l'adhésion de Blanchard à la franc-maçonnerie, moyen à cette époque pour un campagnard de côtoyer des gens d'une société plus élevée. Mme Plazer, dans son article « une brochette de francs-maçons dans la vallée du Bandiat », publié dans les Cahiers de La Chapelle-Saint-Robert, nous a fourni tous les détails sur l'admission de Blanchard, en 1765, comme apprenti, puis compagnon, puis maître, à la loge « La parfaite Union » à l'Orient d'Angoulême, loge dont il fut exclu par la suite en raison de ses mauvaises affaires.

Où ses dépenses de représentation devinrent assurément excessives, c'est lorsque Blanchard, qui jusque là descendait à l'hôtel quand il allait à Paris, se mêla, en 1770, d'acquérir à Fontenay-sous-Bois, pour 70 000 livres, une belle et grande demeure, ornée avec grand luxe, afin de disposer, près de Versailles et de Paris, d'une maison agréable propre à recevoir les hauts personnages et les gens de toute espèce qui lui étaient utiles. Certes les dépenses de représentation peuvent être utiles en affaires, mais c'était un peu une folie de prendre en charge, pour un usage aussi limité, cette sorte de château qui avait convenu dans le passé au duc de Boufflers, maréchal de France, et qui comprenait grand salon, petit salon, salle à manger, dix chambres, billard, chapelle, orangerie, écurie pour 24 chevaux, etc., le tout à un moment où la situation de Blanchard était, comme on le verra, bien compromise. Mais son agent de change parisien, Moreau, le poussait, décidé qu'il était à se servir lui-même du château comme maison de campagne en l'absence du propriétaire. Et puis Blanchard était si content de signer l'acte d'achat en se définissant : « Louis Blanchard, seigneur de Sainte-Catherine, fournisseur d'artillerie pour le Roy, demeurant en son château de Sainte-Catherine, paroisse de Montbron près d'Angoulême. »



Document Jean Maudet.

Il n'empêche que le temps des difficultés était bien arrivé. Ce ne furent pas, comme Montalembert, les refus de canons aux essais à Rochefort, grâce peut-être à la qualité des minerais, au travail mieux surveillé, peut-être aussi à la protection de Maritz. Ce furent des difficultés financières. Comme les autres maîtres de forges de cette époque, Blanchard ne disposait pas de capitaux aussi importants qu'il aurait fallu. Or le développement des fabrications à la Chapelle nécessitait des effectifs ouvriers, des stocks de minerai et de charbon, forcément coûteux à constituer, d'autant que Blanchard voyait grand dans ces domaines.

Il fallait donc emprunter. Mais l'argent était rare. Seuls, dans le Sud-Ouest, les commerçants des ports de Bordeaux, Rochefort et La Rochelle, s'étaient créé un capital en argent liquide, mais ils l'investissaient dans des opérations commerciales, plutôt que dans l'industrie naissante avec laquelle ils n'avaient aucun contact. Quant aux nobles et bourgeois de nos contrées, leur fortune était constituée de biens fonciers et de rentes féodales. Ceux qui disposaient d'argent étaient portés surtout à se constituer des rentes en achetant des titres d'État. Il faut dire aussi que le crédit des maîtres de forges de Nontronnais était atteint depuis Turgot, alors Intendant du Limousin, avait accusé Lapouge de La Francherie de chantage à l'usure : il empruntait aux taux le plus élevé qu'il trouvait, et, sitôt l'acte de prêt signé, il faisait chanter le prêteur en le menaçant de procès et de condamnation pour usure.

La situation s'aggrava encore à cause de la détresse financière dans laquelle tomba le Trésor Royal. Les paiements d'avances, d'acomptes sur livraison avaient lieu sans aucune régularité, avec des retards énormes, quelquefois sous forme de titres à cinq ans ou plus qu'on ne pouvait revendre sans perdre 25 % de leur valeur. De plus, ces paiements dépendaient beaucoup des interventions de Grands de la Cour, qui n'hésitaient pas à demander des commissions. Blanchard versa par exemple, en 1765, 15 000 livres au comte de Bourbon-Busset pour obtenir un paiement de 80 000 livres qui lui était dû, et se fit ensuite faire des observations par Maritz qui trouvait la commission trop élevée.

A plusieurs reprises, Blanchard monta à Paris, se faisant souvent accompagner par Marguerite, une fille noble étant d'un excellent effet dans ses repas d'affaires. Il n'avait pas, comme le marquis de Montalembert, ses entrées à la Cour, et il lui manquait cruellement de solides appuis

en haut lieu. Il arriva à s'en créer. L'agent de change Moreau devint non seulement son correspondant à Paris, mais aussi son ami, souvent aussi son bailleur de fonds. Il intéressa à ses problèmes, moyennant finance, son Altesse Sérénissime le Duc d'Orléans, petit-fils du Régent. Enfin, il accéda, fait tout de même surprenant, à Madame Adélaïde, la fille aînée de Louis XV, qui intervint en sa faveur, gratuitement cette fois. Entre temps, Blanchard s'aboucha avec deux commis de Ministère en leur promettant, s'ils lui obtenaient une commande, une livre par quintal de canon à chacun, alors qu'il évaluait son bénéfice à trois livres par quintal. Mais l'affaire n'aboutit pas.

Aux difficultés financières s'ajoutèrent d'autres problèmes. D'abord la situation du comte de Roffignac, propriétaire de la forge de La Chapelle, criblé de dettes et poursuivi par ses créanciers, fut à deux doigts de provoquer une vente de la forge et l'éviction de Blanchard. Maritz s'interposa, mais cette menace ressurgit périodiquement. Pour amadouer M. de Roffignac, Blanchard lui fit, alors qu'il était en prison pour dettes, divers prêts, jusqu'à 63 000 livres, sans aucun espoir de remboursement.

Mais la chose la plus grave, après 1765, la guerre de Sept Ans étant finie, fut finalement que Blanchard n'obtint plus aucune commande, malgré les interventions de ses protecteurs. Il en arriva, pour maintenir l'activité de sa forge, à fabriquer à tout hasard, en sus des commandes, 150 canons, dont il obtint tout de même l'achat par l'État « à titre de concession gracieuse envers la haute protection de Son Altesse de Duc d'Orléans ». Il envisagea de « couler des chaudières pour l'Amérique et autres ustensiles », et produisit à la fin des gueuses de fonte brute à travailler dans d'autres forges.

Pourtant, au milieu de ses déboires, une grande joie atteint Blanchard : une commande de canons pour l'Espagne !

Cette commande espagnole atterrissant à La Chapelle-Saint-Robert semble un miracle ; elle était aisément explicable. En effet, dans le cadre de la politique de Choiseul, orientée alors vers le réarmement de l'Espagne qu'il espérait opposer à l'Angleterre, Maritz, Inspecteur Général de l'Artillerie de France, avait été mis à la disposition de l'Espagne et était devenu « Maréchal des Camps et Armées de Sa Majesté Catholique (le roi d'Espagne), Inspecteur des Forges et Fontes de ses royaumes et celles de Sa Majesté très Chrétienne (Louis XV) au Royaume de France ». Cette formule compliquée semblait bien préparer des commandes espagnoles d'armement en France, et Maritz s'était souvenu des capacités de Blanchard.

C'est ainsi que, en 1768, à Saint-Ildefonso, en Vieille Castille, au château de la Granja, Michel de Musquir, Ministre des Finances du Roi d'Espagne, donna l'approbation royale au traité préparé par Maritz et Blanchard pour la fabrication de 200 canons. Maritz, pour faire sa cour à l'Espagne, avait bien fait inscrire un prix fort bas, mais Blanchard était dans la situation de l'industriel qui doit accepter n'importe quelles conditions pour éviter la fermeture de son usine.

Blanchard fit donc tourner au maximum la forge de La Chapelle, et un premier envoi de 60 pièces parvint à Cadix en 1771 pour y être réceptionné. Mais là, un désastre se produisit car les 60 pièces, sans en excepter une, furent rebutées. Les Espagnols prétendirent que les 60 pièces avaient éclaté aux essais. Blanchard n'en croyait rien, et disait à tous les échos que les Espagnols avaient trouvé là un moyen de se procurer des canons gratis. En fait il avait commis une erreur monumentale en ne se rendant pas aux épreuves auxquelles il avait été invité ; il aurait pu au moins s'y faire représenter, comme il s'y était d'ailleurs engagé.

Sans doute, les 140 autres pièces ne furent pas toutes refusées, mais l'Espagne réclama le remboursement des énormes frais de transport des pièces refusées, dont elle avait fait l'avance. Il s'en suivit un contentieux interminable, et naturellement aucun paiement pendant longtemps. Le refus des 60 pièces sonna le glas du rêve de la « commande espagnole ».

Blanchard s'accrocha encore à l'espoir d'une grande commande française. Il fit parvenir à Choiseul un mémoire en ce sens, sur lequel Madame Adélaïde daigna porter de sa propre main l'apostrophe suivante : « Je m'intéresse très fortement pour l'obtention de la demande ci-dessus. Signe : Adélaïde de France ». Le duc de Choiseul-Praslin, parent du duc de Choiseul et alors compétent pour la Marine, dut répondre que : « Madame n'a que des ordres à donner, mais elle me permettra de lui représenter que la circonstance n'est pas favorable ».

Il donna cependant « sa parole d'honneur qu'au premier besoin, ce fournisseur se ressentirait de l'effet de cette haute protection ». Madame Adélaïde lui répondit : « Songez-y, Monsieur le duc de Praslin, car je n'oublierai pas ». Cette promesse, avec la parole d'honneur donnée par écrit par un duc et enregistrée par la fille du Roi, semblait valoir de l'or.

Mais des intrigues, dans lesquelles Blanchard crut voir l'action de Montalembert, desservirent Blanchard à la Cour en mettant en avant le fait - et ce n'était pas complètement dénué de fondement - que, par l'action de M. de Roffignac, Blanchard risquait de perdre sa forge et de n'avoir plus les moyens de fabriquer des canons.

Puis nous arrivons à l'année 1770 où intervint la disgrâce de Choiseul, événement désastreux pour Blanchard.

Jusque là la politique française était menée sur la base d'une solide alliance entre Choiseul, sorte de Premier Ministre, et Mme de Pompadour. Beaucoup de conseils des ministres se tenaient dans le boudoir de la maîtresse du Roi, en sa présence et avec son intervention. Les autres ministres, généralement choisis par Choiseul, ne posaient pas de problèmes. Quant à Louis XV, on peut beaucoup discuter sur son caractère, mais, avec un côté assez apathique et souvent indécis, ce n'était pas un homme à s'opposer à la fois à un Premier Ministre très capable et en fonction depuis 12 ans, et à une maîtresse qui faisait de lui ce qu'elle voulait.

Mais Mme de Pompadour mourut, la Reine aussi, et le Roi atteignait une soixantaine morose dans une solitude que ne comblaient nullement ses nombreuses maîtresses occasionnelles. Toute la Cour se préoccupait du remplacement de Mme de Pompadour. De ce besoin, une étoile de 25 ans naquit, au passé bien discutable, Mme Dubarry. Il semble qu'elle fit des avances au Premier Ministre pour renouveler la sainte alliance Choiseul-Pompadour, mais Choiseul lui resta hostile, poussé par sa sœur, la belle duchesse de Gramont, qui avait essayé pour son compte de succéder à Mme de Pompadour dans le cœur du Roi. Elle avait fait tout ce qu'il fallait pour cela, mais n'était pas arrivée à son but, et haïssait donc Mme Dubarry.

Elle fit scandale dans une réunion à Versailles, en faisant occuper tous les sièges par ses partisans, et en leur interdisant de se lever quand arriverait Mme Dubarry, laquelle dut se retirer, mais ne manqua pas de faire chasser la Duchesse de la Cour dès le lendemain.

Quant à Choiseul, il se permettait de fâcheux épigrammes contre la Dubarry. Par exemple, au cours d'une réunion entre gens de Cour où il se trouvait avec Mme Dubarry, la conversation vint sur les moines et les monastères ; Mme Dubarry était contre ; Choiseul était donc pour ; et, en guise de conclusion, il lui lâcha la phrase suivante : « *Vous conviendrez au moins, madame, que les moines savent faire de beaux enfants !* » Ce n'était pas une plaisanterie vulgaire, c'était une perfidie, car tout le monde disait à la Cour que Mme Dubarry était née d'une mère lingère dans un couvent de Picpus près de Paris, et d'un moine, Gomard de Vaubernier, en religion frère Ange.

Je ne vais pas vous garantir l'exactitude rigoureuse de cette histoire, mais tout le monde l'affirmait, et en premier lieu Choiseul dans ses mémoires. Cela expliquerait qu'on appelait Mme Dubarry dans sa jeunesse tantôt Jeanne Bécu, du nom de sa mère, tantôt Mlle de Vaubernier, et aussi l'Ange (en raison de sa beauté sans doute, mais aussi un peu en souvenir du frère Ange). Tout ceci jusqu'à son mariage. Placée toute jeune chez une marchande de modes, elle comprit vite qu'il y avait plus d'avenir dans la galanterie, et, après des années bine fâcheuses, on la retrouve habitant chez le comte Dubarry, personnage peu intéressant qu'on appelait « le Roué », lequel tenait un tripot de luxe, était spécialiste du trafic sur les fournitures aux armées, et en même temps « organisateur des plaisirs » du duc de Richelieu. Mais le Roi ne pouvait avoir une maîtresse en titre ayant un nom commun (on passait sur tout le reste mais cela était impensable). Le comte Dubarry étant lui-même marié, il fit venir un frère de province, étant entendu qu'il repartirait à Toulouse le soir du mariage, nanti d'une grosse somme d'argent et d'une confortable pension, le tout aux frais de l'État, bien entendu.

Une fois Mme Dubarry présentée à la Cour, après que le nonce du Pape lui eut « baisé le bas », et qu'elle fut arrivée au zénith, tous les autres ennemis de Choiseul, très sérieux mais jusque là maintenus en respect - le duc d'Aiguillon par exemple - se cristallisèrent autour d'elle, et la perte du Premier Ministre devint certaine.

On prit pour prétexte une affaire de politique étrangère, à vrai dire fort grave. Choiseul attisait un conflit mineur entre l'Espagne et l'Angleterre du côté des Malouines, et on découvrit que, sans le dire au Roi, il avait écrit à son homologue espagnol que, si l'Espagne entrait en guerre, la France la soutiendrait aussitôt.

Ce n'était qu'une application de ce que l'on a appelé la « pacte de famille » entre les branches françaises et espagnoles des Bourbons, œuvre de Choiseul que Louis XV avait approuvée. Mais enfin ce n'était pas une raison pour qu'un Ministre décide de la paix et de la guerre sans l'accord du Roi. Louis XV dont le pouvoir royal était bafoué, et que sa maîtresse poussait, commença par faire ravalier sa lettre à Choiseul, l'obligea à écrire aux Espagnols que « *contrairement à sa lettre du tant... etc.* ». Puis il délivra contre lui une lettre de cachet qu'il lui fit porter par le doyen des Secrétaires d'État, M. de la Vrillière, et qui disait en une phrase : « *J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre la démission de sa charge de Secrétaire d'État et de Surintendant des Postes entre les mains du duc de la Vrillière, et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre* ».

Chanteloup était, près d'Amboise, le château de Choiseul, lequel a disparu, mais on y voit encore une pagode, car ce pauvre exilé, privé de charges qui lui rapportaient 500 000 livres par an, se payait tout de même la fantaisie de faire construire une pagode de sept étages dans un coin de son parc. Il mena à Chanteloup en effet une vie fastueuse. On lui avait laissé tout d'abord la charge de Colonel-Général des Suisses, qu'il prétendait exercer par correspondance, et, lorsqu'on la lui retira, avec les 100 000 livres qu'elle rapportait, il négocia une forte indemnisation. Mais ni ces sommes, ni ses propres biens, ni la richesse de sa femme ne pouvaient couvrir ses besoins, et il mourut complètement ruiné avec des dettes énormes.

Les conséquences de la disgrâce de Choiseul furent multiples. Les Espagnols de leur côté comprirent tout de suite. La lettre de cachet était datée du 24 décembre (il n'y eut pas cette année de trêve des confiseurs). Et, dès le 22 janvier, l'Espagne signait avec l'Angleterre un traité d'amitié.

Pour les marchands de canons, c'était une catastrophe. Et pour Blanchard, elle était double car il perdait en même temps la promesse de Praslin à Madame Adélaïde. Le pauvre Praslin, malgré ses efforts pour se tenir à l'écart de la tempête, y avait succombé aussi, et avait reçu sa lettre de cachet, encore plus courte que celle de Choiseul : « *N'ayant plus besoin de vos services, je vous invite à vous retirer dans vos terres dans les 24 heures.* »

On peut imaginer Blanchard en plein désespoir. Pour lui remonter le moral, Moreau lui écrivit (par des formules curieuses, même en s'adressant à un marchand de canons) : « *Le sombre s'empare de votre âme. Cela n'est pas sage. Un homme qui a fait trembler l'Italie et qui est en état de faire trembler les Maures, la Castille, la Navarre, etc., ne doit point se faire de maux imaginaires ni prendre des moutons pour des soldats* ».

Puisque nous sommes dans la correspondance de Moreau, je ne résiste pas à vous lire la conclusion d'une autre de ses lettres de la même époque où il décrit à Blanchard la situation politique à Paris. En 1771, 18 ans avant la Révolution, Moreau écrivait à Blanchard :

« *Notre position est telle que tout est perdu. Les princes du sang ont fait des protestations contre tout ce qui a été fait, contre tout ce qui se fera. Les Parlements sont révoltés ; ils ne veulent plus obéir aux lettres de cachet. Le Roi est en fureur. Le gouvernement n'a plus un écu ; il n'y a plus rien en circulation. Nous touchons au moment d'une guerre civile, si Dieu n'y met les mains.* »

Bien sûr, ce n'est qu'un témoignage d'un modeste homme de finance parisien à un petit industriel de province qui ne cherche pas à écrire l'histoire, mais cela n'en a pas moins de valeur, presque au contraire.

Blanchard surmonta peu à peu son désespoir. Il exulte même en recevant un mandat de 60 000 livres sur le Trésorier Extraordinaire d'Espagne. Il déclare aussitôt à Moreau qu'il chantait 'paisible bois' car, disait-il naïvement mais combien justement, « *L'argent donne de la joie, surtout quand on en a besoin.* » personne ne le contredira !

Certes, ce mandat ne suffisait pas à rétablir les affaires de Blanchard, qui multiplia ses voyages à Paris pour s'efforcer en vain d'obtenir une commande. La forge de La Chapelle ne

tournait plus que pour utiliser ses stocks de minerai et de charbon de bois, en produisant des gueuses peu rentables et quelques petits canons pour les armateurs de Bordeaux.

Mais, de plus en plus, Blanchard était aux abois et menacé de faillite. Réclamant à Maritz, qui s'était porté caution, 109 000 livres que l'Espagne lui devait encore, le Parlement de Paris lui donna raison. Mais le Roi évoque le procès, et, en 1772, casse l'arrêt du Parlement.

Puis Bréard, Trésorier des Colonies à Rochefort, envoie la maréchaussée à La Chapelle pour se faire rembourser un prêt de 200 000 livres, et récupéra finalement 110 000 livres.

Blanchard fit face jusqu'au bout à ses créanciers, pansant quelques plaies en vendant des terres, mais il n'échappa à la banqueroute qu'en mourant en 1772, après une maladie certainement aggravée par ses soucis.

Il laissait à ses héritiers une situation difficile. Au lendemain de sa mort, le juge de Montbron fit mettre des scellés et plaça des gardes pour veiller à la sûreté des biens, et ces premiers frais ne purent être payés qu'en vendant des meubles.

La fille de Blanchard n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire. Moreau l'accusa d'avoir, malgré scellés et gardes, caché certains actifs aux créanciers, de s'être par exemple entendu avec des débiteurs pour remplacer des billets de 100 au nom de Blanchard par des billets de 50 à son propre nom.

Et puis son mari, après 9 ans de séparation, reparut pour essayer d'obtenir le paiement de la dot, voire les intérêts non réglés. Mais, en ces temps de droit coutumier, il se trouvait que, en matière de communauté dans le mariage, la coutume de l'Angoumois était différente de celle du Périgord. Alors, sur ces territoires frontaliers de Montbron et de La Chapelle, quelle coutume devait-on appliquer ?

Vous imaginez comme, en ces temps de chicanes, les hommes de loi purent se régaler, et comme la situation donna lieu à plus de procès que de satisfactions pour la fille, le gendre, et les créanciers.

Finalement, l'ambition industrielle de Blanchard l'avait ruiné ainsi que sa famille.

Quelles sont les causes de cet échec, qui n'est pas propre à Blanchard, puisque ni Lapouge de La Francherie, ni Montalembert lui-même, n'ont pu mener au bout leur entreprise ?

Tous ceux qui se sont penchés sur le cas sont d'accord : c'est l'absence d'un marché stable, et ce sont les difficultés de financement.

Nous allons donc examiner des deux points en comparant les conditions de l'époque avec la situation actuelle des entreprises industrielles en Périgord.

D'abord le problème du marché.

Certes les producteurs de canons du Nord Périgord fournissant la Marine du Ponant, dont la base était à Rochefort, étaient parfaitement protégés par les difficultés de transport. Aucune concurrence ne pouvait venir en dehors du bassin de la Charente.

Mais c'était un marché dépendant exclusivement des besoins d'armement de l'État, lesquels étaient totalement irréguliers. Pendant les périodes de guerre, puis, après les guerres, de remise en état de la Marine, les besoins étaient importants et urgents. Mais, en temps de paix, les besoins étaient nuls, la Marine ne pouvant et ne songeant à étaler des commandes selon des plans de longue durée. Les fournitures d'armes pour les Marines étrangères, sauf des cas exceptionnels comme la 'commande espagnole', n'existaient pas. Et les besoins civils de fonte et de fer étaient à cette époque trop peu importants pour permettre une régulation de la production. Il aurait fallu un état de guerre permanent, mais quels qu'aient été le nombre et la longueur des guerres sous Louis XV, il y avait de longues périodes de paix.

Les petites entreprises privées étaient incapables de s'adapter à ce rythme de grandes accélérations suivies de longs temps morts. C'est pourquoi la Marine avait tenu à créer dans notre région, à Ruelle et à Forgeueuve, des forges royales qui s'adaptaient mieux à la situation, au prix de périodes de sous-emploi, comme dans tous les arsenaux. C'est pourquoi aussi un parti existait, autour des Ministres de la guerre et de la Marine à Versailles, qui prônait un regroupement des

fabriques privées de canons, projet sans doute très sage mais qui se perdit dans les intrigues de la Cour.

En définitive on peut affirmer que la construction privée de canons dans notre région était condamnée d'avance, passée la période faste des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans, à défaut d'une nouvelle guerre contre l'Angleterre.

De nos jours les conditions des marchés industriels sont complètement différentes.

D'abord il n'y a plus de fabrication d'armes, sauf celle des missiles à Ruelle, mais dans un établissement de la Marine fonctionnant sur fonds d'État et non soumis à la concurrence.

Il n'y a plus non plus de métallurgie en Dordogne, sauf une petite fabrique de fers ronds à béton pour la construction, qui, elle, est protégée, comme les forges à canons d'autrefois, par les difficultés de transporter sur de longues distances des produits très lourds et très longs.

Mais, pour toutes les autres entreprises, du fait de la facilité et du bon marché des transports, les importations dans le département et les exportations hors du département ne sont plus en rien entravées.

Quant au problème du financement des entreprises industrielles naissantes, on a vu qu'il était redoutable dans le nord du Périgord au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dès lors qu'on était sorti de la petite entreprise artisanale menée par des propriétaires vivant de leurs terres et cherchant dans leur forge un simple complément de ressources, il fallait absolument des capitaux pour construire les forges qui étaient devenues des importants bâtiments en pierre de taille, comme on peut encore le voir à Forgeneuve, pour les approvisionner en minerai et charbon de bois, pour constituer une équipe d'ouvriers spécialisés difficiles à trouver, que les maîtres de forge s'arrachaient, qu'il fallait donc payer suffisamment. Or les fabrications exigeaient des délais, et tout était compliqué par les lenteurs des paiements de l'État, phénomène classique mais battant des records à cette époque.

Or, où trouver l'argent ? On a vu qu'il y avait peu d'argent liquide dans le pays, et que ceux qui le détenaient le plaçaient essentiellement en titres d'État. C'était donc un véritable casse-tête pour les maîtres de forge, obligés de chercher l'argent loin et cher, de renoncer à des adaptations et modernisations qui les auraient peut-être sauvés. Et ce fut une cause directe de leur déclin.

Aujourd'hui le problème est en partie le même et en partie changé.

Il faut reconnaître que ce n'est pas l'argent qui manque à l'économie locale. C'est essentiellement le manque de mentalité industrielle et d'esprit d'entreprise.

Et là nous retombons bien, pour conclure sur Blanchard de Sainte-Catherine, à qui l'on devrait élever une statue, car, lui, c'était l'incarnation même de l'esprit d'entreprise, poussé jusqu'à l'acharnement, je dirais presque jusqu'à la mort.

Je me suis permis dans cet exposé de la brocarder un peu. C'est si facile de critiquer. Mais il n'empêche que j'éprouve une sincère admiration pour un homme qui, parti avec guère d'instruction, sans connaissances métallurgiques, sans idées sur la gestion d'une entreprise industrielle (et comment en aurait-il eu puisque tout était nouveau à cette époque) devant tout sortir de sa tête, sans relations non plus, est arrivé tout de même à trouver des appuis à Paris et à Versailles, à se faire soutenir par la fille du Roi (comme dans un conte de fées) et a été finalement capable de faire marcher une usine de 300 ouvriers pendant près de 25 ans à La Chapelle-Saint-Robert.

Jean Maudet

## SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

### NUMERO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

### NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

### NUMERO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

### NUMERO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

### NUMERO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

### NUMERO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massey*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

### NUMERO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroly à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

### NUMERO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

#### **NUMERO 7 – 1986**

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

#### **NUMERO 8 – 1987**

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

#### **NUMERO 9 – 1987**

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

#### **NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989**

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

#### **NUMERO 11 – 1990**

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

#### **NUMERO 12 – 1991**

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carenso*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carenso*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

#### **NUMERO 13 – 1997**

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

#### **NUMERO 14 – 1998**

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

#### **NUMERO 15 – 1999**

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Masseur*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

#### **NUMERO 16 – 2000**

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

#### **NUMERO 17 – 2001**

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Masseur*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

#### **NUMERO 18 – 2002**

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurés de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

#### **NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003**

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

#### **NUMERO 20 – 2004**

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois ( 1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> . : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

#### **NUMERO 21 – 2005**

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17<sup>e</sup> siècle.            2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

#### **NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005**

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

### **NUMERO 22 – 2006**

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

### **NUMERO 22 bis – 2006**

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

### **NUMERO 23 – 2007**

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

### **NUMERO 24 – 2008**

- L'abbaye de Ligueux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

### **NUMERO 25 – 2009**

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

### **NUMERO 26 – 2010**

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

### **NUMERO 27 – 2011**

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

### **NUMERO 28 – 2012**

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

### **NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

**NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

**NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

**NUMERO 29 – 2013**

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles XIVe siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMERO 29 bis - 2013**

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

**NUMERO 30 - 2014**

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

**NUMERO 30 bis - 2014**

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

**NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine *Brugière***

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

## Commande d'anciennes Chroniques<sup>1</sup> :

Commande des numéros :

N<sup>os</sup> -1 à 29            15 € X .....            =            €  
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) ....  
\_\_\_\_\_

Total : .....            €

N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.  
Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.  
Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.  
Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à        GERARD Francis  
   Bernardières  
   24340 CHAMPEAUX  
   frgerard24@orange.fr



## Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)<sup>2</sup>

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau  
Le Puy de Fleury  
24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques